

5 - Compte Administratif 2013 - Rapport de présentation

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : La présentation du Compte Administratif au Conseil Municipal marque la clôture de l'exercice écoulé.

Son adoption, après celle du compte de gestion du comptable, doit intervenir avant le 30 juin. Pour mémoire, le résultat de fin 2013 a été repris par anticipation pour le budget principal et pour le budget annexe Archéologie, lors du vote du Budget Primitif 2014, dont l'équilibre s'apprécie en tenant compte des opérations de reprise, notamment des reports de crédits.

Le Compte Administratif constitue une photographie des réalisations de l'année précédente. C'est un récapitulatif complet des dépenses et des recettes réalisées, rapportées aux prévisions budgétaires. Le document comptable, conforme aux dispositions de la M14 et de la M4 pour l'essentiel, est complété d'une série d'annexes obligatoires qui décrivent l'état de la Collectivité sur des sujets plus techniques (dette, engagements, subventions, amortissements par exemple).

L'adoption du Compte Administratif est l'occasion de revenir sur l'action de la Collectivité au cours de l'année 2013, de souligner les principales réalisations de la Ville au titre des politiques municipales, mais aussi de mesurer la situation budgétaire et financière de la Ville, sur des données définitives et non plus prévisionnelles comme c'est le cas lors du vote du budget primitif. Pour autant, à la fin du premier semestre 2014, la Ville ne dispose pas encore de données complètes permettant de se comparer à des moyennes nationales (l'ensemble des CA n'ayant pas été votés). Les ratios de référence sont donc systématiquement rappelés dans la suite du rapport.

Pour la Ville, le budget 2013 s'inscrivait dans un cadre particulier : celui du dernier budget élaboré et exécuté en totalité par la précédente équipe municipale. Il devait permettre de réaliser et de livrer une série d'opérations importantes figurant dans le plan de mandat. S'inscrivant dans le tableau de marche fixé en 2008, il prévoyait pour la seconde année consécutive un volume exceptionnel de dépenses d'équipement. Le budget avait été présenté au Conseil Municipal comme un budget volontaire et responsable ; le choix confirmé de l'investissement pour le développement de la Ville et pour l'emploi local s'appuyait en effet sur une situation budgétaire et financière positive permettant une nouvelle fois de ne pas augmenter les taux des trois taxes communales, conformément aux engagements pris.

Le budget 2013 s'inscrivait aussi dans un contexte particulier en matière de finances publiques, la loi de finances marquant la première étape de l'important et nécessaire effort de redressement annoncé par le Président de la République : confirmation du respect des engagements internationaux de la France et préparation de la stratégie pluriannuelle des finances publiques qui a été adoptée en 2014.

S'agissant des Collectivités Locales, le gel en valeur des dotations de l'Etat sous enveloppe était confirmé et la première loi de finances du quinquennat validait une série de mesures techniques destinées à corriger l'effet de dispositions antérieures, avec un accent particulier sur l'aide aux Collectivités en difficulté (Départements, emprunts toxiques) et sur la péréquation (notamment avec la montée en charge du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales). L'année 2013 constituait surtout **une année charnière avec l'ouverture d'une discussion Etat/Collectivités Locales sur les modalités de leur association à l'effort de redressement des comptes publics**. Cette absolue nécessité figurait explicitement dans la motivation de la loi de finances pour 2013. Elle a donné lieu à la conclusion du Pacte de confiance et de responsabilité présenté le 16 juillet 2013 par le Premier Ministre. Il comporte une série de mesures discutées avec les principales associations d'élus, dont un plan pluriannuel de baisse des dotations de l'Etat aux Collectivités Locales, applicable dès 2014.

Ainsi, pour la Ville comme au niveau national, l'année 2013 a marqué clairement un tournant.

Le rapport de présentation du Compte Administratif 2013 est construit en six parties :

- I - Rappel du contexte national et local
- II - Les résultats du CA 2013
- III - Les principales réalisations du budget 2013
- IV - Les données budgétaires au CA 2013
- V - Les principaux postes du budget principal
- VI - Les budgets annexes.

I - Rappel du contexte national et local

1. La situation économique et les finances publiques

1.1. Une situation économique incertaine et contraignante

. Dans la loi de finances 2013, **le scénario économique privilégié par le Gouvernement tablait sur une croissance de 0,8 % en 2013**. Un redémarrage progressif de l'activité était envisagé, avec l'amélioration de la conjoncture internationale. Pour plusieurs experts, la demande mondiale pouvait appuyer la reprise de l'activité. En interne, le Gouvernement comptait sur l'impact positif du «paquet compétitivité», des mesures prises pour soutenir le marché du logement et préparer la transition énergétique. De son côté, **l'INSEE présentait des prévisions prudentes et plutôt attentistes**. Sans contredire les signaux externes favorables, l'organisme de prévision mettait surtout l'accent sur les contraintes du redressement, alors que début 2013 la reprise n'était pas encore perceptible. La difficulté pouvait être résumée en une interrogation : comment contribuer au redressement des comptes, sans pour autant casser les deux moteurs de la croissance française, la consommation et l'investissement ?

Avec le recul d'un an, l'année 2013 semble avoir mieux fini qu'elle n'avait commencé. La situation **économique s'améliore même si cette évolution est fragile et que certains déséquilibres semblent persistants**. La dynamique de reprise est pourtant plus faible que dans certains pays européens voisins, notamment les pays du sud.

En décembre 2013, l'INSEE constatait que l'activité au troisième trimestre était plutôt dynamique dans les économies avancées. Au quatrième trimestre 2013, les enquêtes de conjoncture montraient une amélioration du climat des affaires, plutôt favorable pour la zone euro. L'INSEE tablait sur une poursuite de la reprise grâce à une modération de la consolidation budgétaire et à une baisse de l'épargne de précaution des ménages, favorables à un redressement de l'investissement. L'INSEE évoquait un rebond en fin d'année, porté par une amélioration de la demande intérieure et extérieure.

Dans la note de conjoncture de mars 2014 le constat reste encourageant. Si dans les économies émergentes, l'activité a légèrement ralenti au quatrième trimestre 2013, l'évolution a été plus forte dans les économies avancées (+ 0,6 % au quatrième trimestre). La reprise s'est confirmée dans la zone euro (+ 0,3 % après + 0,1 % au trimestre précédent). L'activité a rebondi en France en fin d'année (+ 0,3 % au quatrième trimestre, après - 0,1 %). Les entreprises ont puisé dans leurs stocks pour satisfaire le surcroît de demande. La production des services marchands a accéléré (+ 0,4 % après + 0,2 %). Après sept trimestres de recul, l'activité dans la construction semble avoir redémarré (+ 0,3 % après - 0,4 %). L'INSEE évoque notamment un pic d'activité dans les travaux publics, en lien avec le cycle électoral. Malgré un prix du pétrole toujours élevé, **les enquêtes de conjoncture témoignent d'un redressement du niveau d'activité, seulement revenu à sa moyenne de longue période**.

Dans son analyse de la situation fin 2013, l'INSEE insiste sur **l'importance de la politique monétaire**, après les bouleversements connus depuis 2009. Elle indique que la Banque Centrale Européenne, face à la faiblesse de la croissance et de l'inflation, a continué à faciliter la liquidité bancaire, en maintenant son principal taux directeur. Cette politique a permis l'amélioration de la situation du secteur ; pour autant le marché du crédit est resté difficile en zone euro, plus favorable en France et en Allemagne.

Au final, la situation de l'économie française reste fragile. Si la croissance a été moins favorable que les prévisions initiales du Gouvernement, les constats de l'INSEE marquent malgré tout une amélioration. Le rebond économique reste à confirmer, le redressement apparaissant plus lent que prévu. C'est le cas notamment pour le marché de l'emploi malgré la politique d'emplois aidés.

. Ces constats obligent plus que jamais à une politique volontariste en matière économique, appuyée sur une politique budgétaire solide et crédible. La France s'y est engagée vis-à-vis de Bruxelles, même si les modalités et le rythme de redressement des finances publiques peuvent être discutés pour ne pas étouffer les facteurs de croissance.

Le Président de la République et le Gouvernement s'y emploient, avec l'objectif de **ramener les comptes publics à l'équilibre structurel d'ici à la fin de la législature**. Le redressement est amorcé, même si les efforts à réaliser restent encore considérables. Ainsi, fin avril, l'INSEE indique que le solde budgétaire s'est établi pour 2013 à - 87,6 Md€, soit - 4,3 % du PIB, après - 4,9 % en 2012. La dette publique a pour sa part continué à se dégrader avec un taux de 93,5 % du PIB en fin d'année.

En % du PIB (source INSEE)	2010	2011	2012	2013
Déficit public notifié	- 7,0	- 5,2	- 4,9	- 4,3
Dette publique notifiée	82,7	86,2	90,6	93,5
Prélèvements obligatoires	42,6	43,8	45,0	45,9

En 2012 et 2013, l'effort avait porté sur le ralentissement des dépenses, mais surtout sur la hausse des recettes.

L'orientation fixée fin 2013 par le Président de la République et inscrite dans la loi de finances 2014 est sans précédent puisqu'elle fait très largement porter **les mesures à prendre sur les dépenses de l'Etat, de ses établissements publics, de la Sécurité Sociale et des Collectivités Locales**. Dès 2014, ce sont 15 Md€ d'économies qui ont été demandés aux différents acteurs publics. Ce sont plus de 50 Md€ supplémentaires qu'il faudra trouver dans les années à venir, pour favoriser la reprise de la croissance et améliorer la compétitivité de notre économie.

En octobre 2013, la Cour des Comptes rendait un rapport consacré spécifiquement aux finances locales. Elle y insistait sur **la maîtrise, voire la réduction de la dépense locale**. Le Président de la République a lui aussi insisté sur ce devoir de solidarité. Il indiquait le 14 janvier dernier : «toutes les dépenses, toutes les politiques, toutes les structures seront concernées (...) [l'Etat] montrera l'exemple. Mais il ne peut pas être le seul dans ce processus puisqu'il ne représente qu'un peu plus d'un tiers de la dépense publique. Le reste sera à la charge des Collectivités locales et de ce qu'on appelle la protection sociale».

1.2. Les finances locales

. **Sur les trente dernières années, les dépenses totales des administrations publiques locales (APUL) ont progressé plus vite que le PIB** : de 8,7 % en 1983 à 12,1 % en 2013. Leur poids dans la dépense publique (tout en restant très inférieur à celui de l'Etat) a lui aussi augmenté : de 4 points sur la période (de 16 % en 1983 à 20 % en 2013). C'est pour l'essentiel dû aux transferts de compétences des Actes I et II de la Décentralisation, à la création de nouveaux dispositifs nationaux (APA pour les Départements) mais aussi dû à la mise en place de nouveaux services et à la montée en puissance de nouvelles compétences (environnement, social par exemple). Ainsi, sur la période, l'emploi public local a progressé de 1 Million à 1,8 Million en 2012.

Pour autant, les Collectivités Locales sont globalement bien gérées. Elles sont soumises à la «règle d'or» et elles ne peuvent voter leur budget en déficit, contrairement à l'Etat. L'encours de dette (qui rentre dans le calcul de l'endettement au sens de Maastricht) est maîtrisé. Il a évolué de 7,7 % du PIB en 1983 à 8,8 % en 2013. Le poids de cette dette a même diminué sur l'ensemble des administrations publiques (de 29 % en 1983 à 9 % en 2013).

Sur la même période, les réformes successives ont plutôt fragilisé la situation des collectivités locales, en les rendant de plus en plus dépendantes des décisions de l'Etat, malgré le principe constitutionnel de libre administration :

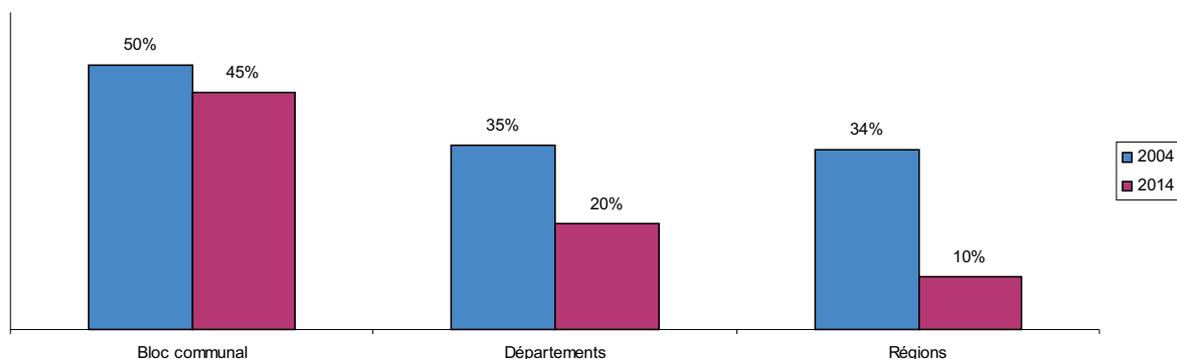
⇒ La part de leur fiscalité avec pouvoir de taux s'est progressivement réduite, notamment avec la réforme de la Taxe Professionnelle (TP).

⇒ En 2013, les concours de l'Etat représentaient près du quart des recettes totales hors emprunt, mais leur évolution en loi de finances a été très nettement ralentie (mise en place de l'enveloppe globale). Pour mémoire, entre 2004 et 2010, les concours financiers de l'Etat étaient indexés sur un rythme au moins égal à l'inflation.

⇒ Avec la réforme de la TP, les Collectivités ont perdu une part du dynamisme du produit fiscal et son ancrage territorial, avec un poids grandissant de la fiscalité ménages.

⇒ Le développement de la péréquation horizontale (faute pour l'Etat de pouvoir alimenter la péréquation verticale), modifie l'équilibre des finances locales, dans un contexte de plus en plus tendu alors que les transferts de l'Etat diminuent.

Poids de la fiscalité avec pouvoir de taux dans les recettes réelles de fonctionnement **(source : Banque Postale)**



**Poids de chaque catégorie de contribuables dans les contributions directes
des Collectivités Locales (source : Banque Postale)**

2004			2014		
Etat	Ménages	Entreprises	Etat	Ménages	Entreprises
17 %	42 %	41 %	12 %	51 %	37 %

Ces décisions successives et leur compensation (partielle) par l'Etat aux Collectivités Locales a un coût. En 2014, les transferts financiers aux Collectivités Locales (notamment dotations et dégrèvements) pèsent pour 69 Md€ sur le budget de l'Etat. Cela explique le choix de l'Etat de les faire participer plus étroitement au redressement des finances publiques, même si leur part globale dans la dette et le déficit public reste très secondaire.

• Chaque année, l'Observatoire des Finances Locales, dont le Président est aussi celui du Comité des Finances Locales, dresse **un état des lieux de la situation des comptes locaux**. Dans le rapport 2013 (remis en juillet) il fait le constat d'une situation qui reste plutôt saine, même si elle tend à se dégrader : des marges de manœuvre fiscales qui se réduisent, des charges qui continuent à évoluer, notamment les dépenses de personnel (revalorisation du SMIC, hausse des cotisations CNRACL, réforme des rythmes scolaires), un besoin de financement doublé entre 2011 et 2012, une contraction de l'épargne brute qui amène certaines Collectivités à réduire leurs programmes d'investissement. **Dans un contexte économique fragilisé, les Collectivités Locales subissent la baisse de leurs recettes** (principalement s'agissant des impôts économiques) **et la hausse des dépenses induites** (principalement les Départements, s'agissant des dépenses sociales).

L'Observatoire SFL-Forum a présenté une analyse plus détaillée par catégories de Collectivités Locales courant 2013.

Le constat est que, pour les villes, l'entrée en vigueur de la réforme de la TP a eu peu d'impact. En 2013, les recettes fiscales directes devraient progresser de + 3,2 %, du fait essentiellement de la progression des bases. L'organisme indique que **le recours au levier fiscal était quasiment nul en 2013**.

L'évolution des autres impôts et taxes devrait être de + 1,1 % en 2013 après + 1,8 % en 2012. L'attribution de compensation devrait légèrement diminuer (- 0,8 % après + 0,3 % en 2012), ce qui traduit un mouvement accru de transferts de compétences. Les droits de mutation seraient en baisse de 1,4 %, en raison de la faiblesse du marché immobilier.

Pour les communes, avec le gel décidé au niveau national, **les dotations et participations de l'Etat devraient évoluer de - 0,1 %**. L'évolution des dépenses de fonctionnement est évaluée à + 2,3 % en euros courants. Les charges de personnel qui représentent 55 % des charges de fonctionnement des villes progresseraient de + 2,2 %. Les autres charges de gestion courante devraient évoluer globalement au même rythme (un peu plus vite pour les charges à caractère général avec + 2,8 %). Les charges d'intérêts seraient en baisse de - 1 %. Par rapport aux exercices précédents, ces chiffres montrent **des évolutions plutôt maîtrisées, à des niveaux un peu supérieurs à l'inflation**.

En 2013, **les dépenses d'investissement** s'élèveraient à 50 Md€. Contrairement aux Départements (et dans une moindre mesure aux régions), les villes continueraient à faire croître leur investissement en 2013, avec une nette accélération (anticipée à près de 7 %). Cette évolution exceptionnelle (la progression était de + 2,5 % en 2012) est liée à l'achèvement du cycle électoral. L'encours de dette des villes atteindrait enfin 14,7 Md€ (+ 0,9 %).

2. Les réponses de la Ville au niveau local

2.1. Une stratégie poursuivie en 2013

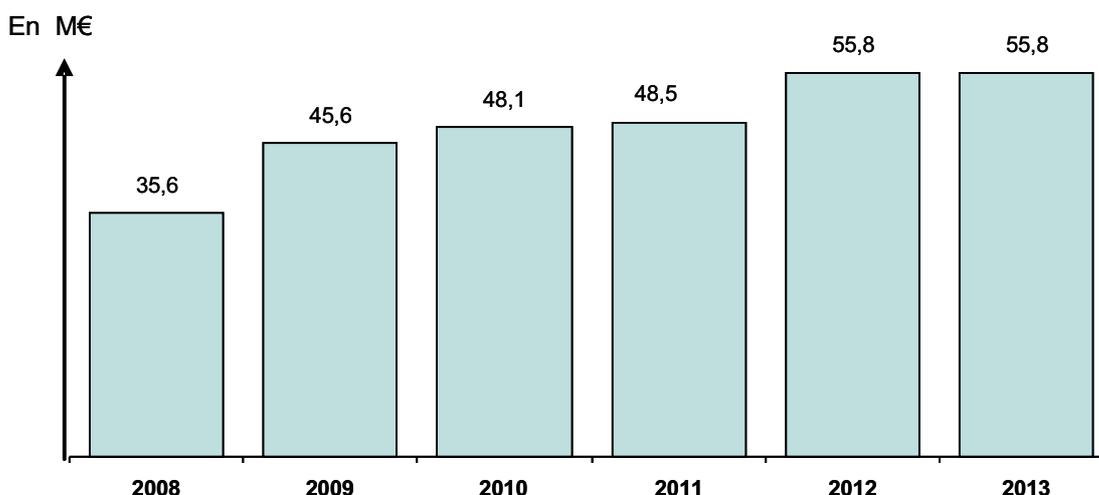
• **Le budget 2013 a été construit en s'appuyant sur les principes posés en 2008 et revus en 2009 et 2010, en raison notamment des effets de la crise économique et financière.**

Le plan de mandat 2008-2013 constituait la déclinaison d'un projet global. Au travers des différentes politiques municipales, il s'agissait d'encourager la création de richesses et le développement de la Ville, de renforcer son attractivité et son rayonnement, de conforter et de développer les services publics, auprès de la population, dans tous les quartiers. Ce projet s'appuyait aussi sur une série de constantes : mettre le développement durable au cœur de nos politiques, renforcer la solidarité et le lien social, valoriser nos atouts avec une attention renouvelée aux attentes des habitants. Il s'agissait enfin de renforcer l'intercommunalité, en développant la collaboration et les complémentarités entre Besançon et le Grand Besançon, pour l'ensemble du territoire de la CAGB.

Le budget 2013 a été construit dans cette logique avec une série de propositions concernant le développement et l'aménagement de la Ville, les politiques de solidarité et de citoyenneté, la culture et le sport, l'environnement, la qualité de vie et le service public municipal. Comme les différents budgets depuis 2010, il confirmait tout particulièrement le **soutien apporté au CCAS**, acteur majeur des politiques sociales de la Ville, et la **priorité accordée à l'investissement**. Il faut rappeler en effet que le Conseil Municipal avait souhaité adopter sur le mandat précédent un **plan de réponse aux effets de la crise, partagé avec le CCAS**. Il renforçait une série de politiques publiques et mettait tout particulièrement l'accent sur les projets d'investissement. Cette stratégie devrait permettre, en accélérant une série de grands projets de renforcer l'attractivité de Besançon dans une période difficile et de soutenir l'emploi et l'activité sur Besançon. C'est à ce titre que la Ville a accompagné le projet de la nouvelle ligne de Tramway décidé par le Grand Besançon.

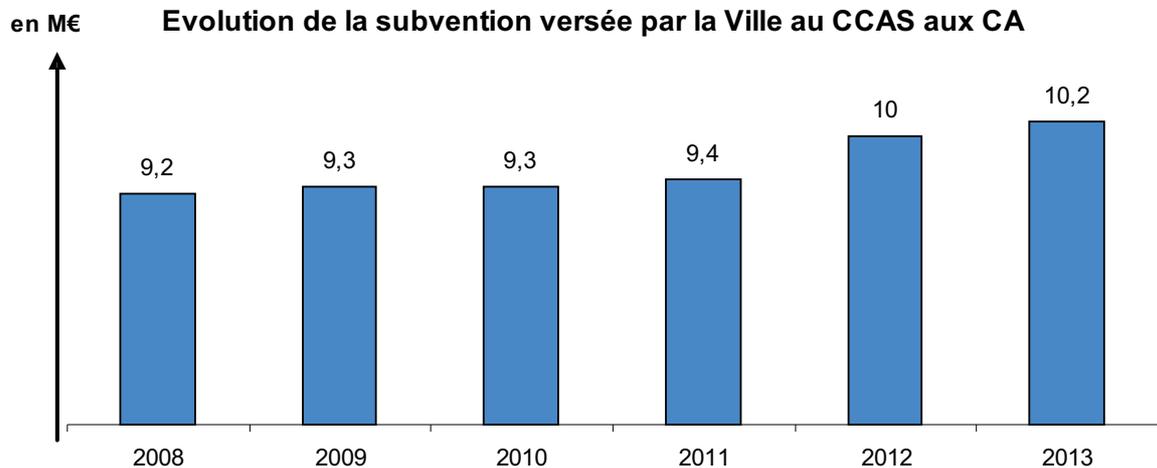
Ainsi, le budget 2013 était marqué par **une sensible évolution des dépenses d'équipement** (directes et indirectes) avec un maximum de 46,5 M€ de dépenses inscrites au BP. Les réalisations évoquées ci-après traduisent bien l'effort important réalisé sur l'exercice précédent. Il correspond par ailleurs à l'achèvement de grandes opérations programmées depuis plusieurs années.

Evolution comparée des dépenses d'équipement réalisées aux CA (*)



(*) Avec travaux en régie

Dans le même temps, **la subvention versée par la Ville au CCAS a progressé de 9,2 M€ en 2008 à 10,2 M€ en 2013**. La Ville et le CCAS ont aussi travaillé à l'adaptation des dispositifs municipaux et favorisé les évolutions nécessaires pour absorber dans les meilleures conditions l'accroissement de la demande sociale à laquelle le CCAS a été confronté.



• **Le budget 2013 a aussi été construit dans le respect de la stratégie budgétaire décidée en 2008 et destinée à assurer la faisabilité du plan de mandat.**

Il s'agissait d'ajuster la progression de l'investissement aux capacités de financement de la Ville, mesurées au regard de l'évolution de **l'épargne brute** et de **la capacité de désendettement** (dès 2008, l'objectif était de faire plus que sur la période 2001-2008). L'engagement avait aussi été pris de faire en sorte que le recours au levier fiscal soit modéré.

Les effets de la crise ont amené quelques inflexions de cette stratégie, sans pour autant que le cadre général ni que les valeurs prudentielles retenues pour les ratios de pilotage n'aient été modifiées.

Ainsi, **en matière fiscale, la Ville a décidé dès 2010 de geler le taux de la taxe d'habitation**. Plutôt qu'une évolution proportionnelle, c'est une évolution différenciée des taux qui a été choisie en raison de la structure de la fiscalité bisontine, mais aussi des plafonnements et des dégrèvements existants. **Pour ce qui concerne l'investissement**, la Ville a décidé d'avancer une série de travaux d'urbanisme destinés à accompagner le projet de Tramway (accès au CHU, Boulevard Diderot, Avenue Edgar Faure par exemple). Cet investissement a nécessité de renforcer les efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement. Pour éviter une augmentation trop importante de l'emprunt, une série de leviers ont été actionnés : recherche de subventions, recalibrage du fonds de roulement, valorisation du patrimoine immobilier, renforcement des mutualisations avec la CAGB.

En matière fiscale, les objectifs ont été tenus et le BP 2013 a été construit sans augmentation des taux communaux de la fiscalité directe. Les réalisations constatées sont résumées dans le tableau ci-après :

Evolution comparée des taux communaux sur 2008-2013	
Taux de TH	+ 0,20 %/an en moyenne
Taux de TFB	+ 1,20 %/an en moyenne
Taux de TFNB	+ 0,20 %/an en moyenne
Evolution des taux communaux	+ 0,70 %/an en moyenne
Evolution de l'inflation	+ 1,50 %/an en moyenne
Evolution moyenne des taux des 41 grandes Villes de plus de 100 000 habitants	+ 1,40 %/en en moyenne

2.2. Les effets des mesures nationales sur le budget municipal

• **Comme tout acteur économique, la Ville est impactée par les décisions de politiques nationales prises en matière économique.** C'est le cas par exemple des décisions concernant le prix de l'énergie ou celui du carburant. A titre d'exemple, on peut rappeler que le budget énergétique au BP 2013 représentait 5 M€ (ce qui motive une série d'actions importantes destinées à limiter et maîtriser ces consommations, tout autant que leur impact environnemental négatif).

La Ville subit aussi les décisions émanant des politiques financières aux niveaux européen et international avec l'impact direct des évolutions des taux d'intérêts sur le coût de l'annuité de sa dette (pour mémoire, au BP 2013, les intérêts et charges financières représentaient 4,2 M€).

En 2013, cet effet a été mesuré : d'une part en raison de la poursuite de la politique favorable de la Banque Centrale Européenne, d'autre part en raison de la stratégie suivie depuis 2009 qui a permis de reconstituer un socle de taux fixes, lesquels sont désormais majoritaires dans la structure de l'encours.

La Ville est aussi employeur ; elle ressent l'impact des mesures nationales alors que structurellement les dépenses de personnel représentent plus de 50 % de ses dépenses réelles de fonctionnement. Même si ce pourcentage a plutôt diminué au cours des années récentes, c'est la traduction d'un mode d'organisation privilégiant les services en régie (restauration scolaire, services techniques, éclairage public par exemple) autant que l'expression d'un choix politique, avec la volonté de privilégier la réalisation du meilleur service public au meilleur coût. Si la Ville maîtrise le niveau de ses embauches, elle reste soumise à un certain nombre de règles légales (exemples : taux d'encadrement dans les crèches, recrutement de conservateurs dans certains équipements culturels). Surtout, l'évolution des charges salariales est fonction de facteurs subis : l'évolution structurelle des rémunérations liées aux déroulements de carrière (le Glissement Vieillesse Technicité) par exemple.

Pour cette raison, **la gestion des personnels est particulièrement étroite** et suit un cadre budgétaire assez strict. L'objectif sur le mandat précédent était que les dépenses salariales évoluent de moins de 2 % par an, ce qui a été le cas en 2013. Au plan national, plusieurs mesures ont directement impacté la politique salariale en 2013, notamment la hausse des cotisations CNRACL et la revalorisation de la cotisation des Collectivités Locales au CNFPT (la mesure introduite par la loi de finances rectificative pour 2011 ayant été annulée et la cotisation relevée de 0,9 % à 1 % de la masse salariale).

Comme toutes les Collectivités Locales, la Ville est aussi impactée directement par toute une série de mesures nationales qui, de réglementations en obligations de normalisation, pèsent très lourdement sur ses dépenses (obligations en matière de sécurité, réglementation ERP, habilitations obligatoires des personnels, normes sportives ou environnementales). Cette réglementation, justifiée ou non, est régulièrement dénoncée par les élus locaux. Elle a pu être, il y a quelques années, une façon discrète de cacher des désengagements de l'Etat, chiffrés certaines années à plusieurs millions d'euros pour la Ville. Lors de la Conférence des Finances Publiques du 12 mars 2013,

le Premier Ministre a accepté que ce chantier soit ouvert, sous l'égide du Comité des Finances Locales. Le Pacte de Confiance et de Responsabilité du 16 juillet 2013 traite notamment de cette question, avec la **création du Conseil National d'Evaluation des normes** et l'association en amont des élus locaux aux décisions ayant un impact financier sur les Collectivités Locales. Il s'agit d'une mesure positive, tant les décisions législatives et règlementaires peuvent avoir des effets non négligeables au niveau local. A titre d'illustration, ce sera très prochainement le cas de deux réformes majeures : celle des rythmes scolaires et de la mise aux normes accessibilité handicapés.

• **Les décisions nationales en matière de dotations ont évidemment un impact direct sur le budget et sur les marges de manœuvre de la Collectivité.** Au BP 2013, les dotations de l'Etat étaient prévues en fonctionnement pour 42,2 M€ (dont 29 M€ pour la dotation forfaitaire et 6,1 M€ pour la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale), auxquelles il faut ajouter le FCTVA pour 5 M€ et les amendes de police pour 1,2 M€ (en section d'investissement).

La loi de finances 2013 prévoyait la reconduction du gel des dotations de l'Etat en valeur, la progression de la DGF et de la DSU étant à nouveau financée par une baisse des compensations fiscales. Au budget primitif, la Ville prévoyait que cette mesure aurait un coût de près de 0,4 M€, en raison de l'effet positif des mesures nationales en faveur de la péréquation (hors FPIC). Pour mémoire, la même perte estimée au BP 2012 était de 0,6 M€ (soit 1 M€ en 2 ans). Le gel décidé en 2013 intervenait pour la troisième année consécutive.

Autre effet positif : **la confirmation de la montée en charge du FNPIIC décidé en loi de finances** (avec un abondement de 360 M€ de ses crédits au niveau national). En 2013, le Grand Besançon a, à nouveau, été bénéficiaire du dispositif, ce qui a permis à la Ville d'inscrire une recette supplémentaire en décision modificative en cours d'année.

L'ensemble de ces dispositifs est décrit en détail dans la suite du rapport. C'est à partir de cette année (et plus encore de 2015) que va s'apprécier **la nouvelle donne des finances locales**.

L'effort de 50 Md€ annoncé par le Président de la République sera porté à hauteur de 11 Md€ par les Collectivités Locales. La baisse des dotations est appelée à se poursuivre et à s'amplifier, sans que d'autres mesures ne soient totalement exclues (avenir du FCTVA, des compensations fiscales et des dégrèvements, encadrement des dépenses comme le propose le rapport MALVY-LAMBERT, indexation des dotations sur des facteurs nouveaux comme le niveau d'intégration intercommunale par exemple). De ce point de vue, **2013 représente bien une année charnière**.

La Ville a continué à s'adapter à ces changements, pour partie anticipés et provisionnés dans le cadre de sa prospective budgétaire. Elle peut pour cela s'appuyer sur une situation budgétaire saine et des efforts de gestion systématiques (recherche d'économies, gestion active de la dette, politique de maîtrise énergétique, gestion prévisionnelle des effectifs, développement des mutualisations avec l'Agglomération et le CCAS, dématérialisation et modernisation des pratiques et du service public municipal).

II - Les résultats du Compte Administratif 2013

1. Un cadrage budgétaire et financier tenu

1.1. Une stratégie budgétaire pluriannuelle responsable

L'action de la Ville s'inscrit dans le cadre strict **d'une stratégie budgétaire pluriannuelle**. Elle permet de piloter la mise en œuvre du plan de mandat et d'anticiper la faisabilité des projets au-delà de 2014. Elle est aussi encadrée par des valeurs limites.

Cette stratégie établit un cadrage financier et budgétaire dans lequel il appartient à l'équipe municipale de décliner le Plan Pluriannuel d'Investissement. Elle sert de base à la préparation des Budgets Primitifs. Le Compte Administratif est l'occasion de vérifier chaque année que le cadrage est bien tenu. Si la stratégie reste constante, **une actualisation des données**, rétrospectives et prospectives, est

réalisée régulièrement pour garantir le respect des objectifs et prévoir le cas échéant les ajustements à apporter pour rester sur la trajectoire souhaitée.

La Ville privilégie deux axes majeurs : **le pilotage du fonctionnement et la réalisation d'un programme ambitieux d'investissement**, en veillant à une pression fiscale modérée et à un endettement maîtrisé.

La stratégie retenue s'appuie également sur **la maîtrise conjointe de deux indicateurs garants de notre sécurité financière** : l'épargne brute et la capacité de désendettement. Le premier permet de mesurer l'autofinancement et la capacité de la collectivité à dégager elle-même des ressources stables, nécessaires à l'équilibre de son budget. Le second rapporte l'encours de dette à l'autofinancement dégagé et permet d'apprécier le financement par emprunt de l'investissement. Il permet donc de mesurer le bon équilibre entre autofinancement et emprunt, par la capacité de la collectivité à s'endetter et à rembourser sa dette.

Pour mémoire, les valeurs limites fixées par la prospective budgétaire en CA prévisionnels sont les suivantes : un niveau d'épargne brute supérieur à 20 M€ par an sur le budget principal et une capacité de désendettement inférieure à 8 ans, au terme de la période de simulation, présentée avec le PPI aux Orientations Budgétaires.

1.2. Une situation financière saine et préservée

Force est de constater que les objectifs ont été tenus et que **la Ville a gardé le cap, malgré la situation économique dégradée, et malgré des recettes en baisse.**

Grâce à une approche prudentielle, à une vision pluriannuelle et à sa capacité de réaction, la Ville a su maintenir un service public de qualité, mais sans remettre en cause ses avantages budgétaires comparatifs et en gardant une situation financière saine.

Cette stratégie suppose la recherche constante de l'optimisation, le développement des outils de mesure et d'évaluation, le redéploiement des moyens, la recherche d'économies d'échelle, notamment par le biais de la mutualisation et la mise en œuvre d'une vraie culture de gestion dans tous les domaines.

Dans les années à venir, nous aurons sans doute à renforcer encore nos efforts de gestion, de façon significative. **Aujourd'hui, les résultats sont là. Ils sont conformes à nos engagements et la situation financière de la Ville reste préservée.**

En matière de fiscalité directe, les taux communaux n'ont pas augmenté en 2012, ni en 2013, et, le Conseil Municipal l'a décidé le 17 avril dernier : ils n'augmenteront pas en 2014. C'est un choix politique fort, d'autant que les taux de fiscalité directe font partie des rares leviers d'optimisation des recettes que conservent les villes. Mais le souci de la préservation du pouvoir d'achat de nos concitoyens est prioritaire. Ainsi, le taux de la taxe d'habitation n'aura augmenté qu'une fois en 2009 sur le mandat précédent et les taux des taxes foncières sont stables depuis 2011.

Pour mesurer les efforts réalisés et l'impact de ce choix de modération fiscale, ajoutons que le « panier du Maire », qui correspond à l'indice des prix des dépenses communales publié par l'Association des Maires de France, aura augmenté en moyenne de 2,3 % entre 2008 et 2013.

Les ratios ci-après montrent clairement l'avantage comparatif de la Ville par rapport aux communes de même strate.

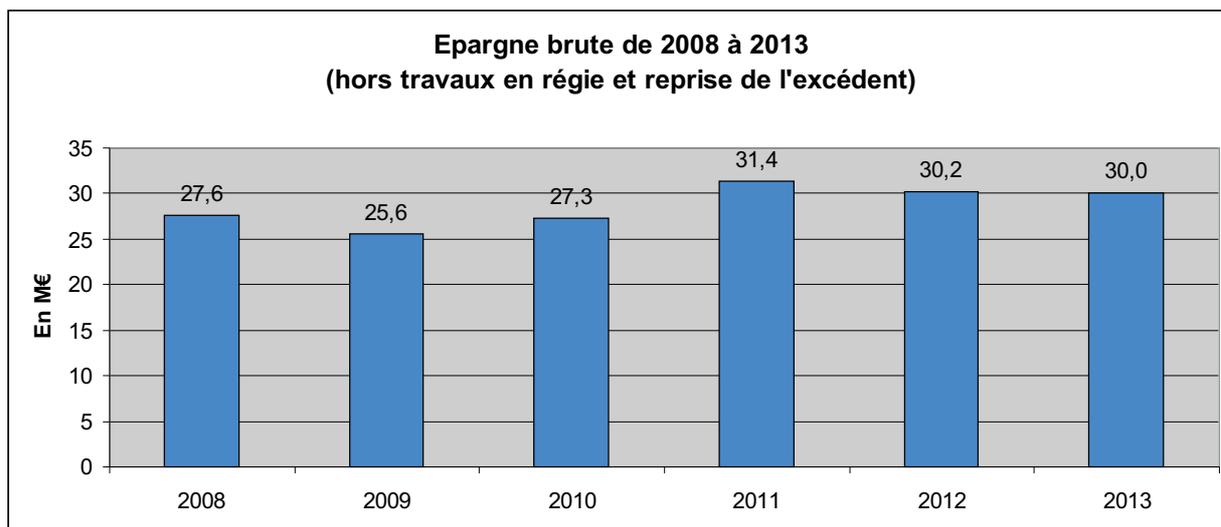
La Ville a su conserver une épargne brute supérieure à la moyenne ce qui témoigne d'une bonne solidité financière et d'une capacité à investir.

En €/hab	Besançon						Moyenne des villes				
							de 100 à 300 000 habitants				
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2008	2009	2010	2011	2012
Epargne Brute/habitant (hors excédent et travaux en régie)	226	211	224	258	250	249	187	191	211	215	233

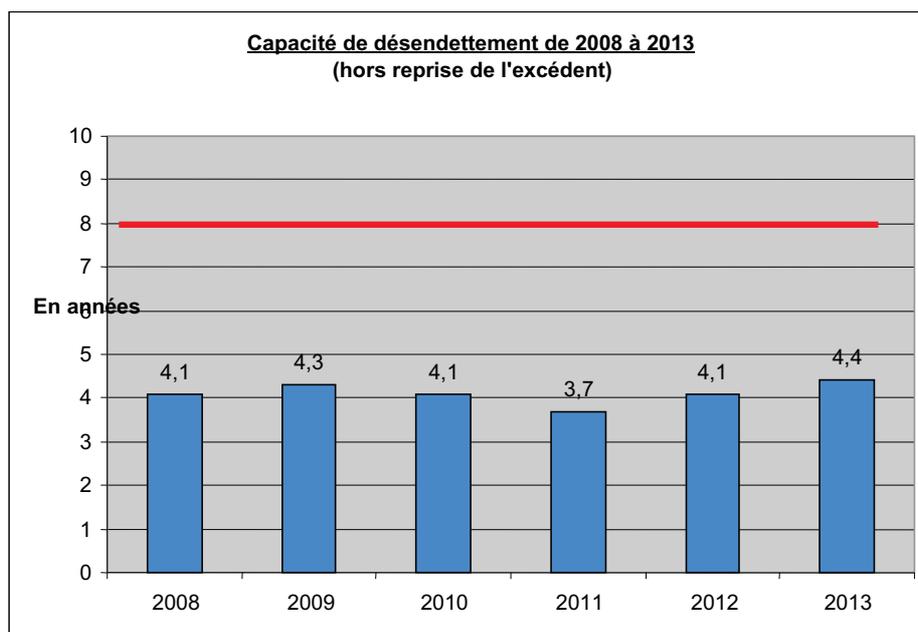
Parallèlement, la Ville a su accroître son programme d'investissement tout en conservant un endettement maîtrisé.

En €/hab	Besançon						Moyenne des villes				
							de 100 à 300 000 habitants				
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2008	2009	2010	2011	2012
Dépenses d'équipement brut avec travaux en régie/habitant, hors subventions d'équipement	275	348	317	325	369	361	265	278	237	252	311
Encours de dette / habitant	825	834	855	887	938	993	973	1009	1005	1002	1016

Enfin, les deux derniers graphiques permettent de vérifier que le cadrage fixé par la prospective budgétaire de la Ville a été tenu, tant s'agissant de l'épargne brute dégagée aux différents CA, que de la capacité de désendettement réalisée depuis le début du mandat.



Sur le mandat, l'épargne dégagée a été en moyenne de 28,6 M€/an, ce qui est bien supérieur à la limite prudentielle fixée dans la prospective. Même en léger retrait par rapport à 2012, l'épargne brute dégagée au CA 2013 reste supérieure à la moyenne constatée sur 5 ans.



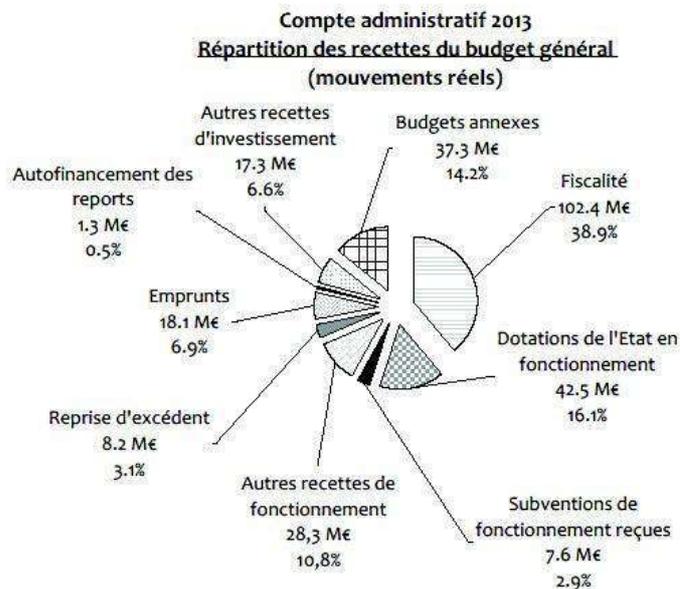
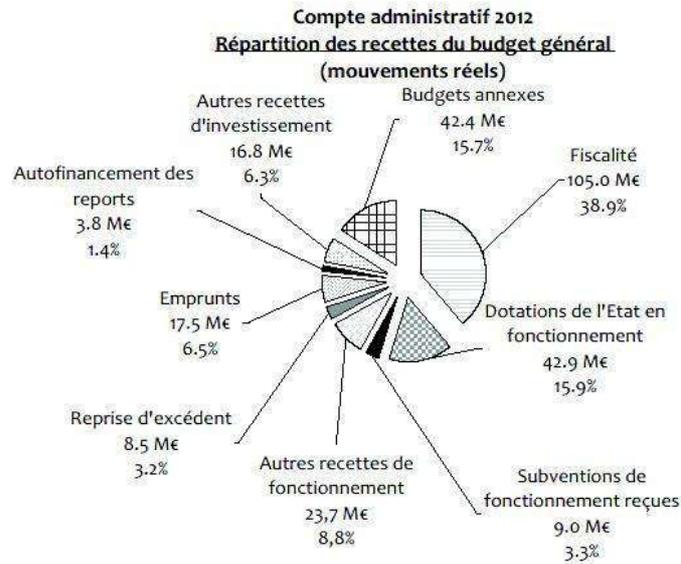
S'agissant de la **capacité de désendettement** (mesurée en années ci-dessus), l'évolution sur la période 2008-2013 reste également favorable, en-deçà des limites fixées. Elle aura été continuellement inférieure à la moyenne des villes comparables.

2. Les réalisations comparées

Hors gestion active de la dette et autofinancement des investissements de l'exercice précédent, **les dépenses réelles du budget général se montent à 249,5 M€, en baisse de 2,4 % par rapport au CA 2012**. Les différents postes seront détaillés dans les parties suivantes.

2.1. Les réalisations budgétaires comparées entre 2012 et 2013 (budget général)

Les graphes suivants montrent la structure budgétaire des recettes et des dépenses comparée entre 2012 et 2013, en mouvements réels uniquement.

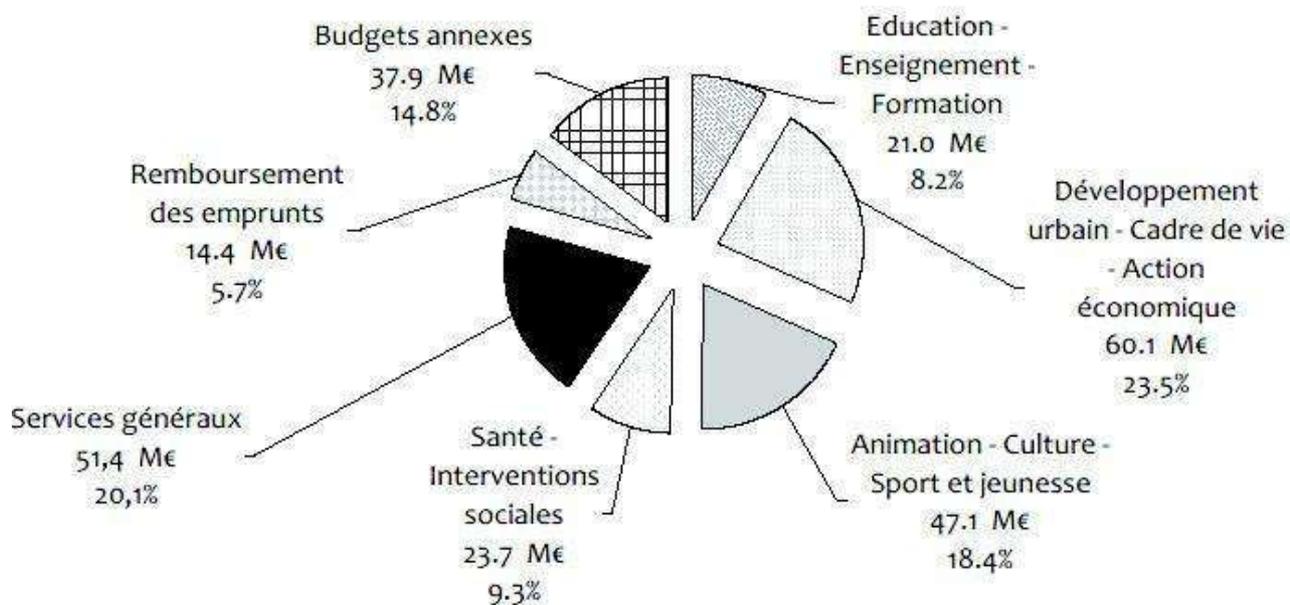


D'un exercice sur l'autre, la structure des recettes reste relativement stable, en investissement et en fonctionnement, entre les budgets annexes et le budget principal. La fiscalité (directe, indirecte, mais aussi les reversements de l'Agglomération) constitue la recette la plus significative (38,9 %), les dotations de l'Etat représentant une part de 16,1 % du budget général, en hausse de 2012 à 2013. L'emprunt ne constitue que 6,9% des recettes globales : cette part est légèrement en hausse du fait de l'effort exceptionnel d'investissement qui s'est poursuivi en 2013, mais elle reste modeste, en deçà de 10 %.

En dépenses, la comparaison ci-après est fondée sur un regroupement des principales fonctions comptables en investissement et en fonctionnement.

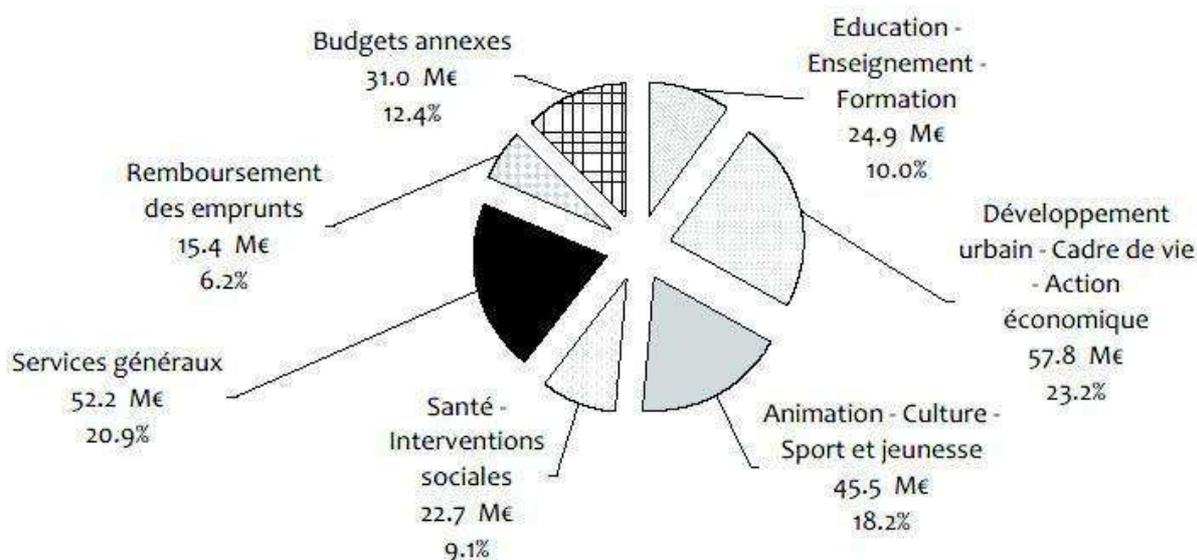
Compte administratif 2012

Répartition des dépenses par grands secteurs d'activité



Compte administratif 2013

Répartition des dépenses par grands secteurs d'activité



Comme en recettes, la répartition des dépenses reste proche d'une année sur l'autre, à l'exception des budgets annexes qui reviennent à un niveau de 12,4 %, contre 14,8 % en 2012 (cette part des budgets annexes était de 12,9 % en 2011). Le principal poste reste logiquement l'ensemble «développement urbain-cadre de vie-action économique», avec une part de 23,2 % en 2013 : il recouvre en effet les différentes interventions de la Ville en matière de voirie, d'espaces verts, de développement, ainsi que les grands projets urbains en investissement. Hors services généraux, le deuxième poste reste «Animation-Culture-Sport-Jeunesse» pour 18,2 % ; suivi de l'Education-Enseignement-Formation (10 %). Il faut souligner que ces graphes ne portent que sur les budgets de la ville, hors budgets autonomes : ils ne prennent donc pas en compte par exemple le budget du CCAS, mais uniquement la subvention qui lui est versée : le poste «santé-interventions sociales» ne recouvre donc qu'une partie des interventions dans ce domaine.

A cette structuration budgétaire, s'ajoute la répartition par politiques publiques. Ces deux approches sont complémentaires, même si elles ne sont pas comparables entre elles, l'une étant basée sur la structuration fonctionnelle et comptable, l'autre correspondant à une approche analytique, à partir d'une définition interne des interventions municipales regroupées en politiques publiques.

2.2. La structuration des politiques publiques menées en 2013

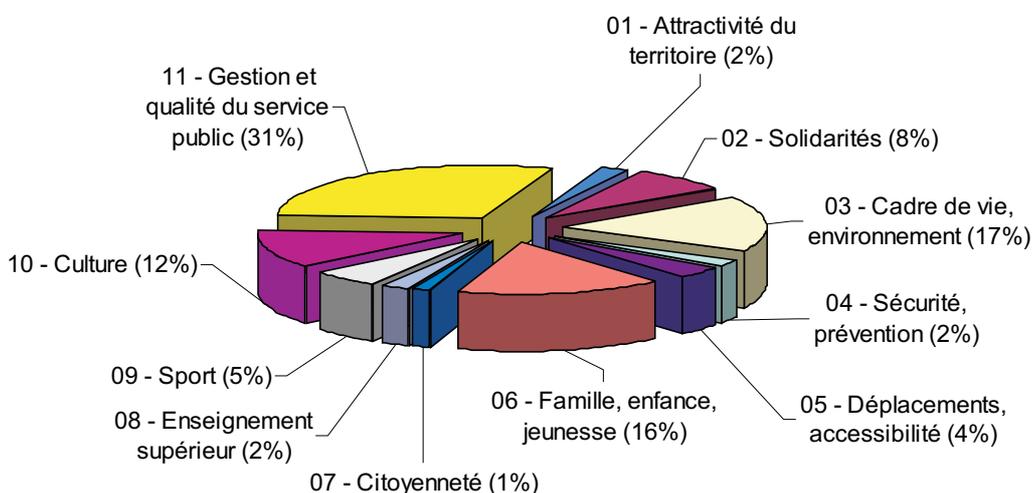
Pour faciliter la lecture du budget, les différentes lignes budgétaires sont ventilées par politiques publiques. Cette présentation strictement interne a un caractère indicatif. Elle permet de visualiser la variété et l'objet des interventions municipales.

Les politiques publiques permettent une approche transversale, en incluant les dépenses de personnel en fonctionnement. Une même politique publique peut ainsi concerner plusieurs délégations et services, mais une dépense ne peut être inscrite que sur une seule politique. Les données ci-après concernent le budget général, y compris donc les budgets annexes, en mouvements réels hors dette.

Les 11 politiques municipales sont les suivantes :

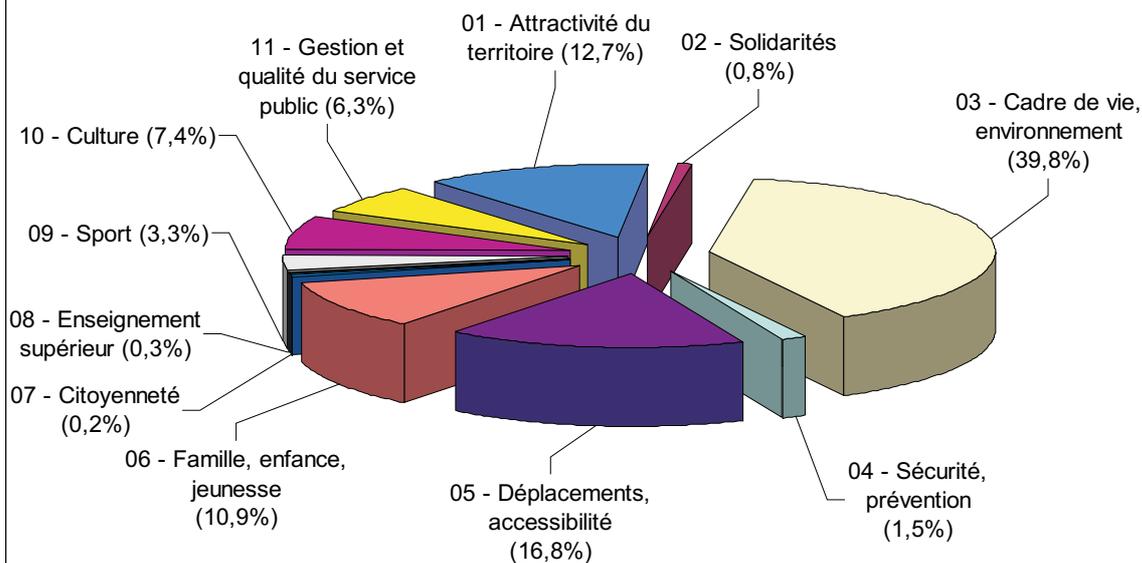
1. Contribuer au développement, à la création de richesses et à l'attractivité du territoire
2. Développer les solidarités et l'accès à l'emploi pour tous
3. Poursuivre l'amélioration du cadre de vie, en protégeant l'environnement
4. Contribuer à la sécurité, à la prévention et à la tranquillité des habitants
5. Organiser et faciliter les déplacements et l'accessibilité pour tous
6. Créer un environnement favorable à la famille et à l'épanouissement de l'enfance et de la jeunesse
7. Favoriser la citoyenneté et développer l'échange et le lien social
8. Participer au développement de l'Enseignement Supérieur, de la recherche et de l'innovation
9. Promouvoir le sport et faciliter la pratique de tous les sports
10. Promouvoir les arts, développer les pratiques culturelles et valoriser le patrimoine
11. Optimiser la gestion et la qualité du service public

CA 2013 - Dépenses réelles de fonctionnement présentées par politiques publiques



La politique 11 regroupe l'ensemble des services fonctionnels (RH, Finances, Affaires Juridiques, TIC) mais aussi des services non affectables dans d'autres politiques (Etat-Civil, Cimetières, Parc-Auto par exemple) : 31 % des dépenses de fonctionnement y sont consacrées, pour un service public optimisé. Comme précédemment dans l'approche fonctionnelle, la politique 2 sous-valorise l'action de la Ville dans le domaine social portée par le CCAS. Enfin les politiques 3, 6 et 10, qui représentent respectivement 17 %, 16 % et 12 %, correspondent à des secteurs porteurs d'équipements dont il s'agit d'assurer le fonctionnement (équipements culturels, écoles, crèches par exemple) ou de secteurs gestionnaires qui interviennent sur l'espace public avec des effectifs conséquents (voirie, espaces verts par exemple).

CA 2013 Dépenses réelles d'Investissement présenté par politiques publiques (hors dette)



En investissement, la structuration par politiques publiques est moins significative. En effet, elle peut fluctuer de manière importante selon les années et les équipements réalisés dans un domaine en particulier. Logiquement, ce sont les politiques 3 et 5 qui sont les plus importantes, d'abord en termes de grands aménagements urbains (passages Pasteur, gare Viotte, accompagnements urbains du tramway...), mais aussi en ce qui concerne l'ensemble des investissements réalisés sur la voirie, les espaces verts, en matière d'eau, d'assainissement et de chauffage urbain.

III - Les principales réalisations du budget 2013

La présentation qui suit reprend celle qui avait été choisie pour la rédaction du rapport de présentation du Budget Primitif 2013.

1. Les politiques de développement et l'aménagement de la Ville

Le choix en 2013 de mettre en avant les politiques de développement et d'aménagement s'inscrivait pleinement dans la stratégie de construction du BP, au regard des **grands projets à livrer en fin de mandat**. Ces objectifs figuraient d'ailleurs déjà dans le projet de Ville Besançon 2020 et dans Grand Besançon 2030 élaboré avec l'Agglomération, avec **le choix de politiques de développement et de création de richesses, pour renforcer l'attractivité de la Ville et du Grand Besançon**. C'est aussi une nécessité pour améliorer le cadre de vie et les services rendus aux habitants d'aujourd'hui et de demain, pour un territoire dynamique, porteur d'initiatives et d'emplois.

Ainsi, 2013 a vu la poursuite d'une série de chantiers majeurs, qui ont radicalement changé le visage de Besançon et sur lesquels nous pourrions désormais nous appuyer pour développer nos interventions en matière de transport, d'espaces publics, de commerce ou de services, pour ne citer que ces domaines.

Evidemment, le chantier emblématique de l'année 2013 aura été celui du Tramway. Nous avons accompagné le projet de l'Agglomération, au travers de la coordination des équipes techniques Ville et Agglomération, pour l'inscrire dans l'espace urbain, pour accompagner les riverains, habitants et commerçants, pour communiquer et anticiper les conséquences du projet sur l'ensemble des politiques municipales, pour programmer et réaliser les travaux d'accompagnement nécessaires. En 2013, outre le versement d'une subvention d'équipement (5 M€), la Ville a poursuivi la réalisation des travaux d'accompagnement et soutenu notamment la requalification du pont Battant, désormais réouvert à la circulation. D'autres travaux ont été réalisés, notamment sur le Boulevard Diderot et l'Avenue Edgar Faure. En 2014, les travaux touchent à leur fin et l'inauguration de la première ligne de tramway est programmée. Les Bisontines et les Bisontins peuvent se réappropriier l'espace public et profiter d'une Ville rénovée et modernisée, articulée d'Ouest en Est, avec de nouveaux pôles de développement à proximité immédiate de sa nouvelle colonne vertébrale.

En 2013, la réflexion a avancé sur deux sites majeurs du centre-ville, dont la libération est désormais programmée : celui de **Louise Michel**, après la démolition de l'ancienne Caserne du SDIS et celui de **Saint-Jacques/Arsenal**. Sur ce dernier lieu (qui n'appartient pas à la Ville), la collectivité a pris l'initiative de réunir les différents acteurs pour construire une stratégie commune. Le sujet est complexe et ses interactions nombreuses. Il s'agit là d'une réflexion de long terme, même si la Ville a d'ores et déjà sollicité l'inscription d'un premier équipement (le projet de BU/BM) au prochain CPER.

La ligne de tramway, c'est aussi **une nouvelle liaison entre les Hauts du Chazal, le centre-ville et la gare Viotte**. C'est un formidable accélérateur pour le développement de Témis santé soutenu par le Grand Besançon et le CHRU. En 2013, la Ville est intervenue pour près de 0,5 M€ dans le réaménagement de l'entrée de l'hôpital. Elle a aussi soutenu les projets universitaires programmés au CPER, autour de la nouvelle faculté de Médecine/Pharmacie. 2013 a permis de poursuivre le dialogue **avec l'Université de Franche-Comté** en travaillant conjointement aux programmations des années à venir. Pour mémoire, il faut rappeler que l'engagement de la Ville était particulièrement important sur la précédente génération du CPER (plus de 8 M€). La Ville reste à ce jour engagée dans les projets du RU Chateaufarine, de la MSHE sur l'Arsenal, de l'Institut Régional de Cancérologie (dont la construction est

en cours) et du jardin des découvertes et des savoirs, dont la réalisation est prévue après le déménagement de l'actuel jardin botanique place Leclerc.

Le projet Viotte a lui aussi significativement avancé. La Ville est intervenue pour 4,6 M€ versés aux opérateurs du projet. Il faut y ajouter notamment 0,7 M€ de travaux liés au déplacement du monument aux morts et à la reconstitution du nouvel espace de mémoire aux Glacis et près de 0,3 M€ pour l'aménagement des voiries périphériques. C'est un pôle urbain qui se construit. Il doit permettre de donner une nouvelle dimension à la gare avec la création d'un nouvel ensemble multimodal et d'un nouveau pôle de développement. La gare Viotte pourra ainsi jouer tout son rôle dans la logique du système à deux gares sur lequel nous travaillons avec le Grand Besançon.

Sur la ligne du tramway, **d'autres quartiers sont directement concernés par des projets d'urbanisme importants.** Sur Battant, plusieurs opérations sont initiées : la reconfiguration de l'entrée du quartier en lien avec la livraison du nouveau pont Battant, le projet de rénovation commerciale de la Rue Battant et le lancement des travaux de rénovation de la Maison du Peuple, de la salle Battant et de l'immeuble Champrond. Enfin, le projet du 6 rue de la Madeleine et le parking Griffon seront livrés en 2014, ce qui permettra de changer l'image du quartier et de renforcer son attractivité.

Le dossier des passages Pasteur a lui aussi connu des avancées importantes, notamment s'agissant de la construction du parking, des projets immobiliers et de la commercialisation de l'ensemble. 1,5 M€ ont été versés par la Ville au titre du contrat passé avec Eiffage. Le travail se poursuit avec l'opérateur pour une livraison courant 2015.

Enfin, le développement de la Ville et son aménagement ce sont aussi les différents projets de zones d'aménagement en particulier **les Vaîtes et le Site Vauban.** Le lancement de ces deux opérations est désormais effectif avec l'approbation des projets et le choix des intervenants. Il s'agit ainsi de participer au dynamisme de la Ville mais aussi d'offrir aux habitants de nouvelles possibilités, proches du Centre Ville, dans des quartiers vivants et bien desservis.

D'autres projets sont à l'étude, notamment sur Orchamps-Palente et Fontaine Ecu. **Sur les Prés de Vaux,** l'imbroglio juridique devrait se dénouer en 2014, après le jugement favorable obtenu par la Ville en 2013. Enfin, le programme **PRU I de Planoise** a continué à mobiliser fortement la Ville en 2013 avec près de 2 M€ de dépenses consacrées à la réhabilitation du parking Cassin, au site Tripode, à la liaison Ile de France/Cologne. La Ville a beaucoup travaillé avec AKTYA et avec la SEDD pour la redynamisation du secteur Cassin, mais aussi sur le secteur de Clairs-Soleils, où le solde des participations Ville a représenté près de 0,9 M€. L'ensemble de ces opérations s'intègre dans une stratégie globale qui doit reprendre et développer le nouveau programme urbain, en cours d'élaboration en 2013 et en 2014, avec une **candidature élargie Planoise-Grette-Battant au PRU II.**

2. La solidarité, la citoyenneté, le sport et la culture

La solidarité est au cœur des préoccupations de la Ville, avec l'objectif de renforcer le lien social, mais aussi d'accompagner et de soutenir les plus fragiles, dans une logique de respect et d'insertion.

Le CCAS est l'acteur des politiques sociales de la Ville. Depuis les premiers effets de la crise, la Ville a progressivement renforcé son soutien au CCAS (la subvention annuelle au BP 2013 était de 10,4 M€). C'est un choix volontaire et une priorité assumée, car il est de notre responsabilité de ne pas laisser des Bisontines et des Bisontins au bord de la route, lorsque l'âge, les problèmes de santé ou les accidents de la vie tendent à les affaiblir ou à les isoler. Ce choix s'impose aujourd'hui plus encore qu'hier dans un contexte où les difficultés économiques s'aggravent et où la tentation du repli sur soi gagne du terrain.

En 2013, le CCAS a continué à intervenir sur ce qui constitue l'essentiel de ses missions : **lutter contre l'exclusion, promouvoir la solidarité notamment intergénérationnelle et encourager les dynamiques d'insertion.** L'année écoulée a vu aussi se renforcer les problématiques **d'urgence sociale,** avec leurs incidences en termes de logement et d'hébergement, notamment.

Pour faire face à l'accroissement de ces difficultés, la Ville et le CCAS ont pu s'appuyer sur **de nouvelles relations de confiance avec les services de l'Etat**. Les discussions engagées ont notamment permis de renforcer la complémentarité des dispositifs. De son côté, le CCAS est engagé dans une réflexion qui doit amener une recomposition des fonctions qu'il exerce. Il s'agit aussi de préparer la fermeture du Forum et l'ouverture du futur site de l'Agora. En 2013, le CCAS a continué à optimiser l'ensemble de ses moyens alors que les besoins s'accroissent et que les contraintes budgétaires sont de plus en plus prégnantes. C'est ce dialogue de gestion entre la Ville et le CCAS qui a permis ces dernières années de développer le service rendu, en maîtrisant les coûts et l'évolution de la participation de la Ville.

Pour autant, il est important de mesurer **l'importance des besoins**. C'est vrai dans le **domaine de la solidarité** : accès à l'alimentation, développement des aides financières, complexité grandissante des situations individuelles, difficulté dans l'accès à l'emploi ou aux soins, précarité énergétique croissante des populations fragiles. C'est vrai aussi des autres champs sur lesquels intervient le CCAS, **l'autonomie** notamment.

Ainsi, la nouvelle organisation de l'aide à domicile s'est déployée en 2013. La Ville et le CCAS ont continué à s'investir dans le programme «Besançon, Ville Amie des Aînés». De nouvelles complémentarités avec nos partenaires associatifs et départementaux ont été mises en place (via la Maison des Seniors ou les antennes de quartiers). Enfin, dans le domaine du handicap, de gros efforts ont été menés pour **la réussite de la reprise du CHAT par SDH**, au bénéfice des travailleurs handicapés. Et la Ville a poursuivi le travail préparatoire aux nouvelles programmations en terme d'accessibilité, qui vont se réaliser sur le mandat actuel.

La solidarité est un devoir. Comme la citoyenneté, elle n'est jamais totalement acquise. C'est ce constat qui guide aussi **notre action de proximité dans les quartiers**. En 2013, nous avons continué à travailler au jour le jour avec les acteurs sociaux, les professionnels, les associations, les centres sociaux et les Maisons de quartiers notamment. L'objectif est de permettre au plus grand nombre d'accéder aux conditions d'épanouissement que peuvent représenter la culture, le sport, la réalisation d'activités partagées, l'inscription dans un projet global, sans exclusive. C'est aussi la volonté de dépasser les barrières sociales, de permettre un accès plus facile aux services et aux loisirs.

Cette présence dans les quartiers est une réussite. Elle permet de **créer du «vivre ensemble»** et de partager une même conception républicaine. Elle n'a pourtant de sens que si elle s'inscrit dans des politiques globales sans être réservée à des zones identifiées comme en difficulté. C'est le sens que le Gouvernement a donné à la **nouvelle politique de la Ville**, avec la Loi Lamy. Forte de son expérience, la Ville a souhaité en 2013 s'investir dans ce chantier et prendre date en préparant de solides dossiers de candidature. Les enjeux sont importants vu l'ampleur et la complexité des sujets à traiter.

Le Tramway facilitera le désenclavement de certaines zones. **Les projets PRU sont à poursuivre**. L'implication du Grand Besançon est acquise. Nous devons demain, dans le cadre du CPER mobiliser plus encore l'Etat, la Région et le Département sur ces nouveaux dispositifs.

La proximité c'est aussi une multitude de petites interventions de terrain et **près de 11,8 M€ de petits travaux en tranches annuelles en 2013** (dont par exemple 3,6 M€ pour la voirie et l'éclairage public et 0,7 M€ au titre des espaces verts sur toute la ville). Ce sont des interventions sur le patrimoine municipal, la rénovation de locaux municipaux ou associatifs, la poursuite de la rénovation du pôle des Tilleuls, la recherche constante de la qualité du service rendu aux habitants.

Le sport constitue une école de solidarité et de citoyenneté, par la formation des corps et des esprits, l'apprentissage de l'esprit d'équipe, la recherche de la performance dans le respect des règles. Nous avons toujours souhaité avoir en la matière une politique équilibrée : soutien au sport de haut niveau mais sans dérives financières (la Ville ne peut se substituer aux acteurs locaux et ne peut cautionner tous les modes de gestion), encouragement aux pratiques amateurs, soutien au sport handicapé, mais aussi aux événements populaires ou susceptibles de faire connaître et rayonner Besançon.

Pour cela, nous pouvons nous appuyer sur un **tissu associatif riche de bénévoles et de passionnés**. Certaines réalisations sont des réussites reconnues, comme le raid handisport ou le

meeting Chronostar. Nous avons aussi lancé un vaste programme de **rénovation du patrimoine sportif**, inscrit sur plusieurs années au PPI. C'est le cas en tranches annuelles avec la modernisation progressive des équipements de proximité (gymnases, vestiaires). Cela passe aussi par des opérations de plus grande ampleur, comme la réalisation du stade de rugby des Orchamps. 0,9 M€ ont été dépensés en 2013 sur cette opération et près de 0,3 M€ l'ont été pour la réfection du complexe sportif de Rosemont.

Enfin, **dans le domaine culturel**, la Ville a pu continuer à s'appuyer en 2013 sur les différentes structures mises en place : l'Etablissement Public de la Citadelle, l'Orchestre Victor Hugo, l'Institut Supérieur des Beaux Arts, l'Etablissement des Deux Scènes, la Rodia. Elles participent toutes à une programmation riche et de qualité.

Après l'ouverture de la friche culturelle sur le site de l'ancienne usine Superior aux Prés de Vaux, la Ville a préparé en 2013 l'ouverture d'un nouveau lieu culturel sur l'ancienne caserne Vauban, avec **la livraison d'ateliers d'artistes**. Il s'agit ainsi de renforcer notre soutien aux créateurs, en s'appuyant sur une logique de réseau. L'ouverture de la Cité des Arts participe à cette approche globale.

Enfin, nous avons poursuivi en 2013 **plusieurs chantiers importants** : la rénovation du patrimoine Vauban (1,3 M€), la rénovation de l'église Ste Madeleine, la construction de nouvelles réserves (0,9 M€) préalables au vaste projet de rénovation du Musée des Beaux Arts et d'Archéologie. Cette opération importante est désormais bien lancée et les déménagements ont été réalisés. 2013 a aussi été marqué par la réconciliation de la Ville avec **Victor Hugo** et l'ouverture de sa maison natale qui constitue un nouvel espace culturel. Le coût des travaux hors subventions s'est élevé à 1,6 M€. Son ouverture a constitué un moment important de l'année écoulée.

3. L'environnement, la qualité de la vie et le service public municipal

L'appropriation des problématiques du développement durable est une des caractéristiques de l'action de la Ville sur la durée, avec une sensibilité à ces questions qui nous renvoie à de nombreuses années en arrière. Depuis 2001, nous avons souhaité renforcer encore la transversalité de cette approche dans l'ensemble des interventions de la collectivité. Les Bisontines et les Bisontins y sont particulièrement attachés. Ils l'ont montré en participant à l'élaboration de notre **agenda 21** dont l'évaluation a été amorcée en 2013. Nous avons mobilisé nos partenaires, les différentes délégations et les services sur ces questions, ce qui a permis à la Ville, non seulement de renforcer son exemplarité en la matière, mais aussi d'être la première collectivité française à être labellisée EEA Gold pour sa **politique énergétique**.

Cette politique a été considérablement développée au cours de ces dernières années, avec l'Emprunt Economies d'Energies, le programme photovoltaïque, un travail pédagogique important partagé avec le CCAS, la valorisation du réseau de chaleur de Planoise, la modernisation de l'éclairage public et des chaufferies, le partenariat avec l'ADEME, la mobilisation des CEE, etc. C'est un dispositif d'ensemble qui a été mis en place. En 2013, c'est près de 0,3 M€ de crédits spécifiques qui ont à nouveau été mobilisés en tranches annuelles, dont 0,2 M€ pour le renouvellement des lanternes sur la voirie publique. S'y ajoutent le lancement de la nouvelle chaufferie de Planoise avec le développement des Hauts du Chazal et de Témis Santé, la réalisation de la nouvelle chaufferie bois sur le site de Mallarmé (qui a mobilisé 1,3 M€).

La politique environnementale c'est aussi l'action que nous menons en faveur de **l'eau et de l'assainissement**. Les classements nationaux établis en 2013 ont confirmé la qualité de la ressource délivrée par la régie mais aussi le classement de Besançon : l'eau la moins chère de France dans sa catégorie. C'est le résultat d'une gestion directe responsable qui ne sacrifie pas les investissements de renouvellement et de modernisation, pour faire en sorte que chaque euro retourne aux Bisontines et aux Bisontins. Nous avons démontré notre professionnalisme et la pertinence des choix de gestion effectués.

La qualité de vie pour tous c'est une certaine conception de l'urbanisme et des espaces publics. Cette approche devrait se développer encore dans les années à venir avec les écoquartiers de Vauban et des Vaïtes (les opérations ont été lancées en 2013). La construction du Tramway décidée par le Grand Besançon participe aussi de ce choix : **privilégier les modes doux**, renforcer les transports en

commun, l'usage de la bicyclette, les espaces piétons, requalifier les lieux publics et leur ouverture sur des espaces naturels (choix du tracé du Tramway, nouveaux espaces verts, promenade le long du Doubs). Cette qualité de vie est aussi une des caractéristiques de Besançon.

La réflexion menée en 2013 sur le **nouveau plan de circulation**, la construction de parkings relais et la mise en service de nouveaux liens intra ou inter quartiers suivent la même logique. C'est une nouvelle physionomie urbaine qui se dessine progressivement et que nous poursuivrons avec le PRU II. Mais la reconquête de l'espace public ne peut pas signifier sa confiscation par certains. **La qualité de la vie c'est aussi la tranquillité garantie pour tous**. De gros efforts ont ainsi été réalisés en 2013 pour renforcer les dispositifs de prévention, d'accompagnement et de sécurité. La Ville a reconduit les correspondants de nuit, renforcé le partenariat avec la police nationale et poursuivi l'augmentation des effectifs de la police municipale. Surtout, elle a choisi de s'engager dans **un nouveau dispositif de vidéosurveillance**. C'est le résultat d'une longue réflexion, de phases d'échanges et de consultations, qui se sont faites dans la plus grande transparence. 2013 constitue la première étape d'un plan pluriannuel de déploiement de caméras sur l'espace public. Le centre de surveillance a été ouvert en 2013 et plusieurs résultats positifs sont déjà à mettre à son actif. En 2013, le budget d'investissement mobilisé par la Ville s'est élevé à 0,7 M€.

Cette opération, nous l'avons menée en privilégiant **l'écoute et la concertation** avec les professionnels et avec les habitants. Cette démarche guide l'ensemble de notre action. C'est celle que nous avons choisie pour mener **un autre dossier complexe, celui de la réforme des rythmes scolaires**. Face à la réforme Peillon, la Ville a choisi de ne pas se précipiter, mais de s'assurer en amont des conditions de réussite de la réforme. Elle impacte en effet plusieurs politiques municipales, intéresse l'Education Nationale, les enseignants et les parents. Et bien sûr elle concerne avant tout les enfants qui doivent être au cœur des nouveaux dispositifs. La Ville a donc fait le choix d'une mise en œuvre à la rentrée 2014, avec un temps long de concertation et de préparation, pour lever les incompréhensions, mobiliser tous les acteurs et s'assurer de la réussite du projet en construisant **un véritable projet éducatif territorial**.

Cette ambition n'a pas toujours été simple à exprimer et à porter. Mais le temps de la construction a certainement été un temps nécessaire. Pour autant, la Ville a continué à être présente **au quotidien dans le fonctionnement des écoles**. Nous avons poursuivi les travaux de rénovation programmés sur plusieurs établissements, mais aussi travaillé à préparer des chantiers plus importants comme la rénovation de l'école Dürer. La poursuite de l'opération cartable numérique à quant à elle mobilisé 0,2 M€. En 2013, un effort spécifique a été fait pour améliorer **la qualité de la restauration scolaire** avec un renforcement de l'encadrement. Parallèlement, l'achèvement des travaux de la cuisine centrale a permis la livraison d'un équipement moderne et désormais pleinement opérationnel. La Ville est en contentieux sur ce dossier après la remise du rapport d'expertise qui lui est favorable. Au-delà des aspects financiers, il faut souligner l'importance des enjeux. Sur un an, c'est près de 670 000 repas qui sont servis dans les écoles et plus de 92 000 repas dans les crèches.

D'une façon générale, la priorité de la Ville est de **continuer à délivrer un service public de qualité au moindre coût**. Cela suppose de mobiliser des moyens toujours plus modernes et d'accompagner les évolutions technologiques et les personnels, sans pour autant substituer la machine à l'humain. Cette qualité de relation est essentielle. Elle a amené par le passé à développer de nouveaux services comme Proxim Cité. Elle s'est traduite aussi en 2013 par de nouvelles labellisations Marianne.

De nouveaux équipements ont été livrés. Après la rénovation de la salle du Conseil Municipal et la retransmission des débats sur internet, un nouveau lieu a ouvert en 2013 avec la rénovation complète **du rez-de-chaussée du Centre Administratif Municipal**. Ce projet a mobilisé une tranche de 0,7 M€ de crédits en 2013. Il permet désormais de mieux accueillir les Bisontines et les Bisontins dans l'exercice des Formalités Administratives. Cette opération exemplaire a été rendue possible par la transformation du service mutualisé des TIC en service commun et son transfert au Grand Besançon.

Cela a été aussi l'occasion d'opérations à tiroirs pour regrouper des services municipaux, diminuer des locations et reconfigurer les espaces de travail destinés aux élus. Ces opérations de regroupement et de rationalisation se poursuivront avec **le développement des rapprochements entre la Ville, la CAGB et le CCAS**.

IV. Les données budgétaires au Compte Administratif 2013

1. Les résultats du budget général

BUDGET GENERAL - RECETTES REELLES - REPARTITION PAR BUDGET						
	2012			2013		
	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser
Investissement	65 676 120,00	38 114 598,95	22 383 697,96	67 384 162,20	38 751 336,90	21 921 279,53
Fonctionnement	184 088 188,28	189 126 799,56	0,00	183 127 758,00	188 942 135,68	0,00
	249 764 308,28	227 241 398,51	22 383 697,96	250 511 920,20	226 693 472,58	21 921 279,53
Gestion active dette	51 251 277,00	41 904 252,00	0,00	25 820 485,00	19 845 309,00	0,00
Autofinancement N-1	15 715 276,06	15 715 276,06	0,00	19 025 203,76	19 025 203,76	0,00
BUDGET PRINCIPAL	316 730 861,34	294 850 926,57	22 383 697,96	295 357 606,96	264 563 985,34	21 921 279,53
Investissement	5 262 869,00	3 323 340,74	800 000,00	2 440 985,26	1 719 414,80	407 532,00
Fonctionnement	9 873 299,77	10 180 916,62	0,00	10 070 092,60	10 328 713,81	0,00
	15 136 168,77	13 504 257,36	800 000,00	12 511 077,86	12 048 128,61	407 532,00
Autofinancement N-1	471 508,32	471 508,32	0,00	449 094,05	449 094,05	0,00
EAU	15 607 677,09	13 975 765,68	800 000,00	12 961 072,11	12 498 122,66	407 532,00
Investissement	12 153 893,00	9 133 489,00	1 003 731,00	4 756 337,99	3 992 698,83	662 842,00
Fonctionnement	11 957 542,43	12 060 588,01	0,00	10 533 364,37	10 612 194,84	0,00
	24 111 235,43	21 194 077,01	1 003 731,00	15 289 702,36	14 604 893,67	662 842,00
Autofinancement N-1	2 928 576,96	2 928 576,96	0,00	2 224 206,72	2 224 206,72	0,00
ASSAINISSEMENT	27 039 812,01	24 122 653,98	1 003 731,00	17 512 909,08	16 829 100,39	662 842,00
Investissement	147 994,54	147 995,34	0,00	171 894,05	171 994,05	0,00
Fonctionnement	844 161,23	845 767,98	0,00	685 841,71	878 387,35	0,00
	792 155,77	793 763,30	0,00	837 635,76	850 381,40	0,00
Investissement	231 072,69	231 072,69	0,00	245 217,41	244 757,41	0,00
Fonctionnement	570 925,00	500 470,50	0,00	658 988,00	493 368,81	0,00
	801 997,69	731 543,19	0,00	804 186,41	738 156,02	0,00
Investissement	86 199,00	0,00	86 199,00	86 199,00	0,00	68 199,00
Fonctionnement	92 292,49	26 093,95	66 198,54	92 292,49	26 093,95	66 198,54
	168 491,49	26 093,95	132 397,54	158 491,49	26 093,95	132 397,54
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	302 944,80	3 957,80	298 987,00	302 944,80	90 057,80	212 887,00
	302 944,80	3 957,80	298 987,00	302 944,80	90 057,80	212 887,00
Investissement	7 758 335,07	2 871 695,09	4 885 192,27	19 118 777,13	5 661 163,38	12 708 570,78
Fonctionnement	1 860 529,03	1 918 131,20	0,00	2 314 725,84	2 388 362,94	0,00
	9 416 864,10	4 789 826,29	4 885 192,27	21 433 502,97	8 047 526,32	12 708 570,78
Investissement	8 000,00	8 295,28	0,00	27 873,01	27 832,91	0,00
Fonctionnement	1 070 447,74	1 087 638,61	0,00	702 123,33	853 379,67	0,00
	1 078 447,74	1 105 933,87	0,00	729 996,34	881 212,58	0,00
Autofinancement N-1	3 472,19	3 472,19	0,00	0,00	0,00	0,00
ARCHEO, PREVENTIVE	1 081 919,93	1 109 406,06	0,00	729 996,34	881 212,58	0,00
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	741 900,00	240 000,00	501 900,00	501 900,00	26 057,33	495 900,00
	741 900,00	240 000,00	501 900,00	501 900,00	26 057,33	495 900,00
Investissement	25 826 163,30	15 715 888,12	8 785 122,27	26 826 383,85	11 817 861,38	13 845 143,78
Fonctionnement	26 914 042,49	26 673 564,65	867 085,54	25 742 054,34	25 494 640,30	774 985,54
	52 640 205,79	42 389 452,77	7 632 207,81	52 668 438,19	37 312 501,68	14 620 129,32
Autofinancement N-1	3 403 557,09	3 403 557,09	0,00	2 674 200,77	2 674 200,77	0,00
BUDGETS ANNEXES	55 943 762,88	45 793 009,86	7 632 207,81	55 242 638,96	39 986 708,45	14 620 129,32
Investissement	91 302 283,30	53 830 487,07	29 148 820,23	94 210 546,05	48 599 198,28	35 786 423,31
Fonctionnement	211 002 230,77	215 800 384,21	867 085,54	208 869 812,34	214 436 781,98	774 985,54
	302 304 514,07	269 630 871,28	30 015 905,77	303 080 358,39	263 005 980,26	36 541 408,85
Gestion active dette	51 251 277,00	41 904 252,00	0,00	25 820 485,00	19 845 309,00	0,00
Autofinancement N-1	19 119 933,15	19 119 833,15	0,00	21 689 404,53	21 689 404,53	0,00
BUDGET GENERAL	372 674 624,22	330 653 936,43	30 015 905,77	360 600 247,92	304 550 693,79	36 541 408,85

BUDGET GENERAL - DEPENSES REELLES - REPARTITION PAR BUDGET

	2012			2013		
	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser
Investissement	91 838 777,00	84 757 574,37	23 678 178,20	90 591 808,20	65 081 289,40	20 988 868,44
Fonctionnement	158 125 531,28	153 020 145,26	0,00	159 920 312,00	153 453 934,02	0,00
	249 764 308,28	217 777 719,63	23 678 178,20	250 511 920,20	218 515 223,42	20 988 868,44
Gestion active dette	51 251 277,00	41 904 252,00	0,00	25 820 485,00	19 845 309,00	0,00
Autofinancement N-1	13 715 276,06	13 715 276,06	0,00	19 025 203,76	19 025 203,76	0,00
BUDGET PRINCIPAL	316 730 861,34	275 397 247,69	23 678 178,20	295 357 606,96	257 385 736,18	20 988 868,44
Investissement	7 107 547,00	5 113 104,00	1 394 033,26	4 201 761,26	2 775 684,54	1 217 375,46
Fonctionnement	6 840 622,00	6 623 258,30	0,00	7 198 855,00	6 600 703,28	0,00
	13 948 169,00	11 736 362,30	1 394 033,26	11 400 616,26	9 376 387,82	1 217 375,46
Autofinancement N-1	471 509,32	471 509,32	0,00	449 994,05	449 994,05	0,00
EAU	14 419 677,32	12 207 870,62	1 394 033,26	11 850 610,31	9 826 381,87	1 217 375,46
Investissement	16 032 358,00	14 193 788,26	1 398 587,99	8 041 624,99	5 232 460,71	2 591 404,89
Fonctionnement	6 613 175,00	6 044 261,39	0,00	6 686 007,00	6 223 863,88	0,00
	22 645 531,00	20 238 149,65	1 398 587,99	14 727 631,99	11 456 324,59	2 591 404,89
Autofinancement N-1	2 928 576,98	2 928 576,98	0,00	2 224 206,72	2 224 206,72	0,00
ASSAINISSEMENT	26 674 107,98	23 166 726,23	1 398 587,99	16 951 838,71	13 680 531,31	2 591 404,89
Investissement	23 836,00	0,00	0,00	34 354,00	24 283,91	0,00
Fonctionnement	581 040,00	507 210,54	0,00	596 228,00	546 168,16	0,00
	604 876,00	507 210,54	0,00	630 582,00	570 452,07	0,00
Investissement	347 154,89	102 081,97	120 451,97	340 576,41	147 330,26	31 119,85
Fonctionnement	454 843,00	384 693,81	0,00	483 810,00	375 724,47	0,00
	801 997,89	486 775,78	120 451,97	804 386,41	523 054,73	31 119,85
Investissement	68 199,00	0,00	68 199,00	68 199,00	0,00	68 199,00
Fonctionnement	61 247,18	0,00	61 247,18	61 249,12	0,00	61 249,12
	127 446,18	0,00	127 446,18	127 448,12	0,00	127 448,12
Déficit d'investissement	31 043,37	31 043,37	0,00	31 043,37	31 043,37	0,00
ZA CHAMPS-MONTANTS	168 489,55	31 043,37	127 446,18	168 491,49	31 043,37	127 448,12
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	107 650,00	0,00	107 650,00	111 673,82	0,00	111 673,82
	107 650,00	0,00	107 650,00	111 673,82	0,00	111 673,82
Déficit d'investissement	191 270,98	191 270,98	0,00	191 270,98	191 270,98	0,00
ZA EDISON	298 920,98	191 270,98	107 650,00	302 944,80	191 270,98	111 673,82
Investissement	7 351 470,00	3 908 605,98	3 032 131,29	17 694 026,29	8 091 204,63	9 226 219,10
Fonctionnement	332 991,00	263 117,62	0,00	596 682,00	282 901,25	0,00
	7 684 461,00	4 171 723,60	3 032 131,29	18 290 708,29	8 344 105,88	9 226 219,10
Déficit d'investissement	0,00	0,00	0,00	739 303,15	739 303,15	0,00
CHAUFFAGE URBAIN	7 684 461,00	4 171 723,60	3 032 131,29	19 020 011,44	9 083 409,03	9 226 219,10
Investissement	45 879,00	21 635,54	0,00	56 027,01	20 552,75	0,00
Fonctionnement	752 428,00	696 151,99	0,00	673 169,33	584 889,04	0,00
	798 307,00	717 787,53	0,00	729 196,34	605 441,79	0,00
Autofinancement N-1	3 472,19	3 472,19	0,00	0,00	0,00	0,00
ARCHEO. PREVENTIVE	801 779,19	721 259,72	0,00	729 196,34	605 441,79	0,00
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	275 578,01	10 233,95	265 344,06	265 344,06	148 883,56	116 460,50
	275 578,01	10 233,95	265 344,06	265 344,06	148 883,56	116 460,50
Déficit d'investissement	466 321,99	466 321,99	0,00	236 009,94	236 009,94	0,00
ZA MADELEINE BRES	741 900,00	476 565,94	265 344,06	501 900,00	385 439,50	116 460,50
Investissement	30 874 441,69	23 339 225,75	6 011 403,51	30 435 368,96	16 281 528,80	13 132 318,30
Fonctionnement	16 019 574,19	14 529 027,60	434 241,24	16 642 819,33	14 743 131,64	289 383,44
	46 994 016,88	37 868 253,35	6 445 644,75	47 078 188,29	31 024 659,44	13 421 701,74
Autofinancement + déficit	4 082 183,43	4 082 183,43	0,00	3 872 374,21	3 872 374,21	0,00
BUDGETS ANNEXES	51 086 209,31	41 960 446,78	6 445 644,75	50 950 562,50	34 897 032,65	13 421 701,74
Investissement	122 613 218,69	88 096 800,12	29 689 581,71	121 026 877,16	81 342 816,20	34 119 186,74
Fonctionnement	174 145 105,47	167 549 172,86	434 241,24	176 583 131,33	168 197 059,86	289 383,44
	296 758 324,16	255 645 972,98	30 123 822,95	297 599 108,49	249 539 876,06	34 408 570,18
Gestion active dette	51 251 277,00	41 904 252,00	0,00	25 820 485,00	19 845 309,00	0,00
Autofinancement + déficit	19 907 469,49	19 907 469,49	0,00	22 897 577,97	22 897 577,97	0,00
BUDGET GENERAL	367 817 070,85	317 357 694,47	30 123 822,95	346 308 171,46	292 282 769,93	34 408 570,18

Budget général - Recettes réelles - Répartition par nature et budget (montants arrondis à l'euro)

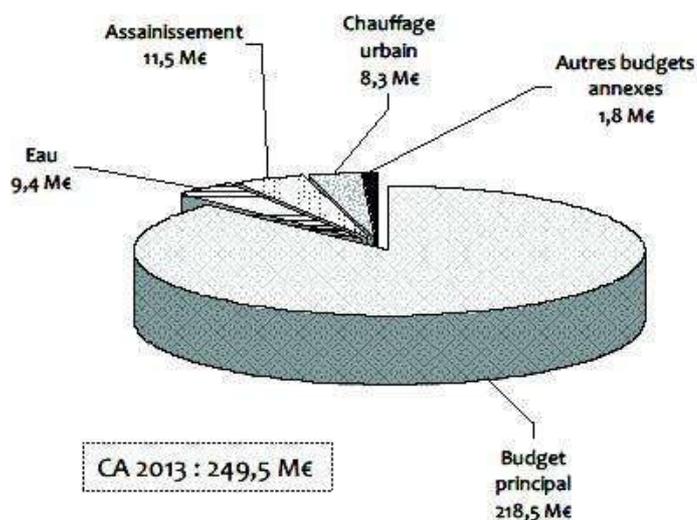
	PRINCIPAL		Eau		Assainissement		Chauffage Urbain		SSADPA		Forêts		Archéologie Préventive		Zone d'Activités		Total budgets annexes		Total budget général	
	CA 2012	CA 2013	CA 2012	CA 2013	CA 2012	CA 2013	CA 2012	CA 2013	CA 2012	CA 2013	CA 2012	CA 2013	CA 2012	CA 2013	CA 2012	CA 2013	CA 2012	CA 2013	CA 2012	CA 2013
Emprunts	17 460 426	18 148 074	2 670 000	900 000	2 600 000	0	3 335 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 300 000	7 535 000	27 700 426	25 664 074
Subventions	7 667 600	8 100 221	256 974	206 670	741 141	539 613	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 127 243	1 487 434	9 595 102	9 507 645
FCTVA	5 356 362	5 144 963	0	0	0	0	0	0	1 337	0	0	0	0	0	0	0	9 632	3 310	5 405 694	5 148 273
Autofinancement des reports + investissement	3 626 555	1 294 460	275 457	594 033	394 657	0	0	0	21 056	0	0	0	0	0	0	0	516 392	966 690	4 346 747	2 203 370
Solde reporté	0	0	0	0	0	0	1 641 962	0	125 001	171 994	244 737	0	24 523	0	0	0	1 366 665	441 274	1 698 665	441 274
Autres recettes	3 561 586	4 062 589	120 910	18 712	56 701	641 046	1 266 550	0	0	0	0	0	0	0	0	0	761 958	1 361 963	4 323 553	5 424 582
Investissement	38 114 599	36 751 337	3 323 341	1 719 415	3 952 656	2 871 695	5 661 163	147 965	171 994	231 073	244 737	27 633	8 295	0	0	15 715 888	11 817 861	53 630 487	48 669 188	
Fiscalité directe	74 364 771	76 896 109	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	74 364 771	76 896 109
Fiscalité indirecte	12 605 787	11 554 703	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 605 787	11 554 703
Fiscalité reverse	17 961 791	14 120 276	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 961 791	14 120 276
Fiscalité	104 972 349	102 371 088	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	104 972 349	102 371 088
Dotations Etat	42 864 508	42 494 530	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	42 864 508	42 494 530
Subventions, participations	9 012 763	7 606 770	40 600	4 400	1 226 322	0	0	0	0	3 18 369	152 479	1 800	0	26 657	0	0	1 750 387	1 411 038	10 763 150	9 017 628
Produits services et domaine	16 164 349	18 716 095	8 921 730	9 053 410	8 710 612	0	0	0	0	181 846	337 681	814 887	435 569	240 010	86 100	0	19 176 190	18 673 372	35 330 539	37 389 487
Autres recettes	7 552 287	9 084 364	30 387	97 042	114 190	812 951	1 029 697	880 910	563 623	255	3 259	2 887	2 811	0	0	0	1 557 453	1 509 644	9 109 750	11 394 038
Résultat N-1	8 550 534	8 160 169	1 185 000	1 173 662	561 070	1 005 180	1 357 406	64 868	114 559	0	0	280 141	363 623	30 052	30 052	0	4 188 535	3 600 572	12 740 069	11 769 771
Fonctionnement	169 126 600	189 942 136	10 180 917	10 328 714	12 050 698	1 918 131	2 366 363	645 769	678 368	500 471	493 359	1 097 639	863 379	270 062	142 209	26 673 566	25 454 646	216 600 364	214 436 782	
Sous total	227 241 399	226 693 473	13 504 267	12 048 129	14 604 693	4 759 926	8 047 626	793 763	850 392	731 643	736 166	1 105 934	891 212	270 052	142 209	42 389 453	37 312 507	269 630 951	263 006 980	
Gestion active de la dette	41 904 252	19 645 303	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	41 904 252	19 645 309
Autofinancement de N-1	15 715 276	19 026 204	471 506	449 044	2 224 207	0	0	0	0	0	0	3 472	0	0	0	3 403 557	2 674 201	19 118 823	21 699 405	
TOTAL	264 660 927	264 663 986	13 976 766	12 498 123	24 122 654	4 769 626	8 047 526	793 763	650 392	731 643	736 166	1 109 406	891 212	270 052	142 209	45 793 010	39 966 708	330 663 936	304 650 684	

Budget général - Dépenses réelles - Répartition par nature et budget (montants arrondés à l'euro)

	PRINCIPAL		Eau		Assainissement		Chauffage Urbain		SSADPA		Forêts		Archéologie Préventive		Zone d'Activités		Total budgets annexes		Total budget général	
	CA 2012	CA 2013	CA 2012	CA 2013	CA 2012	CA 2013	CA 2012	CA 2013	CA 2012	CA 2013	CA 2012	CA 2013	CA 2012	CA 2013	CA 2012	CA 2013	CA 2012	CA 2013	CA 2012	CA 2013
Dépenses équipement	42 143 383	40 666 357	4 569 331	2 131 318	13 182 475	4 007 725	3 664 948	7 850 561	0	24 294	75 223	119 517	21 636	20 553	0	0	21 533 613	14 153 988	83 676 666	55 122 345
Subventions équipement	10 947 170	12 096 235	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 947 170	12 096 235
Equipement	53 090 553	53 064 582	4 569 331	2 131 318	13 182 475	4 007 725	3 664 948	7 850 561	0	24 294	75 223	119 517	21 636	20 553	0	0	21 533 613	14 153 988	74 624 166	67 218 580
Dette en capital	11 468 441	11 876 197	543 773	644 317	1 011 813	1 224 738	223 658	230 624	0	0	26 859	27 614	0	0	0	0	1 810 561	2 127 541	13 294 054	14 003 738
Autres dépenses	178 590	120 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	178 590	120 500
Investissement	64 757 574	65 061 269	5 113 104	2 775 665	14 193 708	5 232 461	3 602 606	8 081 205	0	24 294	102 092	147 331	21 636	20 553	0	0	23 339 226	16 261 529	88 036 800	81 342 616
Personnel	67 717 827	66 637 744	2 769 382	2 815 563	2 146 940	2 110 627	0	0	4 14 908	447 184	227 995	221 030	5 088 918	447 520	0	0	8 122 145	5 639 804	83 640 072	92 477 648
Subventions	25 926 230	24 266 960	76 766	11 673	10 000	10 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	86 766	21 673	26 013 016	24 230 533
Autres dépenses	39 375 936	42 547 530	3 783 060	3 975 267	3 667 421	4 103 237	263 116	262 301	92 302	99 002	1 56 669	1 54 694	1 37 233	1 37 369	10 234	14 684	6 320 037	8 661 354	47 696 065	51 428 684
Fonctionnement	155 020 145	153 453 684	6 628 258	6 800 703	6 048 361	6 223 664	265 118	262 801	507 211	548 166	384 694	375 724	6 385 152	584 689	10 234	14 684	14 529 028	14 743 131	167 549 173	168 167 065
Sous total	217 777 719	218 515 223	11 728 262	8 376 268	20 236 149	11 456 325	4 171 724	8 344 108	507 211	570 480	488 788	523 055	7 17 788	6 05 442	10 234	14 684	27 968 254	31 004 680	255 845 073	249 639 883
Gestion active de la dette	41 904 252	19 645 309	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	41 904 252	19 645 309
Solde investiss. reporté	15 715 276	19 025 204	471 508	449 904	2 928 577	2 224 207	0	739 303	0	0	0	0	3 472	0	698 636	456 870	4 092 193	3 672 374	19 607 469	22 667 576
TOTAL	275 317 248	257 386 739	12 207 870	9 826 382	23 166 726	13 680 632	4 171 724	9 083 409	507 211	570 480	486 788	523 055	7 21 200	6 05 442	698 870	617 754	41 960 447	34 897 134	317 357 694	292 282 770

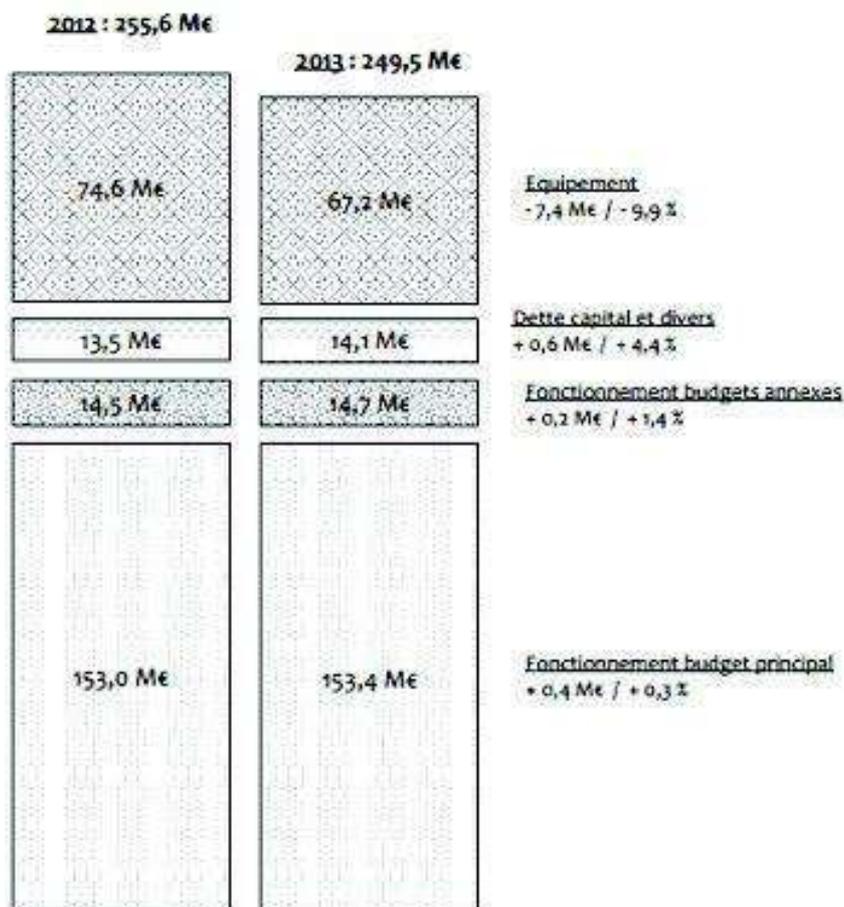
Dépenses réelles du budget général

(hors gestion active de la dette et autofinancement des investissements N-1)



Budget général

Evolution entre CA 2012 et CA 2013



Hors gestion active de la dette et autofinancement des investissements de n-1, les dépenses réelles du budget général se sont élevées à 249,5 M€ en 2013, soit une baisse de 6,1 M€ et de 2,4% par rapport au Compte Administratif 2012. Cette baisse porte essentiellement sur les budgets Eau (- 2,4 M€) et Assainissement (- 8,8 M€).

Les dépenses réelles du budget annexe Chauffage Urbain passent de 4,2 M€ à 8,3 M€ : c'est le fait de l'investissement, avec le démarrage en 2013 des travaux de la nouvelle chaufferie bois de Planoise.

Les restes à réaliser à la fin de l'année 2013 se sont élevés à 34,4 M€, dont 21 M€ pour le budget principal.

Les budgets annexes représentent 12 % du total des dépenses de la Ville au CA 2013.

• Le fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget général s'élèvent à 168,2 M€ : elles sont quasi-stables (+ 0,4 %). A titre de comparaison, l'inflation 2013 aura été proche du double (0,7 % hors tabac).

Sur le budget principal, elles se montent à 153,4 M€, soit une hausse très limitée, inférieure à 500 K€, soit 0,3 % de 2012 à 2013. Le budget principal donne lieu à des commentaires plus détaillés dans les parties suivantes.

Les dépenses de fonctionnement des budgets annexes représentent 14,7 M€ : elles sont en légère hausse de 214 K€, dont 139 K€ sur le budget de la zone d'activité Madeleine Brès. Parmi les évolutions marquantes entre 2012 et 2013, on notera la baisse des dépenses de personnel (de - 4,6 % sur l'ensemble des budgets annexes).

En recettes, le budget général est également marqué par une quasi stabilité entre 2012 et 2013 (- 0,6 %) : elles s'élèvent ainsi à 214,4 M€ au CA 2013 contre 215,8 M€ au CA 2012. Cette stabilité, aussi bien sur le budget principal que sur les budgets annexes tient à des choix, celui de ne pas augmenter les impôts communaux en 2013, et de poursuivre une politique de modération tarifaire, mais aussi à des évolutions subies : l'érosion de la fiscalité indirecte ou encore des subventions reçues.

• L'investissement

Tous budgets confondus, les dépenses d'investissement s'élèvent à 81,3 M€ au CA 2013.

Sur ce total, les dépenses d'équipement, directes et indirectes (subventions d'équipement) représentent 67,2 M€. C'est un effort significatif, en faveur de l'emploi et du développement du territoire. Ces dépenses sont stables sur le budget principal (53,1 M€) avec la poursuite, conformément à nos engagements du programme exceptionnel d'investissement depuis 2009. Elles sont globalement en baisse sur les budgets annexes (qui investissent plus de 14 M€ au total), avec un retour à un niveau normalisé, après des aménagements conséquents de renouvellement et de modernisation en 2011 et 2012. Seul le budget annexe Chauffage connaît en 2013 une hausse substantielle de ses dépenses d'équipement (qui passent de 3,7 M€ en 2012 à 7,9 M€ en 2013), en lien avec la nouvelle chaufferie bois.

Le remboursement de la dette en capital a représenté 14 M€.

Les recettes d'investissement s'élèvent globalement à 48,6 M€. Sur ce total, l'emprunt nouveau s'est élevé à 25,7 M€ pour le budget général, soit une baisse de plus de 2 M€ par rapport à 2012, notamment pour les budgets Eau et Assainissement. Le budget annexe Chauffage, qui n'avait pas emprunté en 2012, a levé 3,8 M€ en 2013 pour la nouvelle chaufferie. Au 31 décembre 2013, l'encours de dette global de la Ville se monte à 150,6 M€, dont 120,2 M€ pour le budget principal. Les autres recettes d'investissement connaissent également une baisse : c'est le cas par exemple des subventions reçues qui diminuent de 4,1 % entre 2012 et 2013.

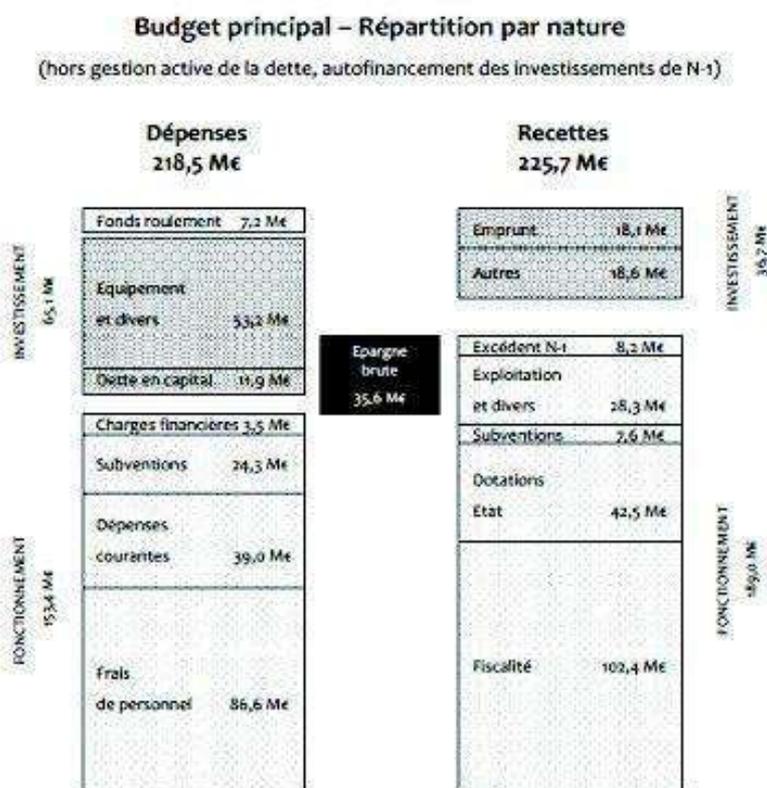
2. Les résultats du budget principal

COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - PRINCIPALES RECETTES REELLES

BUDGET PRINCIPAL	PREVISIONS	REALISATIONS	Taux de réalisation	Restes à réaliser
Amendes de police	1 381 604,00	1 381 604,00	100,00%	
TLE - Taxe d'aménagement	700 000,00	945 107,11	135,02%	
FCTVA	5 000 000,00	5 144 962,98	102,90%	
Emprunts	36 400 000,00	18 149 074,00	49,86%	13 612 000,00
Subventions d'équipement	11 418 291,96	6 100 221,48	70,94%	4 159 279,53
Avances, créances	1 047 057,00	880 000,00	84,05%	150 000,00
Produits de cessions d'immobilisations	5 421 881,00			
Autofinancement des reports de N-1	1 294 480,24	1 294 480,24	100,00%	
Autres recettes d'investissement	4 720 848,00	855 887,09	18,13%	4 000 000,00
SOUS-TOTAL	67 394 162,20	36 751 336,90	54,54%	21 921 279,53
Gestion active de la dette	25 820 485,00	19 845 369,00	76,86%	
Autofinancement des investissements réalisés en N-1	19 025 203,76	19 025 203,76	100,00%	
TOTAL INVESTISSEMENT	112 229 850,96	75 621 949,66	67,39%	21 921 279,53
<i>Fiscalité directe</i>	76 477 561,00	76 698 109,00	100,29%	
Taxes d'électricité et taxe sur les pylônes	1 884 400,00	2 024 420,72	108,58%	
Taxe de séjour	330 000,00	319 218,39	98,79%	
Taxe sur les jeux	1 630 000,00	1 601 197,25	98,23%	
Divers droits d'occupation du domaine public	594 560,00	637 511,15	107,22%	
Droits de stationnement	3 628 800,00	3 723 214,91	95,00%	
Taxe additionnelle aux droits de mutation	2 910 000,00	2 970 849,91	102,08%	
Taxe locale sur la publicité extérieure	150 000,00	168 808,00	112,54%	
Divers impôts et taxes	134 000,00	99 682,22	74,39%	
<i>Fiscalité indirecte</i>	11 542 780,00	11 554 702,55	100,10%	
Attribution de compensation	11 689 387,00	11 689 387,52	100,00%	
Dotation de solidarité communautaire	1 689 969,00	1 689 968,94	100,00%	
Fonds péréquation ressources intercommunales	740 920,00	740 920,00	100,00%	
<i>Fiscalité reversée par la CAGB</i>	14 120 276,00	14 120 276,48	100,00%	
Recettes fiscales et taxes diverses	102 140 617,00	102 371 098,01	100,23%	
Dotation forfaitaire	29 383 329,00	29 383 329,00	100,00%	
Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale	6 076 419,00	6 076 419,00	100,00%	
Dotation Nationale de Péréquation	1 406 128,00	1 406 128,00	100,00%	
Dotation Générale de Décentralisation	1 128 882,00	1 121 882,00	99,38%	
Dotations fiscales (y compris droits mutation)	4 354 174,00	4 349 908,00	99,90%	
D.G.F. permanents syndicaux	93 000,00	99 348,35	106,83%	
Dotation Spéciale Instituteurs	5 616,00	5 816,00	100,00%	
Dotation de recensement	26 810,00	28 810,00	100,00%	
Dotation pour les titres sécurisés	25 150,00	25 150,00	100,00%	
Dotations de l'Etat	42 499 508,00	42 494 590,35	99,99%	
Etat	549 433,00	564 288,98	102,70%	
Régions	220 212,00	217 069,13	98,57%	
Départements (dont FDTP)	445 938,00	414 461,19	92,94%	
Communes	50 000,00	73 778,00	147,55%	
Groupements de collectivités	26 898,00	21 388,00	79,55%	
CCAS	196 561,00	196 560,95	100,00%	
Budget communautaire (Europe)	57 252,00	43 062,00	75,11%	
Contrat Enfance - jeunesse (CAF, MSA, ...)	5 590 550,00	5 802 214,75	103,79%	
Autres organismes	283 419,00	273 988,76	104,02%	
Subventions et participations	7 400 263,00	7 606 769,74	102,79%	
Vente produits, prestations services	18 776 434,00	18 716 094,80	99,68%	
Revenus des immeubles	1 504 785,00	1 507 861,98	100,21%	
Redevances fermiers et concessionnaires	534 301,00	538 139,33	100,34%	
Autres produits de gestion courante	514 710,00	498 097,01	96,77%	
Remboursements sur rémunérations personnel	174 680,00	210 660,34	120,60%	
Produits de cessions d'immobilisations		5 399 204,43		
Autres recettes de fonctionnement	1 413 281,38	1 432 431,05	101,35%	
Autres recettes	22 918 171,36	28 300 488,94	123,48%	
Reprise excédent	8 169 198,64	8 169 198,64	100,00%	
TOTAL FONCTIONNEMENT	183 127 756,00	189 942 136,68	103,18%	
TOTAL GENERAL	295 357 608,96	264 563 985,34	89,57%	21 921 279,53

COMpte ADMINISTRATIF 2013 - PRINCIPALES DEPENSES RELLES

BUDGET PRINCIPAL	PREVISIONS	REALISATIONS	Taux de réalisation	Restes à réaliser
Dépenses d'équipement (20 sauf 204 - 21 - 23)	60 395 689,13	40 968 357,04	67,83%	16 238 226,18
Subventions d'équipement versées (204)	18 846 318,07	12 096 235,40	71,80%	4 682 541,26
Dépenses imprévues	900 000,00			
Autres dépenses d'investissement	186 500,00	120 500,00	64,61%	66 000,00
Remboursement dette en capital	12 263 101,00	11 876 198,98	96,84%	101,00
SOUS-TOTAL	90 591 608,20	65 051 289,40	71,82%	20 966 669,44
Gestion active de la dette	25 820 485,00	19 845 309,00	76,86%	
Autofinancement des investissements réalisés en N-1	19 025 203,76	19 025 203,76	100,00%	
TOTAL INVESTISSEMENT	135 437 296,96	103 931 002,16	76,74%	20 966 669,44
Rémunération et charges du personnel permanent	85 504 206,00	83 801 792,00	98,01%	
Rémunération et charges du personnel vacataire	2 945 894,00	2 835 951,82	96,27%	
Personnel	88 450 100,00	86 637 743,82	97,95%	
Charges financières	4 161 000,00	3 536 517,56	85,04%	
Subventions de fonctionnement au CCAS	10 213 128,00	10 213 128,00	100,00%	
Subventions de fonctionnement aux RAP	3 907 548,00	3 907 548,00	100,00%	
Autres subventions de fonctionnement	10 356 146,00	10 147 987,82	97,99%	
Subventions	24 476 818,00	24 268 669,82	99,15%	
Contingents et participations obligatoires	6 006 881,00	5 975 813,41	99,48%	
Déficit du budget des forêts	377 924,00	151 315,49	40,04%	
Indemnités, cotisations et formation des élus	1 079 320,00	1 035 128,57	95,91%	
Pertes sur créances irrécouvrables	99 000,00	65 515,62	66,18%	
Frais de fonctionnement des groupes d'élus	203 500,00	184 219,58	90,53%	
Charges diverses de gestion courante	182 685,00	23 324,93	12,77%	
Redevances, brevets, licences	33 521,00	28 035,27	77,67%	
Reversement et restitution sur impôts et taxes	423 037,00	412 255,39	97,45%	
Titres annulés	1 190 762,00	1 176 352,91	98,79%	
Dépenses imprévues	1 100 000,00			
Impôts, taxes et versements assimilés	697 030,00	689 405,21	98,92%	
Contrats de service public	1 889 782,00	1 895 256,39	99,76%	
Energie (chauffage, éclairage)	5 241 300,00	5 230 177,49	99,79%	
Carburants	986 812,00	890 521,18	90,26%	
Alimentation (éducation)	1 344 100,00	1 343 848,95	99,98%	
Prestations de services (correspondant de nuit)	1 049 185,00	1 002 350,54	95,54%	
Loyers et charges locatives	1 528 489,00	1 459 345,60	95,48%	
Eau et assainissement des bâtiments	673 879,00	566 010,18	84,02%	
Cotisations municipales	307 587,00	284 199,96	92,40%	
Assurances	383 099,00	367 055,03	95,81%	
Attranchissements	252 243,00	246 457,59	97,70%	
Télécommunications	480 000,00	437 747,74	91,20%	
Indemnités au comptable	8 335,00	8 334,48	99,99%	
Dépenses à évolution contrainte	25 548 036,00	23 470 761,50	91,87%	
Fournitures d'atelier et de voiture	3 765 320,00	3 169 441,65	84,17%	
Prestations de services	2 829 729,00	2 456 655,80	86,82%	
Travaux et réparations	2 769 090,00	2 692 017,77	97,22%	
Autres	7 045 198,00	6 388 789,07	90,58%	
Crédits courants des services	16 409 337,00	14 706 904,29	89,63%	
Charges exceptionnelles	876 021,00	831 367,03	94,81%	
TOTAL FONCTIONNEMENT	159 920 312,00	153 453 934,02	96,96%	
TOTAL GENERAL	295 367 608,96	257 385 736,18	87,14%	20 966 669,44



2.1. La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement du budget principal se montent à 153,4 M€, les recettes à 189 M€, ce qui permet de dégager une épargne brute (y compris la reprise de l'excédent) à un niveau satisfaisant de 35,6 M€ : elle est en légère baisse par rapport à 2012 (- 1,9 %).

Cette baisse est à analyser au regard d'une érosion des recettes de fonctionnement, qui diminuent entre 2012 et 2013 de près de 200 K€. **Le taux d'épargne de la Ville** (qui mesure la part de l'épargne dans les recettes réelles de fonctionnement) reste cependant plutôt stable sur la période.

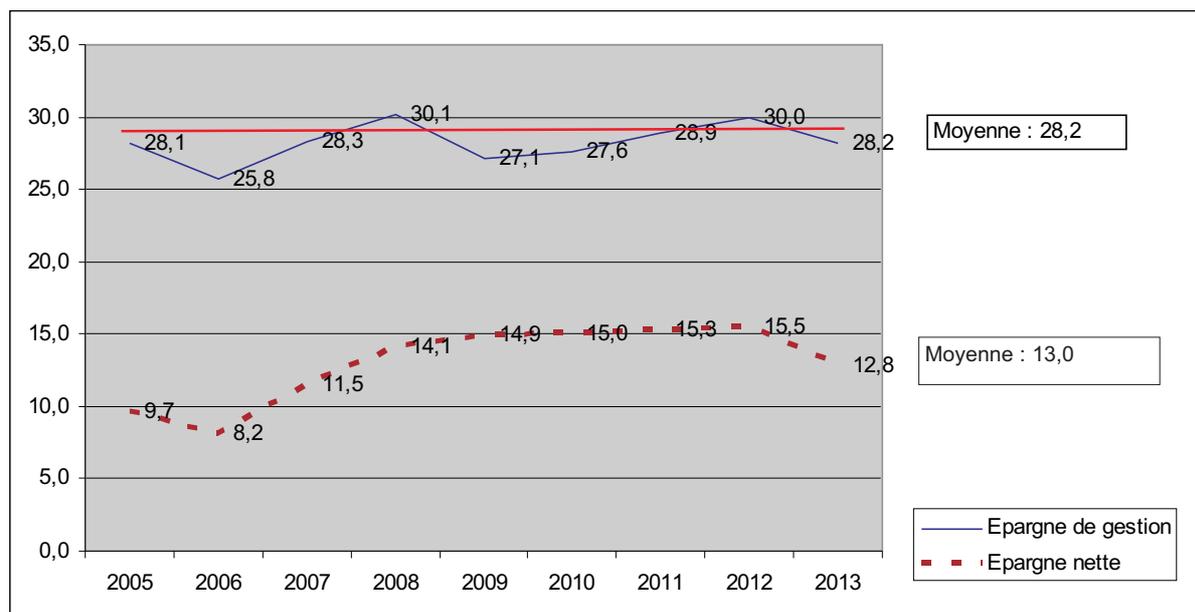
	2009	2010	2011	2012	2013
Taux d'épargne	18,6 %	19,2 %	20,2 %	19,1 %	18,8 %

Le graphique suivant montre **l'évolution de l'épargne nette et de l'épargne de gestion de la Ville de 2005 à 2013**. Ces indicateurs sont complémentaires à celui de l'épargne brute plus traditionnellement utilisé. Si l'épargne brute permet d'appréhender la capacité budgétaire de la Ville à dégager des marges en fonctionnement pour financer son investissement global, les 2 derniers indicateurs donnent une vision des marges consacrées à l'équipement, après paiement des intérêts de la dette (épargne de gestion) et après remboursement de l'annuité de dette (épargne nette).

S'agissant d'une appréciation rétrospective sur le moyen terme, les données sont neutralisées des opérations ponctuelles (cessions) et s'entendent hors reprise de l'excédent de n-1 avec retraitement des travaux en régie. Elles diffèrent donc, de manière logique, des chiffres bruts fournis annuellement.

Cette évolution révèle que, malgré la légère baisse des indicateurs en 2013, ceux-ci restent dans la moyenne des 9 années précédentes. Malgré un manque de dynamisme des recettes, **les finances de la Ville restent donc solides.**

En M€



Pour mémoire, l'analyse du budget primitif 2013 avait fait l'objet de **retraitements**, qui permettaient de rendre plus lisibles les évolutions entre 2012 et 2013. Ils portaient principalement, au titre de l'année 2013, sur les redéploiements liés à l'évolution du dispositif de mutualisation et à la création de services communs au Grand Besançon, mais également sur la création du Syndicat mixte de l'Orchestre Victor Hugo et de l'Etablissement Public des deux Scènes. Ces modifications, qui impactent les différents postes budgétaires de la section de fonctionnement sont également nécessaires à la compréhension du Compte Administratif 2013.

A - Les recettes de fonctionnement

En M€	2009	2010	2011	2012	2013	
Fiscalité directe	67,36	69,42	71,93	74,38	76,70	3,1 %
Fiscalité indirecte	11,26	12,11	13,69	12,61	11,55	- 8,4 %
Fiscalité reversée	17,59	17,61	17,63	17,98	14,12	- 21,5 %
Fiscalité	96,21	99,14	103,25	104,97	102,37	- 2,5 %
Dotations Etat	43,29	43,53	43,35	42,88	42,49	- 0,9 %
Subventions	9,28	7,19	9,29	9,01	7,61	- 15,5 %
Produits d'exploitation et de gestion courante	14,11	14,62	17,28	18,68	21,26	13,8 %
Cessions immobilières	0,69	1,66	4,74	3,26	5,40	65,6 %
Autres recettes	0,92	1,19	0,93	1,77	1,64	- 7,3 %
Excédent reporté	8,5	8,5	8,51	8,55	8,17	- 4,4 %
Autres recettes	33,5	33,16	40,75	41,27	44,08	6,8 %
TOTAL GENERAL	173	175,83	187,35	189,12	188,94	- 0,1 %

Les tendances marquantes pour 2013 sont les suivantes :

- la **fiscalité directe**, malgré la non-augmentation des taux (comme en 2012), reste dynamique. Elle évolue en effet de 3,1 %, dont 1,8 % imputables à la revalorisation forfaitaire des bases décidée annuellement au niveau national en loi de Finances, et 1,3% liés à l'évolution physique des bases (constructions, extensions etc.). Elle s'élève à 76,7 M€, soit environ 40 % des recettes réelles de fonctionnement.

- la **fiscalité indirecte** se monte au total à 11,6 M€. Elle est en baisse de 1 M€ par rapport à 2012, essentiellement sur les droits de mutation, la taxe sur les jeux du Casino et les droits de stationnement. Toutefois, cette recette reste stable globalement sur la période.

En M€ courants	2009	2010	2011	2012	2013	2013/2009
Prélèvement jeux du casino	2	1,9	1,9	1,8	1,6	- 0,4
Droits de mutation	2,3	2,9	3,7	3,5	3	+ 0,7
Droits de stationnement	4,1	4,3	4,9	4,3	3,7	- 0,4
Taxe sur l'électricité	1,8	1,9	1,9	2	2	+ 0,2
Autres taxes	1,1	1,1	1,3	1	1,3	+ 0,2
TOTAL	11,3	12,1	13,7	12,6	11,6	+ 0,3

- La **fiscalité reversée** par le Grand Besançon s'élève à 14,1 M€. Le montant de l'attribution de compensation est passé de 16 M€ à 11,7 M€ en 2013. Cette baisse est due notamment à la création de nouveaux services communs à la CAGB, à la Ville et au CCAS (le département TIC, les moyens généraux, l'achat et la commande publique) qui impactent le calcul de la répartition des charges entre la CAGB et la Ville. Parallèlement, cette baisse de recettes s'accompagne d'une hausse des facturations par la Ville (mises à disposition de personnels à la CAGB).

La dotation de solidarité communautaire s'établit quant à elle à 1,7 M€, en légère hausse de 40 K€ en raison de la progression de son volet «solidarité économique».

Enfin, dans le cadre de la montée en charge de la péréquation horizontale (qui, au niveau national est passée de 150 M€ en 2012 à 360 M€ en 2013), la Ville a bénéficié d'une dotation au titre du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales de 741 K€ (contre 316 K€ en 2012).

- Concernant les **dotations de l'Etat**, le gel de l'enveloppe normée au niveau national a eu pour la Ville un impact limité, de 389 K€ de CA à CA, et de seulement 73 K€ pour les seules dotations, hors compensations fiscales qui constituent pour certaines la variable d'ajustement national. Elles ont représenté (y compris les allocations compensatrices fiscales) un montant de 42,5 M€, soit 22 % des recettes de fonctionnement. Les dotations font l'objet d'un commentaire plus détaillé dans la cinquième partie du présent rapport.

- Les **subventions reçues** par la Ville se sont élevées à 7,6 M€. La baisse par rapport à 2012 (- 1,4 M€) s'explique principalement par les changements de périmètres entre 2012 et 2013. En effet, 2012 avait été marqué par un double versement exceptionnel du FDPTP, versement qui revient donc à la normale en 2013 (- 488 K€) et par des recettes perçues au titre du Tour de France (- 175 K€). A cela s'ajoute en 2013 la perte des subventions au titre de l'Orchestre qui reviennent désormais directement au Syndicat Mixte (- 664 K€).

- Les **produits d'exploitation et de gestion courante** recouvrent l'ensemble des recettes d'exploitation, des redevances, des produits d'activités, mais également les facturations, notamment aux RAP, EPCC, et au Grand Besançon, pour les mises à disposition de personnel et les services communs à l'Agglomération.

- Les **cessions se sont élevées à 5,4 M€** contre 3,23 M€ en 2012. On peut notamment citer la vente du 6 bis rue de Dole, de l'ancienne gendarmerie à Trépillot ou encore le deuxième acompte du 6 rue de la Madeleine.

- **L'excédent reporté** de 2012 s'établit à 8,2 M€.

B - Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement se montent à 153,5 M€ : elles sont quasi-stables par rapport à 2012, avec une évolution limitée à 0,3 %.

La Ville continue de tenir le cadrage budgétaire. Pour absorber la deuxième année de non-augmentation des taux et permettre de dégager les marges nécessaires à la fois à la conservation d'une bonne sécurité financière et à la mise en œuvre de son programme, la Ville maîtrise explicitement ses dépenses de fonctionnement.

En M€ courants	2012	2013	
Personnel DONT :	87,72	86,64	
Personnel permanent	83,33	83,80	0,6 %
Personnel vacataire	4,39	2,84	- 35,3 %
Charges financières	2,97	3,54	19,2 %
Subvention CCAS	10,01	10,21	2,0 %
Subventions aux RAPs	5,22	3,91	- 25,1 %
Autres subventions	10,70	10,15	- 5,1 %
Dépenses contraintes	16,37	23,47	43,4 %
Crédits des services	19,20	14,71	- 23,4 %
Charges exceptionnelles	0,84	0,83	- 1,2 %
TOTAL GENERAL	153,03	153,46	0,3 %

- Les **dépenses de personnel** marquent une baisse en 2013, passant de 87,72 M€ à 86,64 M€. Cette évolution est volontariste, même s'il convient de tenir compte des changements de périmètres, et notamment de l'incidence de la création du Syndicat Mixte de l'Orchestre, de l'EPCC des deux Scènes et de la création des services communs. Il faut rappeler également que 2012 était marqué par l'organisation des élections qui avaient mobilisé des vacataires pour environ 300 K€ de vacataires. Pour autant, l'évolution des dépenses de personnel reste très mesurée à périmètre constant (0,9 % pour le personnel permanent) et ce, alors que la Ville a dû absorber, en plus des augmentations régulières (Glissement Vieillesse Technicité par exemple) des décisions nouvelles, qui ont pesé sur ce poste, notamment la hausse de la cotisation CNRACL.

A titre de comparaison, l'INSEE, dans sa note sur les comptes des administrations publiques, note que les rémunérations versées par les collectivités ont augmenté entre 2012 et 2013, de 3,2 %. La Ville de Besançon se situe donc bien en deçà de la tendance générale.

- Les **charges financières se montent à 3,5 M€**. Elles augmentent de 0,6 M€ : c'est le résultat du réendettement progressif et mesuré de la Ville, comme prévu par la prospective budgétaire, qui a permis de financer en partie le programme d'investissement. La bonne situation financière de la Ville permet cette augmentation raisonnée de l'endettement : il faut souligner que malgré cette hausse des charges financières, la Ville reste bien en dessous des autres communes de même taille : ainsi, en 2013, les charges financières ne représentent que 29 €/ habitant, contre une moyenne de 35 € pour la strate (chiffres 2012).

- Le poste des **subventions représente 24,3 M€**.

Sur ce total, la subvention versée au CCAS se monte à 10,2 M€, elle est en hausse de 2 %, ce qui est supérieur à l'inflation constatée.

Les subventions aux RAP sont stables à périmètre constant (3,9 M€), la subvention initialement versée à la Rap Ledoux jusqu'en 2012 étant, avec la création de l'EPCC, basculée comptablement sur le poste des participations.

Les autres subventions s'établissent à 10,1 M€.

- Les **dépenses à évolution contrainte** correspondent à l'intégralité des dépenses sur lesquelles la Ville est liée, par des contrats, des conventions, ou tout simplement les dépenses dont elle subit en grande partie l'évolution.

Elles représentent au total 23,5 M€, soit plus de 15 % des dépenses de fonctionnement de la Ville en 2013. On y retrouve notamment les contributions aux EPCC, comme l'ISBA, ou les nouveaux établissements de 2013 : le Syndicat Mixte de l'Orchestre, pour lequel la Ville verse une participation fixée à 630 K€ ou encore de l'EPCC 2 Scènes (2,3 M€). C'est ce qui explique la hausse faciale de 3 M€ du poste «contingents et participations obligatoires» entre 2012 et 2013, les autres dépenses et recettes étant réduites par ailleurs.

Parmi les principales évolutions, on peut également noter la hausse des cotisations des élus liée à l'obligation de cotisation à la Sécurité Sociale (+160 K€ pour la Ville), l'augmentation de 9 % du poste de l'énergie, en lien avec les tarifs pratiqués. De très nombreux postes sont par ailleurs en baisse : c'est le cas du déficit du budget Forêt qui passe de 317 K€ à 151 K€, des assurances, de l'affranchissement, des télécommunications ou encore des loyers acquittés par la Ville.

- Les **crédits courants des services s'établissent enfin à 14,7 M€** : ils sont en baisse de 23 %. A périmètre constant, cette diminution reste de près de 13 %. Cela représente un effort conséquent, d'autant que ces crédits sont en baisse pour la deuxième année consécutive. C'est le fruit, très clairement affiché dans le Compte administratif, la culture de gestion dans tous les domaines du service public municipal.

2.2. La section d'investissement

Les grandes réalisations de l'exercice 2013 et les principaux projets d'aménagements ont été présentés dans la partie III. Cette partie vise à analyser les grandes masses budgétaires ainsi que leurs évolutions.

Les dépenses réelles d'investissement, hors gestion active de la dette et autofinancement des investissements de n-1, se montent à 65,1 M€.

Sur ce total, les **dépenses d'équipement (directes et indirectes) représentent 53,1 M€, au même niveau qu'en 2012. Avec les travaux en régie, cette somme passe à 55,8 M€**. Nous indiquions au CA 2012 que ce montant était sans précédent : il a été reconduit en 2013 mais diminuera en 2014. Cet investissement s'est réparti entre les opérations individualisées, à hauteur de 28,8 M€, les tranches annuelles, pour un montant de 12,2 M€ et les subventions d'équipement pour 12,1 M€. Les travaux en régie sont restés stables par rapport à 2012, à 2,7 M€.

Dépenses d'équipement avec travaux en régie :

En M€	2009	2010	2011	2012	2013
Dépenses d'équipement	42,17	38,66	39,6	44,83	43,70
Subventions d'équipement	3,39	9,46	8,88	10,95	12,10
Total	45,56	48,12	48,48	55,78	55,80

Le tableau ci-dessus montre la progression de l'investissement sur le mandat précédent. Au total et uniquement sur le budget principal, **ce sont donc près de 254 M€ qui ont été investis par la Ville en 5 ans** au service de l'emploi et du développement économique. Cet investissement a été à la fois direct par de nombreux projets menés et portés par la Ville, mais également, de manière croissante, indirect avec un soutien à des opérations partenariales, par exemple pour les constructions universitaires ou encore la gare Viotte. En 2013, les subventions d'équipement ont ainsi représenté 22 % de l'investissement de la Ville.

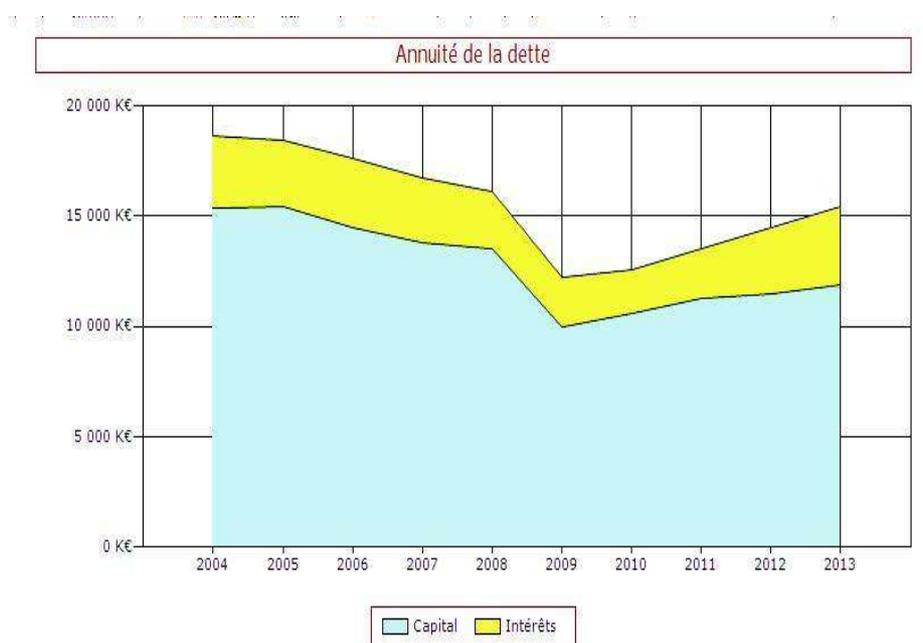
Pour financer le programme d'investissement sans augmenter la pression fiscale, la Ville a fait le choix de mobiliser son autofinancement et d'utiliser son fonds de roulement, tout en se réendettant de manière prudente. Par ailleurs, elle a fait le choix d'une recherche de financements diversifiés pour ses projets avec notamment la mise en œuvre d'un programme de cessions.

Financement de l'investissement (hors gestion active de la dette)

En M€	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013
Dépenses d'investissement hors dette	43,77	46,53	46,63	53,27	53,18
FCTVA	8,01	5,28	3,08	5,40	5,14
Subventions reçues	6,10	8,51	9,49	7,87	8,10
Autres	8,61	5,14	4,92	7,39	5,36
Recettes hors emprunt	22,72	18,93	17,49	20,66	18,60
Besoin de financement	21,05	27,60	29,14	32,61	34,58
Recettes réelles de fonctionnement	173,01	175,83	187,36	189,13	188,94
Dépenses réelles de fonctionnement	140,86	142,05	149,61	153,02	153,45
Epargne brute	32,15	33,78	37,75	36,11	35,49
Emprunt	10,02	13,90	15,07	17,46	18,15
Remboursement dette en capital	9,99	10,61	11,30	11,49	11,88
Endettement	0,03	3,30	3,77	5,97	6,27
Fonds de roulement <i>avant reports</i>	11,13	9,48	12,38	9,47	7,18

Le réendettement de la Ville reste limité. En effet, la Ville garde un niveau inférieur aux autres villes de même taille. Son encours de dette se monte à 993 € / habitant au CA 2013, contre 1 016 € pour les villes de même strate (données 2012).

Par ailleurs, sur une période plus longue, on constate que l'annuité de la dette est inférieure à ce qu'elle était de 2004 à 2008.



De 2012 à 2013, les subventions reçues de nos partenaires ont légèrement augmenté (de 7,9 M€ à 8,1 M€) : c'est le signe que malgré les difficultés des collectivités et de l'Etat, malgré la fin des contractualisations, les projets et le dynamisme de la Ville sont toujours reconnus et soutenus par nos partenaires.

Concernant les autres recettes d'investissement, on peut citer le FCTVA (5,1 M€), la taxe d'aménagement (0,9 M€) ou encore le reversement sur les amendes de police (1,4 M€). Par ailleurs, la Ville a perçu un remboursement de l'avance faite sur la convention publique d'aménagement de Clairs Soleils (0,9 M€).

V - Les principaux postes du budget principal

1. La fiscalité directe

D'un montant total de 76 696 109 €, la fiscalité directe locale est la principale ressource de la Ville, avec plus de 40 % des recettes réelles de fonctionnement.

A ce montant s'ajoutent les compensations versées par l'Etat en contrepartie des exonérations et de certains dégrèvements accordés.

1.1. Produit des contributions directes

Le produit des impositions directes locales s'est élevé à 76,7 M€ en 2013, dont 363 213 € au titre des rôles supplémentaires. Il progresse de 2,3 M€ et de 3,1 % par rapport à 2012. Cette évolution est proche de celle de l'année précédente, qui avait vu une hausse de produit de 3,4 % et 2,46 M€.

Cette évolution est obtenue à taux de fiscalité égaux, avec une revalorisation forfaitaire des bases identique (+ 1,8 %).

Principale explication de cette augmentation légèrement en retrait, la progression physique des bases de taxe d'habitation (déduction faite de la revalorisation forfaitaire) s'élève à 1,2 % contre 1,9 % en 2012.

Taxe d'habitation				
En €	2012	2013	Evolution	
			Forfaitaire	Physique
Bases réalisées	163 854 178 €	168 742 051 €	3,0 %	
			1,8 %	1,2 %
Taux	22,28 %	22,28 %	0,0 %	
Produit	36 506 711 €	37 595 729 €	3,0 %	

Le produit de foncier bâti augmente dans les mêmes proportions qu'en 2012, avec une progression globale du produit de 3,1 % et une augmentation des bases de 1,3 %. Les taux restant figés à leur niveau de 2011, le produit de taxe foncière sur le bâti connaît la même évolution, à 3,1 %.

Foncier Bâti				
En €	2012	2013	Evolution	
			Forfaitaire	Physique
Bases réalisées	146 215 451 €	150 675 775 €	3,1 %	
			1,8 %	1,3 %
Taux	25,64 %	25,64 %	0,0 %	
Produit	37 489 641 €	38 633 269 €	3,1 %	

Le foncier non bâti, qui représente un produit de 0,1 M€ est en hausse de 3,1 %.

1.2. Allocations compensatrices de fiscalité

Ces allocations ont pour but de compenser partiellement les décisions prises au niveau national et impactant les impositions directes locales.

Pour la taxe d'habitation, les exonérations compensées sont exclusivement celles résultant de décisions nationales. Pour le foncier bâti sont concernés l'abattement accordé aux logements sociaux situés en ZUS, ainsi que l'exonération accordée pour certains locaux professionnels situés en zone franche, que la Ville a maintenue alors qu'elle aurait pu s'y opposer.

Le montant perçu en 2013 s'élevait à 4 342 048 €, en baisse de 317 439 € et 6,8 %. Il se répartit ainsi :

	CA 2012	CA 2013	Ecart en €	Ecart en %
Compensations de taxe d'habitation	2 751 440	2 732 844	- 18 596	- 0,7 %
Compensation des taxes foncières	794 123	677 117	- 117 006	- 14,7 %
Dotation de compensation de CET (ex-TP)	1 113 924	932 087	- 181 837	- 16,3 %
TOTAL	4 659 487	4 342 048	- 317 439	- 6,8 %

La compensation de taxe d'habitation (2 733 K€)

Cette compensation est attribuée à la Ville en contrepartie de l'exonération accordée sous condition de revenus par l'Etat aux bénéficiaires d'allocations aux personnes âgées ou handicapées, aux veufs et veuves et aux personnes de plus de 60 ans.

Elle demeure stable, sous l'effet du léger tassement en valeur des bases exonérées de taxe d'habitation en 2012 utilisées pour calculer le montant perçu par la Ville. Le taux utilisé pour cette compensation est celui de 1991 (17,49 % au lieu de 22,28 % actuellement).

La compensation au titre des taxes foncières (677 K€)

En 2013 comme depuis 2009, elle subit une baisse conséquente du fait de son intégration dans la variable d'ajustement de l'enveloppe globale des dotations aux collectivités. Malgré la stabilité des bases exonérées, le montant perçu est en baisse de 14,7 %, soit 117 K€ par rapport à 2012.

Elle concerne notamment les exonérations accordées sous conditions de revenus en 2012 aux personnes âgées de plus de 75 ans et aux personnes handicapées, compensées au taux de 1991 (18,91 % au lieu de 25,64 %). La compensation perçue au titre de ces exonérations s'élevait à 171 847 € en 2013.

Les exonérations relatives aux locaux professionnels situés en zone franche sont compensées au taux de l'année de mise en place de l'exonération (soit 2003, à 23,29 %) tandis que l'abattement de 30 % accordé aux logements sociaux propriété d'une SEM ou d'un organisme de logement social situé en zone urbaine sensible est compensé au taux de l'année précédente (qui était déjà fixé à 25,64 %). La compensation octroyée en contrepartie de ces allègements s'élevait à 486 852 €.

Certaines exonérations de longue durée, accordées pour certains logements sociaux, sont également compensées, à hauteur de 10 490 €.

La Ville perçoit également une compensation pour les exonérations de foncier bâti (7 928 €).

La dotation de compensation de Cotisation Economique Territoriale

Depuis le transfert de la taxe professionnelle vers le Grand Besançon en 2001, l'ancienne compensation perçue au titre des exonérations de taxe professionnelle a été figée. Comme la compensation versée au titre de la taxe foncière, elle a subi plusieurs réductions successives au gré de l'évolution de l'enveloppe globale des dotations de l'Etat aux collectivités, et affiche encore cette année une baisse de 181 K€ et - 16,3 %, pour s'établir à 932 087 €.

Au global, depuis 2008 elle aura diminué de près de 52,3 % sous le seul effet des coefficients de minoration appliqués du fait de l'inclusion de la compensation de l'ex-taxe professionnelle dans «l'enveloppe normée» des dotations de l'Etat.

2. Les dotations de l'Etat

Pour la troisième année consécutive, l'enveloppe normée des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales a été gelée, alors qu'elle devait initialement diminuer. Cette enveloppe nationale d'un montant de 48,8 Md€ recouvre principalement la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) qui représente près de 85 % des crédits, mais n'inclut pas le Fonds de Compensation de la TVA.

Comme les années précédentes, les besoins de financement internes à la DGF générés par l'accroissement de la péréquation financière (hausse des dotations d'aménagement), par les effets de l'évolution démographique et par l'achèvement de la carte intercommunale ont été financés par un écrêtement de la part garantie de la dotation forfaitaire (- 53 K€ pour la Ville) et par une baisse des dotations de compensations qui servent comme habituellement de variables d'ajustement.

De 2012 à 2013, hors allocations de compensations, les dotations de l'Etat attribuées à la Ville ont baissé de 0,2 % soit - 73 K€, de CA à CA.

En K€	CA 2012	CA 2013	Ecart en K€	Ecart en %
Dotation forfaitaire	29 480	29 383	- 97	- 0,3 %
<i>dont dotation de garantie</i>	13 682	13 629	- 53	- 0,4 %
<i>dont dotation de base (volet population)</i>	15 168	15 124	- 44	- 0,3 %
<i>dont autres dotations (superficie, compensation)</i>	630	630	0	0,0 %
Dotation Solidarité Urbaine et Cohésion Sociale	5 972	6 076	+ 104	+ 1,7 %
Dotation Nationale Péréquation	1 495	1 406	- 89	- 6,0 %
Dotation Générale Décentralisation	1 131	1 122	- 9	- 0,8 %
Autres dotations	147	165	+ 18	+ 12,2 %
TOTAL	38 225	38 152	- 73	- 0,2 %

2.1. La dotation globale de fonctionnement

Elle regroupe la dotation forfaitaire (divisée en cinq parts) et la dotation d'aménagement.

- La dotation forfaitaire :

Jusqu'en 2010, l'évolution de ses différentes composantes était déterminée annuellement par le Comité des Finances Locales. Le gel décidé par le législateur en 2011 sur les dotations de base «population» et de superficie a été reconduit en 2013. Ce qui induit du fait de l'actualisation annuelle de la population une perte de 44 K€ pour la Ville sur sa dotation de base. L'écèlement appliqué de manière différenciée depuis 2011 sur la part garantie (en fonction du potentiel fiscal de chaque commune) représente en moyenne une baisse de 2,24 % (pour la Ville la baisse n'est que de 0,4 %, soit - 53 K€).

Au niveau national, l'enveloppe globale allouée à l'ensemble des communes au titre de la dotation forfaitaire est en recul de 1,7 %. Pour la Ville, la baisse est moins importante (- 0,3 %, soit - 97 K€).

- La dotation d'aménagement :

Elle comprend la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale, la Dotation de Solidarité Rurale (non perçue par la Ville) et la Dotation Nationale de Péréquation.

Pour la **Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale**, la somme totale mise en répartition entre les communes s'élève à **1 491 M€, en hausse de 8,75 % par rapport à 2012**. Cette somme est attribuée aux communes éligibles en fonction d'un classement déterminé par un indice synthétique de ressources et de charges. Au vu de son classement Besançon s'est vu attribuer un montant majoré de 1,75 % soit 6 076 K€.

La Dotation Nationale de Péréquation des communes et des EPCI évolue au plan national de 1,31 % avec une évolution différenciée des deux parts qui la composent (parts principale et majorée). L'évolution plus faible du potentiel financier par habitant de la strate par rapport à celui de la Ville, entraîne pour cette dernière une baisse de sa part principale (- 3,4 % à 1 167 K€ contre 1 208 K€ en 2012). Besançon n'est plus éligible à la part majorée depuis 2012, mais en application d'une règle de garantie, elle s'est vu attribuer un montant de 239 K€. Au final, la DNP de la Ville baisse de 6 % soit - 89 K€ par rapport à 2012.

2.2. La DGD et les autres dotations

Le concours particulier de la dotation générale de décentralisation (DGD) destiné à compenser les dépenses des services municipaux d'hygiène et de santé s'élève à 1 122 K€. Les autres dotations concernent principalement la DGF permanents syndicaux (99 K€), la dotation de recensement (27 K€) et la dotation pour les titres sécurisés (25 K€).

En investissement, le Fonds de Compensation pour la TVA encaissé en 2013 représente 5 145 K€, avec une régularisation de 139 K€ concernant des travaux de la Cité des Arts effectués entre 2010 et 2012, un produit de 406 K€ calculé par rapport aux dépenses d'investissement de 2011 et 4 600 K€ par rapport à celles de 2012. A noter que ce dernier encaissement correspond à un acompte prévisionnel, le solde sera versé sur l'exercice en cours.

Le produit des amendes de police a baissé en 2013 (1 382 K€ contre 1 411 en 2012). Cette diminution mesurée s'explique par la baisse de la valeur du point/amende de plus de 10 % (qui est fonction du montant à répartir au niveau national et du nombre d'amendes recensées chaque année sur le territoire) appliquée au nombre d'amendes comptabilisées sur le périmètre de la Ville (en hausse de 9,4 %).

3. La gestion de la dette

3.1. La gestion active de la dette

Les outils de gestion de la dette ont pour but de réduire le plus possible les frais financiers en évitant cependant l'exposition à des risques trop importants et en conservant une répartition équilibrée entre les différents types de taux.

A 993 € par habitant, l'encours restant à rembourser demeure inférieur à la moyenne des autres grandes villes (1 016 € en 2012) et la part positionnée sur taux fixes reste identique à celle de l'année précédente :

	Besançon au 31/12/2012	Besançon au 31/12/2013	Moyenne FCL (*) au 01/01/2013
Taux fixes	59 %	59 %	56 %
Taux flottants	14 %	18 %	25 %
Revolving	23 %	19 %	9 %
Structurés	4 %	4 %	10 %

(*) *Etude Financière Collectivités Locales (FCL) sur la dette de 48 communes supérieures à 100 000 habitants.*

Besançon comme l'ensemble des grandes collectivités, positionne son encours sur différents produits/taux afin de mieux répartir les risques. Elle garde cependant sa spécificité sur deux points :

- un stock de structurés deux fois moins important
- un volume de revolving en baisse mais toujours important pour optimiser sa trésorerie et ses frais financiers.

L'encours revolving passe de 42 M€ au 1^{er} janvier 2012 à 25,8 M€ au 1^{er} janvier 2013, et s'établit à 22,5 M€ au 31 décembre. Il permet d'assurer en permanence une «trésorerie zéro» et de réduire ainsi les frais financiers. Aucun intérêt n'est en effet payé sur ce type de produit tant que le capital est remboursé (à hauteur de 19,8 M€ en 2013), ce qui a permis une économie de 63 K€ pour le budget principal en évitant de mobiliser prématurément les emprunts «classiques».

Gestion active de la dette : Bilan des opérations (en K€)	Dépenses		Recettes	
	2012	2013	2012	2013
Renégociation d'emprunts	9 270	0	9 270	0
Remboursements Revolving	32 634	19 845		
Tirages Revolving			32 634	19 845
TOTAL	41 904	19 845	41 904	19 845

3.2. La variation de l'encours de dette

L'emprunt mobilisé

L'emprunt voté au budget primitif 2013 s'élevait à 36,4 M€ répartis entre inscriptions nouvelles et reports.

En légère hausse par rapport à celui de 2012 (17 455 K€), l'emprunt réellement mobilisé en 2013 sur le budget principal a été de 18 149 K€, répartis comme suit :

- 2 000 K€ à taux fixe trimestriel de 3,69 %, durée 15 ans, auprès de la Caisse d'Épargne
- 2 000 K€ à taux indexé en Euribor 3 mois + marge de 1,42 %, durée 15 ans, auprès de la Banque Postale
- 9 100 K€ dont 5 800 K€ à taux fixe annuel de 3,95 % annuel, durée 15 ans ; 2 000 K€ à taux indexé Livret A + 0,60 %, durée 15 ans et 1 300 K€ à taux indexé Livret A + 1 %, durée 21 ans, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations
- 5 000 K€ à taux indexé en Euribor 3 mois + 1,85 %, durée 15 ans, auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel
- 49 K€ sans intérêts sur 10 ans auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs.

A l'occasion de l'ouverture au niveau national d'une enveloppe de prêts sur fonds d'épargne de 20 Md€ sur la période 2013-2017, la Ville de Besançon a sollicité courant 2013 **la Caisse des Dépôts et Consignations** dans le cadre de son rôle de partenaire et de financeur long terme des projets structurants pour un montant global de prêts long terme de 37,9 M€ sur 5 ans. **Un protocole de coopération relatif au financement long terme des projets de la Ville a été signé le 29 novembre 2013.**

Le volume de financement comprend des prêts destinés aux équipements structurants pour un volume de 22,6 M€ sur 5 ans regroupés en plusieurs thématiques à savoir : enseignement supérieur, rénovation lourde de bâtiments publics, infrastructures d'eau et d'assainissement, transport et investissements hospitaliers. Un premier prêt de 8 000 000 € a été signé en décembre 2013 concernant la thématique Infrastructures de transport 2013.

Par ailleurs, la Ville a fait appel aux prêts spécifiques de la CDC en faveur des programmes de l'ANRU et de la politique de la Ville pour un montant total pluriannuel de 15,3 M€ pour le financement de la nouvelle chaufferie bois gaz à Planoise, sur le budget annexe Chauffage.

Compte tenu du volume des dépenses d'investissement reportées, 13 612 K€ de crédits sont proposés en reports sur l'exercice 2014.

La situation des marchés

Les prévisions concernant le manque de liquidités sur les marchés financiers, qui avaient marqué 2012, ont laissé place aux craintes liées aux tendances déflationnistes de l'économie, contre lesquelles la **Banque Centrale Européenne** a entendu lutter par deux baisses successives de son taux directeur, à 0,50 % au lieu de 0,75 % en mai, puis à 0,25 % en novembre 2013, afin de stimuler la croissance de la masse monétaire.

Ces baisses de taux directeur n'ont cependant pas eu d'effet sur les taux à court terme (Eonia et Euribor notamment), les marchés financiers ayant déjà intégré ces baisses dans leurs taux et leurs prévisions.

L'inflation en berne, en revanche, a eu une influence sur le niveau du livret A, également présent dans les prêts souscrits par la Ville. En effet, celui-ci a connu deux baisses successives, de 2,25 % à 1,75 % en février, puis à 1,25 % en août.

Concernant les taux long terme, les premières annonces par la Banque Fédérale des Etats Unis d'une possible fin de sa politique d'aisance quantitative en réaction aux bons résultats de l'économie sur le premier semestre 2013 ont entraîné une légère hausse des taux obligataires, qui se sont stabilisés par la suite.

Concernant le marché du financement des collectivités, la concurrence réintroduite par l'arrivée de la Banque Postale fin 2012 a provoqué une baisse des marges pratiquées par l'ensemble des établissements, pour s'établir entre 150 et 200 points de base, au lieu des 2,50 % de marge que l'on pouvait rencontrer auparavant. La Ville a ainsi pu bénéficier des baisses de marge sur les taux fixes et les taux indexés en Euribor.

L'emprunt remboursé

Hors gestion active de la dette, le remboursement en capital s'est élevé à 11 876 K€, en légère hausse par rapport à celui de l'exercice précédent (11 488 K€) du fait principalement de l'augmentation du volume d'encours entre 2012 et 2013.

Le différentiel entre capital remboursé (11 876 K€) et l'emprunt nouveau mobilisé (18 149 K€) aboutit à accroître de 6,3 M€ l'encours de dette du budget principal qui s'établit à 120,2 M€ fin 2013, contre 113,9 M€ fin 2012.

Le taux moyen pondéré est en baisse à 3,15 % en 2013 contre 3,82 % en 2012. Cela est dû principalement à la mobilisation d'emprunts à taux indexés dans l'encours de dette (livret A et Euribor).

Le volume des charges financières est en hausse de 567 K€ et de 19 % (3 538 K€ / 2 971 K€ en 2012) en raison essentiellement du volume d'encours mobilisé.

Au 31/12/2013, la durée résiduelle moyenne des emprunts s'établit à 11 ans 4 mois.

4. La gestion des ressources humaines

Sont évoqués ci-après les crédits gérés par la Direction des ressources humaines sur le budget principal.

4.1. Les dépenses

Les dépenses globales prévues au budget RH étaient de 87,5 M€. 85,6 M€ ont été réalisés dégageant un solde positif global de 1,9 M€ en fin d'année.

- Les salaires et charges de personnel (chapitre 012) représentent 83,8 M€, et dégagent un solde positif global de 1,7 M€ en fin d'année (évolution de + 0,9 % par rapport à 2012, à périmètre constant).

- Les autres charges (chapitres 011 et 65) sont réalisées à hauteur de 1,8 M€. Stabilisées par rapport à 2012, elles dégagent un solde positif de 0,2 M€ en fin d'exercice.

Il convient de rappeler que certains services de la collectivité gèrent directement des crédits afin de prendre en charge les moyens non permanents (vacataires, surveillants de cantines...) nécessaires à leur activité (2,8 M€ mandatés en 2013).

Les crédits en matière de ressources humaines ont progressé sous l'effet des facteurs suivants :

- Des éléments mécaniques sur lesquels la Ville n'a pas de prise : le glissement vieillesse technicité (règles statutaires d'avancement dont bénéficient les agents) ; les mesures décidées sur le plan national (hausse du taux CNRACL, garantie individuelle du pouvoir d'achat, échelon spécial pour la catégorie C, passage de la cotisation CNFPT de 0,9 à 1 %) : soit globalement + 1,4 M€ de hausse.

- Des mesures volontaristes en matière d'emplois d'avenir (130 K€).

Malgré ces éléments, la Ville a maîtrisé l'évolution de sa masse salariale au moyen d'actions volontaristes, en particulier l'évolution des effectifs, mais aussi la diminution des heures supplémentaires rémunérées (- 120 K€).

L'évolution du contexte financier (baisse des dotations) et les nouvelles charges à venir (revalorisation nationale des agents de catégorie C, mise en place des rythmes scolaires) imposent de renforcer encore davantage les efforts de maîtrise et d'apporter la plus grande vigilance à ce poste de dépenses qui représente plus de la moitié du budget de fonctionnement.

4.2. Les recettes

Le niveau des recettes prévu au BP (5,9 M€) a été réalisé à hauteur de 99,2 %.

VI - Les budgets annexes

Si l'on inclut les zones d'activités Edison, Champs Montants et Madeleine Brès, les budgets annexes de la collectivité sont au nombre de neuf.

Six (Eau, Assainissement, Forêts, Champs Montants, Edison et Brès) sont totalement assujettis à la TVA, deux (Chauffage Urbain et Archéologie Préventive) le sont partiellement, un (SSADPA) ne l'est pas. Lorsqu'elles entrent dans le champ de l'assujettissement, les opérations de ces budgets sont comptabilisées hors taxes, à défaut TTC.

L'analyse suivante des budgets annexes a été élaborée en déduisant le montant des travaux en régie des dépenses de fonctionnement et en les additionnant aux dépenses d'investissement.

1. Budget Eau

Hors opérations de reprise des résultats, les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté légèrement (+ 162 K€, soit + 1,8 %), de 8 993 K€ en 2012 à 9 155 K€ en 2013. Certains postes de recettes baissent, notamment le produit de la vente d'eau aux abonnés ordinaires (- 74 K€) ou aux syndicats et communes périphériques (- 121 K€) alors que d'autres augmentent, comme celui des redevances encaissées et reversées à l'Agence de l'Eau (+ 298 K€) ou celui des autres prestations de services (+ 33 K€).

Ces évolutions variées s'expliquent surtout par la baisse du volume d'eau vendu aux Bisontins (6,15 millions m³ contre 6,19 millions en 2012, soit - 0,7 %) que la hausse du prix de la part eau (+ 2 centimes) ne couvre que partiellement. D'un autre côté, la décision de l'Agence de l'Eau d'augmenter fortement la redevance pour pollution d'origine domestique en 2013 (+ 6 centimes) a provoqué le mouvement inverse.

De 2012 à 2013, avec la part assainissement, le prix toutes taxes et redevances du m³ d'eau facturé à l'usager est passé de 2,421 € à 2,516 €, soit une augmentation de 3,9 %.

Les dépenses réelles totales de l'exercice se sont élevées à 9 376 K€ dont 3 460 K€ en investissement et 5 916 K€ en fonctionnement, après retraitement des travaux en régie (684 K€).

Les dépenses d'équipement ont mobilisé 2 816 K€ contre 5 185 K€ en 2012 et ont porté notamment sur :

- Les travaux annuels sur les réseaux pour 1 632 K€ dont 732 K€ pour les dévoiements de réseaux. Ils ont permis la pose de 3 356 mètres de canalisations (dont 2 115 mètres de conduites renouvelées et 1 241 mètres d'extension du réseau), la rénovation de 28 branchements avec suppression du plomb et la création de 62 branchements nouveaux ;
- Les travaux annuels d'entretien, de sécurisation et de rénovation des bâtiments et installations d'exploitation (328 K€) ;
- Le début des travaux de mise en conformité de la station de Chenecey (366 K€) ;
- L'opération d'adduction d'eau de Novillars (167 K€) ;
- L'extension du réseau d'eau dans le cadre de l'aménagement de la ZAC des Hauts du Chazal (110 K€) ;

Le financement des dépenses d'investissement a notamment été assuré par une affectation du résultat antérieur de 1 044 K€, par l'encaissement de 207 K€ de subventions et par la mobilisation de 900 K€ d'emprunts.

Les volumes d'emprunts contractés ces dernières années expliquent la poursuite de la progression de l'annuité de dette, cette dernière représente 949 K€ contre 792 K€ en 2012.

En excluant les postes redevances reversées à l'Agence de l'Eau et charges exceptionnelles, les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie s'élèvent à 3 994 K€ contre 4 167 K€, soit - 173 K€ et - 4,2 %. Cette baisse se retrouve principalement sur le poste des dépenses de personnel (- 258 K€) ou encore sur celui des charges à caractère général (- 28 K€). Elle est atténuée par la poursuite de la hausse des charges financières (+ 57 K€) et par une augmentation des créances irrécouvrables (+ 55 K€).

La contribution aux charges supportées par le budget principal s'élève à 658 K€.

Les résultats de clôture 2013 sont les suivants :

Section d'investissement

- résultat d'investissement du budget 2012	- 450 K€
- solde des réalisations 2013	718 K€
- résultat des restes à réaliser 2013	<u>- 810 K€</u>
	- 542 K€

Le programme d'équipement de 2013 fait apparaître un besoin d'autofinancement complémentaire de 542 K€ qui sera couvert par l'affectation d'une partie de l'excédent d'exploitation de ce même exercice conformément aux dispositions de l'instruction comptable M 49.

Section d'exploitation

- résultat d'exploitation 2012 déduction faite de la part affectée à l'investissement (2 218 K€ - 1 044 K€)	1 174 K€
- résultat d'exploitation de l'exercice 2013	<u>1 230 K€</u>
- excédent de clôture 2013	2 404 K€

Après avoir couvert le besoin d'autofinancement du programme d'investissement 2013 (542 K€), l'excédent d'exploitation restant à affecter au cours de l'exercice 2014 s'élève à 1 862 K€.

2. Budget Assainissement

Les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice (hors prime d'épuration et opérations de reprise) sont en baisse de 2,1 % (- 190 K€, 8 903 K€ contre 9 093 K€ en 2012). La principale recette, le produit de la redevance d'assainissement (fixée à 0,92 € par m³, soit + 1 centime par rapport à 2012) lié au volume d'eau vendu et perçu auprès des usagers ordinaires baisse de 2,7 % (- 154 K€, 5 555 K€ contre 5 709 K€ en 2012).

Les dépenses réelles totales de l'exercice s'établissent à 11 456 K€ dont 6 027 K€ en investissement et 5 429 K€ en fonctionnement.

Avec travaux en régie, les dépenses d'équipement ont mobilisé 4 803 K€ contre 13 696 K€ en 2012, année où d'importants travaux ont été conduits. Pour 2013, ces travaux ont porté notamment sur :

- la tranche annuelle d'entretien, d'exploitation et d'extension du réseau d'assainissement, ainsi que les travaux de maintenance, de sécurisation et de rénovation de la station d'épuration (781 K€) ;
- les dévoiements de réseaux d'assainissement ainsi que la construction du bassin Mermoz (2 962 K€) ;
- les dépenses (notamment rachat des réseaux) réalisées dans le cadre de l'aménagement de la technopole TEMIS, des ZAC des Hauts du Chazal et Val des Grands Bas (410 K€).

Le financement des dépenses d'investissement a notamment été assuré par l'encaissement de 741 K€ de subventions et par la mobilisation de 2 800 K€ d'emprunts.

Le montant de l'annuité d'emprunt s'est élevé à 1 629 K€ (1 262 K€ en 2012).

Les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie, s'établissent à 5 429 K€ contre 5 531 K€ en 2012, soit une diminution de 1,8 % et de 102 K€. En excluant également le reversement à l'Agence de l'Eau de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte et le poste charges exceptionnelles, la baisse ne représente plus que 13 K€. La baisse importante des frais de personnel (- 343 K€) est atténuée par l'augmentation des charges à caractère général (+ 122 K€), des intérêts de la dette (+ 153 K€) et des créances irrécouvrables (+ 56 K€).

Le montant de la contribution aux charges du budget principal s'établit à 805 K€, celle aux charges du budget eau s'élève quant à elle à 229 K€.

Les résultats de clôture 2013 sont les suivants :

Section d'investissement

- résultat d'investissement du budget 2012	- 2 224 K€
- solde des réalisations 2013	3 569 K€
- résultat des restes à réaliser 2013	<u>- 1 929 K€</u>
	- 584 K€

Le programme d'équipement de 2013 fait apparaître un besoin d'autofinancement complémentaire de 584 K€ qui sera couvert par l'affectation d'une partie de l'excédent d'exploitation de l'exercice 2013 conformément aux dispositions de l'instruction comptable M 49.

Section d'exploitation

- résultat d'exploitation 2012	561 K€
déduction faite de la part affectée à l'investissement (3 180 K€ - 2 619 K€)	
- résultat d'exploitation de l'exercice 2013	<u>1 243 K€</u>
- excédent de clôture 2013	1 804 K€

Après avoir couvert le besoin d'autofinancement du programme d'investissement 2013 (584 K€), l'excédent d'exploitation restant à affecter au cours de l'exercice 2014 s'élève à 1 220 K€.

3. Budget Chauffage Urbain

Ce budget annexe prend en charge la gestion du réseau de chaleur de l'ensemble du quartier de Planoise, l'hôpital Minjoz et la ZAC des Hauts du Chazal. Cette gestion est confiée à un délégataire, l'essentiel des dépenses d'exploitation figure dans les comptes de ce dernier.

La grande majorité des réalisations est donc dédiée aux dépenses d'équipement. Ces dernières s'élèvent à 7 851 K€, dont notamment :

- 6 315 K€ pour la construction de la nouvelle chaufferie bois/gaz ;
- 1 037 K€ pour la poursuite de la mise en conformité et de la modernisation des installations de la chaufferie urbaine de Planoise ;
- 480 K€ pour le raccordement au réseau de chaleur des nouvelles constructions réalisées sur la ZAC des Hauts du Chazal ou dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine de Planoise.

Les recettes réelles d'investissement se sont élevées à 5 661 K€ dont 540 K€ de subventions (88 K€ de l'Agence de l'Eau pour les travaux de mise en conformité et 452 K€ de participations versées par les propriétaires des nouveaux bâtiments raccordés), 1 286 K€ de TVA immobilière récupérée auprès du fermier et 3 835 K€ d'emprunts.

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent seulement 263 K€ dont 143 K€ de remboursement d'intérêts d'emprunts. Elles sont financées par la redevance versée par le fermier (1 029 K€). Cet excédent de recettes permet de financer l'intégralité de la dotation aux amortissements des immobilisations (596 K€), le solde vient abonder l'excédent de fonctionnement.

Les résultats de clôture 2013 s'établissent comme suit :

Section d'investissement

- résultat d'investissement du budget 2012	- 739 K€
- solde des réalisations 2013	- 2 056 K€
- résultat des restes à réaliser 2013	<u>3 482 K€</u>
	687 K€

Le programme d'équipement 2013 fait apparaître un excédent d'investissement de 687 K€.

Section d'exploitation

- résultat d'exploitation du budget 2012	1 357 K€
- résultat d'exploitation de l'exercice 2013	<u>402 K€</u>
- excédent de clôture 2013	1 759 K€

L'excédent d'exploitation disponible pour des affectations éventuelles au cours de l'exercice 2014 s'élève à 1 759 K€.

4. Budget du Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées (SSADPA)

La mission de l'équipe du SSADPA consiste principalement à éviter l'hospitalisation ou le placement en maisons spécialisées de personnes âgées malades ou présentant certains handicaps physiques et ainsi leur procurer une meilleure qualité de vie ou parfois de fin de vie.

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie couvre les frais de fonctionnement par le versement d'un forfait journalier par personne prise en charge. Le Département prend en charge, sur les mêmes bases, les frais correspondant aux bénéficiaires de l'aide sociale.

Les dépenses d'exploitation hors opérations d'ordre sont en hausse (546 K€ contre 507 K€ en 2012). Elles correspondent principalement au financement des postes rémunérations et charges de personnel (447 K€) et sous-traitance à caractère médical (64 K€).

Le financement de ces dépenses est assuré par le versement du forfait de soins attribué par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie. En 2013, il s'élève à 551 K€ contre 579 K€ en 2012 (l'Agence Régionale de Santé ayant décidé en 2013 de réduire ce forfait de soins au vu des résultats de fonctionnement 2011 du SSADPA).

Les dépenses d'exploitation de l'exercice, opérations d'ordres incluses s'élèvent à 570 K€ et les recettes 563,8 K€. Il en résulte un résultat négatif 6,2 K€ sur l'exercice 2013.

Les résultats de clôture 2013 s'établissent comme suit :

Section d'investissement

- résultat d'investissement du budget 2012	172,0 K€
- résultat des réalisations 2013	- 0,5 K€
- résultat des restes à réaliser 2013	<u>0,0 K€</u>
	171,5 K€

Section d'exploitation (hors réserve de compensation)

- résultat de fonctionnement 2012	88,7 K€
- Affectation en réserve de compensation au cours de l'exercice 2013	- 21,0 K€
- résultat de l'exercice 2013	<u>- 6,2 K€</u>
Résultat de fonctionnement 2013	61,5 K€

Parallèlement à ce résultat de fonctionnement, le montant de la réserve de compensation disponible au 31/12/2013 se chiffre à 46,9 K€.

5. Budget Forêts

Ce budget retrace les dépenses et recettes relatives à l'exploitation du patrimoine forestier de la Ville.

Principale recette propre de ce budget, la vente de bois est en forte hausse du fait d'un décalage dans les encaissements (335 K€ contre 178 K€ en 2012). Les dépenses d'équipement, réalisées principalement à Chailluz, ont mobilisé 200 K€ (y compris travaux en régie).

Les dépenses réelles de fonctionnement (hors travaux en régie) continuent de baisser légèrement et passent de 305 K€ en 2012 à 296 K€ en 2013, soit - 2,9 %, avec notamment les charges de personnel, principal poste de dépenses en baisse de 3,1 % (221 K€ contre 228 K€ en 2012).

Par conséquent, le montant de la participation à l'équilibre versée par le budget principal baisse fortement (151 K€ contre 317 K€ en 2012, soit - 52 %).

Les résultats de clôture 2013 s'établissent comme suit :

Section d'investissement

- résultat d'investissement du budget 2012	245 K€
- résultat des réalisations 2013	- 30 K€
- résultat des restes à réaliser 2013	<u>- 31 K€</u>
	184 K€

Le programme d'équipement fait apparaître un excédent de 184 K€ qui pourra être affecté en tout ou partie à la couverture de nouvelles dépenses d'investissement au cours de l'exercice 2014.

Section de fonctionnement

- résultat d'exploitation 2012	0 K€
- résultat d'exploitation de l'exercice 2013	<u>0 K€</u>
	0 K€

6. Budget Zone d'Activités des Champs Montants

Ce lotissement industriel, géré en régie municipale, a été créé par délibération du Conseil Municipal du 20 septembre 1999.

En 2013, aucune dépense ni aucune vente de terrain n'a été réalisée.

Les résultats de clôture 2013 sont les suivants :

Section d'investissement

- résultat d'investissement du budget 2012	- 31 K€
- résultat des réalisations 2013	0 K€
- résultat des restes à réaliser 2013	<u>0 K€</u>
	- 31 K€

Ce résultat négatif résulte du décalage existant entre la réalisation des dépenses (l'aménagement de la zone) et celle des recettes (les ventes de terrains).

Ainsi le programme d'équipement réalisé fait apparaître un besoin d'autofinancement de 31 K€ qui sera couvert par la vente des terrains viabilisés.

Section de fonctionnement

- résultat de fonctionnement du budget 2012	26 K€
- résultat des réalisations 2013	0 K€
- résultat des restes à réaliser 2013	<u>5 K€</u>
	31 K€

7. Budget Zone d'Activités Thomas Edison

Autre lotissement géré en régie municipale, il a été créé par délibération du Conseil Municipal du 25 avril 2002.

En 2013, une vente de terrain est intervenue pour un montant de 86 K€.

Les résultats de clôture 2013 sont les suivants :

Section d'investissement

- résultat d'investissement du budget 2012	- 191 K€
- résultat des réalisations 2013	86 K€
- résultat des restes à réaliser 2013	<u>0 K€</u>
	- 105 K€

Ce résultat négatif résulte du décalage existant entre la réalisation des dépenses (l'aménagement de la zone) et celle des recettes (les ventes de terrains).

Ainsi, le programme d'équipement fait apparaître un besoin d'autofinancement de 105 K€ qui sera couvert par la vente des terrains viabilisés.

Section de fonctionnement

- résultat de fonctionnement du budget 2012	4 K€
- résultat des réalisations 2013	0 K€
- résultat des restes à réaliser 2013	<u>101 K€</u>
	105 K€

8. Budget Zone d'Activités Madeleine Brès

Ce troisième lotissement, géré également en régie municipale a été créé par délibération du Conseil Municipal du 17 juin 2010.

En 2013, au niveau des dépenses d'exploitation, l'aménagement de ce lotissement a mobilisé 149 K€. Au niveau des recettes, aucune vente de terrain n'est intervenue, mais des participations de GDF et de ERDF ont été encaissées pour 26 K€.

Les résultats de clôture 2013 sont les suivants :

Section d'investissement

- résultat d'investissement du budget 2012	- 236 K€
- résultat des réalisations 2013	- 123 K€
- résultat des restes à réaliser 2013	<u>0 K€</u>
	- 359 K€

C'est le décalage entre la réalisation des dépenses et des recettes (l'aménagement de la zone et la vente de terrains) qui explique ce résultat négatif.

Ainsi, le programme d'équipement fait apparaître un besoin d'autofinancement de 359 K€ qui sera couvert par les restes à réaliser de fonctionnement reportés sur 2014.

Section de fonctionnement

- résultat de fonctionnement du budget 2012	0 K€
- résultat des réalisations 2013	0 K€
- résultat des restes à réaliser 2013	<u>379 K€</u>
	379 K€

9. Budget Archéologie Préventive

Créé par délibération du Conseil Municipal du 26 février 2009, ce service public administratif permet à la Ville de mieux respecter et maîtriser les prescriptions archéologiques de plus en plus nombreuses, parfois sources de blocages des projets d'aménagement urbains.

Au cours de l'année 2013 le travail de post fouille concernant le chantier de la ZAC Pasteur s'est poursuivi. De plus, l'activité opérationnelle du service a concerné 1 diagnostic et 5 fouilles.

Hors reprise des excédents, les recettes réelles s'élèvent 493 K€ et concernent presque exclusivement la section de fonctionnement (490 K€). Elles proviennent pour l'essentiel du produit des fouilles réalisées par le service (486 K€).

Les dépenses réelles s'élèvent à 605 K€ et sont très majoritairement dédiées à la section de fonctionnement (585 K€). Cette dernière se compose notamment de frais de personnel (448 K€) et de contrats de prestations de services avec des entreprises pour les réalisations des fouilles et des diagnostics (65 K€).

Les dépenses du budget Archéologie Préventive ont été financées intégralement par ses propres recettes. C'est pourquoi en 2013, comme ce fut le cas ces dernières années, aucune participation à l'équilibre n'a été versée par le budget principal.

Les résultats de clôture 2013 s'établissent comme suit :

Section d'investissement

- résultat d'investissement 2012	24,5 K€
- solde des réalisations 2013	11,7 K€
- résultat des restes à réaliser 2012	<u>0 K€</u>
	36,2 K€

Le programme d'équipement fait apparaître un excédent d'investissement de 36,2 K€.

Section de fonctionnement

- résultat d'exploitation 2012	363,6 K€
déduction faite de la part affectée à l'investissement (363,6 K€ - 0 K€)	
- résultat d'exploitation de l'exercice 2013	- <u>124,0 K€</u>
- excédent de clôture 2012	239,6 K€

Les excédents d'investissement (36,2 K€) et de fonctionnement (239,6 K€) ont fait l'objet d'une reprise dès le budget primitif 2014 voté le 17 avril dernier.

Les balances du compte administratif

Aux balances d'investissement et de fonctionnement sont inscrits pour chaque budget tant en dépenses qu'en recettes, en mouvements réels et d'ordre :

- les prévisions,
- les réalisations,
- les restes à réaliser en investissement et en fonctionnement,
- les opérations rattachées en fonctionnement.

La récapitulation est la suivante :

RECAPITULATION BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

	Prévisions	Réalizations		Restes à réaliser
		Totales	Dont rattachements	
BUDGET PRINCIPAL				
Investissement				
Dépenses	148 438 535,96	118 663 134,45	0,00	20 986 868,44
Recettes	148 438 535,96	100 846 849,37	0,00	21 921 279,53
Fonctionnement				
Dépenses	186 138 283,00	168 705 291,64	2 869 711,86	0,00
Recettes	186 138 283,00	193 699 825,88	635 832,97	0,00
BUDGETS ANNEXES				
Investissement				
Dépenses	39 613 853,73	23 877 370,81	0,00	13 132 318,30
Recettes	40 831 433,47	22 622 084,61	0,00	13 845 143,78
Fonctionnement				
Dépenses	25 152 319,18	21 586 604,07	284 150,29	289 383,44
Recettes	28 226 815,90	27 931 566,07	622,68	774 985,54

La balance générale récapitule les opérations de l'exercice. Elles sont regroupées sur les comptes à deux chiffres correspondant aux natures de dépenses et de recettes, en distinguant :

- . les mouvements budgétaires ;
- . les mouvements réels ;
- . les mouvements d'ordre.

Les résultats définitifs de clôture se résument ainsi :

RESULTATS DEFINITIFS DE CLOTURE

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	RESULTATS GLOBAUX
BUDGET PRINCIPAL	- 17 816 285,08	24 994 534,24	7 178 249,16
EAU	268 086,88	2 403 653,91	2 671 740,79
ASSAINISSEMENT	1 344 322,14	1 804 246,94	3 148 569,08
SSADPA	171 542,49	108 378,84	279 921,33
FORETS	215 101,29	0,00	215 101,29
ZA CHAMPS MONTANTS	- 31 043,37	26 093,95	- 4 949,42
ZA THOMAS EDISON	- 105 170,98	3 957,80	- 101 213,18
CHAUFFAGE URBAIN	- 2 794 921,40	1 759 038,69	- 1 035 882,71
ARCHEOLOGIE PREVENTIVE	36 178,92	239 591,87	275 770,79
ZA MADELEINE BRES	- 359 382,17	0,00	- 359 382,17
TOTAUX	- 19 071 571,28	31 339 496,24	12 267 924,96

Dans un dernier tableau sont récapitulés les résultats, tous budgets confondus, des deux derniers exercices et leurs évolutions hors gestion active de la dette (19 845 309 €) et hors opérations d'ordre budgétaire (40 549 632,14 €).

RESULTATS TOUS BUDGETS CONFONDUS

	2012	2013	Ecart en €	Ecart en %
Dépenses d'investissement	107 904 269,61	104 240 394,17	- 3 663 875,44	- 3,4
Dépenses de fonctionnement	167 549 172,86	168 197 065,66	647 892,80	0,4
Dépenses totales	275 453 442,47	272 437 459,83	- 3 015 982,64	- 1,1
Recettes d'investissement	72 949 320,22	70 268 602,81	- 2 680 717,41	- 3,7
Recettes de fonctionnement	215 800 364,21	214 436 781,98	- 1 363 582,23	- 0,6
Recettes totales	288 749 684,43	284 705 384,79	- 4 044 299,64	- 1,4

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le compte administratif de l'exercice 2013 tel que présenté dans ce rapport et dans le document comptable joint en annexe, et à prendre acte de la reprise au budget 2014 des reports de crédits détaillés dans les états joints (états des dépenses engagées non mandatées et des recettes restant à réaliser à la clôture de l'exercice) et des excédents.

- approuver en annexe 1 le rapport sur les actions menées en matière de Développement Social Urbain, comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales pour les communes éligibles à la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale.

Rapport sur le compte administratif 2013 - Annexe 1

Rendu compte sur les financements engagés par la Ville de Besançon en matière de développement social urbain et de cohésion socio urbaine au regard de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale perçue par la collectivité en 2013.

Le Code Général des Collectivités Territoriales, dans son article L. 1111-2 précise que : *«chaque année, dans les communes ayant conclu avec l'Etat un contrat d'objectifs et de moyens relevant de la politique de la Ville ou ayant bénéficié de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale, au cours de l'exercice précédent, il est présenté, avant la fin du 2^{ème} trimestre qui suit la clôture de cet exercice, un rapport aux assemblées délibérantes sur les actions menées en matière de développement social urbain».*

Cette annexe présente de manière synthétique une vision consolidée des moyens consacrés en 2013 par la Ville de Besançon à la mise en œuvre de ces deux axes importants de la politique municipale.

Pour mémoire, la DSUCS constitue l'une des trois composantes péréquatrices de la Dotation Globale de Fonctionnement. Elle vise à rétablir l'égalité de traitement entre les communes, par la mesure et la prise en compte par l'Etat, de l'éventuelle insuffisance de leurs ressources et de l'importance des charges pesant sur elles, dans l'objectif *«de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées»* (Cf. CGCT article L.2334 - 15).

En 2013, la DSUCS a atteint pour la métropole, le montant de 1 411 114 513 €.

Ainsi, en 2013, 731 communes de plus de 10 000 habitants sur 975 ont été éligibles à la DSUCS.

Sur la base de ces 731 communes, la Ville de Besançon était classée 300^{ème} par ordre décroissant.

La Ville de Besançon a perçu la somme de 6 076 419 € en 2013 au titre de la DSUCS.

Cette dotation n'est réglementairement pas affectée spécifiquement à un service ou à une action. A Besançon, les choix de l'exécutif municipal pour orienter l'utilisation de cette dotation participent à l'effort global de la collectivité dans l'amélioration des conditions de vie de ses habitants les plus en difficulté.

Concernant la Ville de Besançon, le processus de cohésion sociale se développe sur trois axes complémentaires :

- **Premièrement** : Une action de développement social urbain territorialisée au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Cette action spécifique est centrée sur les quartiers de la géographie prioritaire du CUCS de Besançon, et menée principalement au bénéfice des habitants qui y résident ;
- **Deuxièmement** : Une action de développement de la démocratie participative à travers 3 dispositifs qui sont des Conseils Consultatifs d'Habitants, un Conseil des Sages et un Conseil Bisonotin des Jeunes.
- **Troisièmement** : Une action sociale globale générale menée au bénéfice principal des habitants socio économiquement fragiles qui résident à Besançon.

Ces actions peuvent être conduites directement par la Ville de Besançon, son CCAS, ou s'appuyer sur des partenaires principalement locaux.

Le tableau suivant récapitule, hors investissements, de manière synthétique et sans pour autant rechercher l'exhaustivité, une présentation consolidée d'une partie des moyens consacrés en 2013 par la Ville de Besançon à la mise en œuvre de cette politique municipale de développement social et de cohésion socio urbaine.

Principaux budgets municipaux affectés en 2013 aux actions de développement social urbain et à la cohésion socio urbaine (Hors investissement et charges d'administration générale)		
Centres d'animation municipaux, centres d'animation associatifs, comités de quartier, dispositifs de démocratie participative, associations sportives (sport amateur), de loisirs et d'éducation populaire (hors valorisation des coûts de mise à disposition des locaux aux associations concernées)	4 730 084 €	<p>8 centres sociaux municipaux et associatifs proposant près de 300 activités à près de 10 000 adhérents (estimation)</p> <p>127 clubs sportifs représentant 16 500 licenciés dont 8 700 compétiteurs dans plus de 50 disciplines (estimation)</p> <p>60 associations de loisirs et d'éducation populaire, dont 16 comités de quartier et assimilés, regroupant près de 15 000 adhérents, dont environ 800 bénévoles, proposant près de 50 activités différentes de toutes natures (estimation)</p> <p>2 450 occupations de salle mises à disposition des associations</p> <p>13 Conseils Consultatifs d'Habitants regroupant plus de 400 membres</p> <p>1 Conseil des Sages regroupant 54 membres</p> <p>1 Conseil Bisontin de Jeunes regroupant 43 membres</p>
Autres financements affectés aux projets agissant spécifiquement sur le développement social urbain	1 104 328 €	<p>37 000 habitants concernés dans 8 quartiers prioritaires</p> <p>129 porteurs de projets soutenus dont 117 associations</p> <p>298 projets concernant 7 thèmes d'intervention</p>
Actions en direction de la jeunesse et inter-âges (hors dispositifs spécifiques d'insertion sociale)	1 349 128 €	<p>Accueils de loisirs : 5 380 enfants de 3 à 17 ans inscrits pour 84 400 «journées enfants»</p> <p>Ticket Loisirs Vacances (aide aux loisirs) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 481 enfants de 1 à 17 ans bénéficiaires du Ticket Vacances pour partir en séjours ; • 191 bénéficiaires du Ticket d'Aide aux Accueils de Loisirs ; • 250 bénéficiaires du Ticket de réduction pour l'accès aux clubs sportifs • 40 jeunes bénéficiaires du Ticket BAFA <p>217 jeunes de 14 à 25 ans soutenus dans le cadre du dispositif «A Tire d'Aile» pour 6 872 heures actions utilité sociale</p> <p>285 jeunes de 11 à 30 ans se sont inscrits au CLAP Energie Jeune : pour 45 projets de solidarité internationale, d'animation locale, de vacances autonomes, etc. ; (14 primés d'une «bourse initiative») et 36 talents artistiques amateurs.</p> <p>60 jeunes mobilisés régulièrement sur une dizaine d'actions «inter-âges», 150 bénévoles, 20 associations et plus de 1 000 bénéficiaires de tout âge sur les manifestations</p> <p>32 spectacles dans les quartiers dont 8 à Vital'été et Un été dans ma ville, 10 séances de cinéma plein-air, 10 étapes de la Caravane de Vital'été</p> <p>24 817 passages cumulés à Vital'été (8 semaines)</p>

Principaux budgets municipaux affectés en 2013 aux actions de développement social urbain et à la cohésion socio urbaine (Hors investissement et charges d'administration générale)		
		<p>Correspondants de nuit (CDN) : 8 985 interventions et 1 392 appels entrants traités en 2013 dont plus de 94 % pour la prévention et la médiation avec les habitants des quartiers prioritaires</p> <p>Educateurs de prévention spécialisée : 7 équipes d'éducateurs de prévention accompagnant régulièrement plus de 500 jeunes de 14 à 25 ans sur Besançon (<i>estimation</i>)</p> <p>Accompagnement et aide aux victimes d'infractions par l'AAVI : 3 026 personnes accueillies en 2013 dont 2 466 victimes d'infractions pénales.</p> <p>Autres actions : <i>Chantiers d'insertion, Solea, Solea Bis, 2AD, CRJU, Maison de l'Adolescent, Léo Lagrange, Antenne Petite Enfance...</i></p> <p>Police de proximité : 12 546 heures d'itotage (13 ilotiers) effectuées sur les principaux quartiers prioritaires du contrat urbain de cohésion sociale de Besançon, au contact avec les habitants</p>
Action globale de tranquillité publique (<i>dont police municipale de proximité</i>)	1 581 318 €	
Sur-entretien des quartiers du CUCS de Besançon (<i>hors activité des services municipaux concernés</i>)	270 249 €	<p>36 200 heures d'insertion réalisées</p> <p>4 quartiers concernés (Planoise, Clairs-Soleils, Palente Orchamps, Viotte, Cité Brulard)</p> <p>63 personnes en insertion (20 femmes/ 43 hommes)</p>
Accès à l'administration - action du point public de Planoise (<i>hors charges de locaux</i>)		<p>Point Public de Planoise 2013 :</p> <p>9 263 usagers accueillis, dont 1 916 accueillis pour les permanences des associations.</p> <p>928 cartes d'identité et 1 284 passeports délivrés, 152 prestations liées aux listes électorales (<i>inscriptions, mutations...</i>), 118 jeunes entre 16 et 25 ans recensés, 38 certificats divers...</p> <p>1 370 prestations d'état civil traitées (<i>attestation d'accueil, délivrance d'actes...</i>)</p>
Accès aux technologies de l'information - action des cybers bases (<i>hors charges de locaux</i>)	173 378 €	<p>Cyber Bases en 2013 :</p> <p>- Usagers uniques en 2013 : 360 usagers uniques</p> <p>- Nombre d'ateliers réalisés en 2013 : 398 ateliers de 2 h soit 796 h /</p> <p>Fréquentation : 79 %</p> <p>- Nombre de participants à l'ensemble des ateliers : 2 223 usagers</p>

Principaux budgets municipaux affectés en 2013 aux actions de développement social urbain et à la cohésion socio urbaine (Hors investissement et charges d'administration générale)		
Etablissements d'accueil du Jeune Enfant	6 724 688 €	<p>Accueil petite enfance : 1 251 enfants accueillis en crèche pour 630 places 1 177 enfants accueillis en halte garderie pour 84 places Soit 2 428 enfants accueillis au total Pour 1 069 499 heures d'accueil réalisées au bénéfice des familles</p> <p>Restauration scolaire : 622 704 repas servis dans 63 restaurants scolaires + 53 745 repas servis dans les centres de loisirs (soit plus de 15 000 repas supplémentaires servis par rapport à 2012) auxquels s'ajoutent 129 417 repas servis dans les crèches. 5 308 enfants bénéficiaires issus de 3 843 familles (+ 362 enfants supplémentaires depuis septembre 2013) 18 % des repas sont vendus au tarif minimum de 1,50 € 55 % à un tarif inférieur ou égal à 4,00 €</p>
Restauration scolaire		<p>Proxim'Social : Missions reprises par la territorialisation de l'accueil des publics dans 4 Antennes Sociales de Quartier : 13 685 accueils physiques et 17 140 accueils téléphoniques suivis de 8 393 entretiens individuels. Secours financiers : 2 151 ménages bénéficiaires pour 332 706,79 € d'aides</p>
Action globale du CCAS de Besançon	10 213 126 €	<p>Dispositif RSA : 1 874 ménages allocataires ont été pris en charge Aide alimentaire : 9 442 personnes - 3 659 ménages accueillis Actions collectives et accès à la culture : 417 participations aux actions d'accès à la culture, 119 aux ateliers créatifs, 435 aux actions collectives des antennes sociales de quartier</p> <p>Accueil d'urgence / hébergement : 1 890 personnes accueillies au SAAS pour 12 238 entretiens 370 personnes à la Maison Abbé Pierre, pour 10 418 nuitées 53 personnes au CHRS Les Géraniums (34 sorties) 45 personnes aux Lits Halte Soins Santé (38 sorties) 49 personnes au Forum (5 sorties)</p> <p>Logement accompagné : 46 ménages accompagnés en ASLL, 29 en ALT insertion ou Tremplin jeunes et 70 en bail glissant</p> <p>Mobilisation citoyenne : 46 associations à caractère social soutenues en 2013</p>
Total	26 501 822 €	

Ville de Besançon

**ETAT DES DEPENSES ENGAGEES NON
MANDATEES et DES RECETTES RESTANT A
REALISER A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
2013**

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2014
Budget	BUDGET PRINCIPAL
Section	INVESTISSEMENT
Sens	DEPENSE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 013

Imputation				Service			Montant voté	
Chap	Fct	Nature	n°LC	Libellé	Gest.	Util.		Opération
13	01	1345	25388	PARTICIPATIONS POUR NON REALISATION D'AIRES DE STATIONN	30100	30100		10 000,00 €
		1345		<i>Sous-total de la nature 1345 PARTICIPATIONS POUR NON REALISATION D'AIRES DE STATIONNEMENT : 10 000,00 €</i>				
13				<i>Sous-total du chapitre 13 : 10 000,00 €</i>				
Imputation				Service			Montant voté	
Chap	Fct	Nature	n°LC	Libellé	Gest.	Util.		Opération
16	01	165	15408	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	10042	10042		101,00 €
		165		<i>Sous-total de la nature 165 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS : 101,00 €</i>				
16				<i>Sous-total du chapitre 16 : 101,00 €</i>				
Imputation				Service			Montant voté	
Chap	Fct	Nature	n°LC	Libellé	Gest.	Util.		Opération
20	824	202	16719	003604-PLU (PLAN LOCAL D'URBANISME)	30100	30100	003604	25 016,21 €
		202		<i>Sous-total de la nature 202 REALISATION DE DOCUMENTS D'URBANISME NUMERISATION DU CADASTRE : 25 016,21 €</i>				
20	020	2031	22250	006032E-REAMENAGEMENT HOTEL DE VILLE - REMPLACEMENT T	33000	33000	006032E	25 000,00 €
20	23	2031	17234	006008-JARDIN BOTANIQUE	34000	34000	006008	200 865,24 €
20	321	2031	26455	006028 - BU / BM CENTRE-VILLE	33000	33000	006028	69 308,20 €
20	824	2031	16720	003603-GARE VIOTTE	30100	30100	003603	75 462,16 €
20	824	2031	16721	003605-PRU PLANOISE	30100	30100	003605	184 940,00 €
20	824	2031	16722	004805-SITE SAINT JACQUES	30100	30100	004805	101 351,37 €
20	824	2031	16723	004806-SITE VAUBAN	30100	30100	004806	77 919,86 €
20	824	2031	16724	004821-SECTEUR MADELEINE / BATTANT	30100	30100	004821	11 242,40 €
20	824	2031	16726	005011-SECTEUR DES PLANCHES	30100	30100	005011	61 071,68 €
20	824	2031	16728	00612-AMENAGEMENT QUARTIER DES VAITES	30100	30100	00612	118 984,61 €
20	824	2031	16729	0095010-AMENAGEMENT SECTEUR PRES DE VAUX	30100	30100	0095010	5 634,00 €
20	824	2031	25083	003606 - PRU CLAIRS SOLEILS	30100	30100	003606	8 372,00 €
20	824	2031	25117	004832 - AMENAGEMENT SECTEUR BRULARD	30100	30100	004832	83 815,68 €
20	824	2031	25119	0012007 - ILOT POMPIERS LOUIS MICHEL	30100	30100	0012007	49 174,76 €
		2031		<i>Sous-total de la nature 2031 FRAIS D'ETUDES : 1 073 141,96 €</i>				
20	020	2051	24835	0010006A-REFONTE LOGICIELS - EVOLUTION LOGICIEL GESTION	10100	10100	0010006A	193 492,16 €
20	020	2051	24836	0010006B-REFONTE LOGICIELS - RENOUVELLEMENT SIG	10100	10100	0010006B	182 080,91 €
20	020	2051	24839	005016-REFONTE INTRANET	10100	10100	005016	44 053,11 €
20	020	2051	24840	00505-DOMAINE DE L'INFORMATIQUE	10100	10100	00505	64 973,13 €
20	020	2051	24842	006013-NUMERISATION COLLECTIONS DES BIBLIOTHEQUES ET M	10100	10100	006013	40 390,88 €
20	020	2051	24843	0089019-BUREAUTIQUE	10100	10100	0089019	3 344,73 €
20	251	2051	26359	005046 - CREATION CUISINE CENTRALE	10100	10100	005046	17 599,94 €
		2051		<i>Sous-total de la nature 2051 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES : 545 934,86 €</i>				
20				<i>Sous-total du chapitre 20 : 1 644 093,03 €</i>				

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2014
Budget	BUDGET PRINCIPAL
Section	INVESTISSEMENT
Sens	DEPENSE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 013

Chap	Fct	Nature	n°LC	Imputation Libellé	Service			Montant voté
					Gest.	Util.	Opération	
204	23	204112	24782	0012008-RESTAURANT UNIVERSITAIRE CHATEAUFARINE	10004	10004	0012008	500 000,00 €
204	23	204112	24784	008012-MAISON DES SCIENCES ET DE L'HOMME	10004	10004	008012	700 000,00 €
204	824	204112	24926	003603-GARE VIOTTE	30100	30100	003603	39 929,64 €
		204112		<i>Sous-total de la nature 204112 ETAT BATIMENTS ET INSTALLATIONS : 1 239 929,64 €</i>				
204	020	2041511	26217	0013001 - MUTUALISATION TIC	10100	10100	0013001	429 456,22 €
		2041511		<i>Sous-total de la nature 2041511 GFP DE RATTACHEMENT BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES : 429 456,22 €</i>				
204	824	2041512	24918	008025S-AMENAGEMENTS CONNEXES TCSP - PONT BATTANT	20200	20200	008025S	1 900 000,00 €
		2041512		<i>Sous-total de la nature 2041512 GFP DE RATTACHEMENT BATIMENTS ET INSTALLATIONS : 1 900 000,00 €</i>				
204	93	204172	26345	003613 - ENERGIES RENOUVELABLES	30900	30900	003613	20 800,00 €
		204172		<i>Sous-total de la nature 204172 AUTRES EPL BATIMENTS ET INSTALLATIONS : 20 800,00 €</i>				
204	40	204182	26407	00506 - DOMAINE DES SPORTS	20300	20300	00506	12 500,00 €
204	824	204182	26364	0012002 - CHEMIN DES MONTARMOTS	30300	30300	0012002	45 551,60 €
		204182		<i>Sous-total de la nature 204182 AUTRES ORG PUBLICS BATIMENTS ET INSTALLATIONS : 58 051,60 €</i>				
204	830	20421	24778	003619-AGENDA 21	10003	10003	003619	1 129,80 €
		20421		<i>Sous-total de la nature 20421 PERS DE DROIT PRIVE BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES : 1 129,80 €</i>				
204	324	20422	24961	0011015-RESTAURATION TOUR SAINT ESPRIT	42050	42050	0011015	8 080,00 €
204	40	20422	24888	005034-SNB MISE AUX NORMES PISCINE PORT JOINT	20300	20300	005034	189 000,00 €
204	40	20422	24889	009010-BESANCON TENNIS CLUB - RENOVATION LOCAUX	20300	20300	009010	170 000,00 €
204	523	20422	24975	0010017-EMMAUS - EXTENSION SITE DE LA BERGERIE	47047	47047	0010017	40 000,00 €
204	811	20422	24986	003619 - AGENDA 21	36100	36100	003619	300,00 €
204	824	20422	24930	003606-PRU CLAIRS SOLEILS	30100	30100	003606	234 794,00 €
204	90	20422	24795	0095056-AMENAGEMENT PLACE CASSIN	10011	10011	0095056	391 000,00 €
		20422		<i>Sous-total de la nature 20422 PERS DE DROIT PRIVE BATIMENTS ET INSTALLATIONS : 1 033 174,00 €</i>				
204				<i>Sous-total du chapitre 204 : 4 682 541,26 €</i>				

Chap	Fct	Nature	n°LC	Imputation Libellé	Service			Montant voté
					Gest.	Util.	Opération	
21	824	2111	16756	004814-POLITIQUE FONCIERE	30100	30100	004814	231 410,00 €
21	824	2111	16757	00501-DOMAINE DE L'URBANISME ET DE L'ACTION FONCIERE	30100	30100	00501	25 680,00 €
21	824	2111	24932	00612-AMENAGEMENT QUARTIER DES VAITES	30100	30100	00612	19 914,20 €
		2111		<i>Sous-total de la nature 2111 TERRAINS NUS : 277 004,20 €</i>				
21	824	2112	16784	00501-DOMAINE DE L'URBANISME ET DE L'ACTION FONCIERE	30100	30100	00501	69 524,85 €
		2112		<i>Sous-total de la nature 2112 TERRAINS DE VOIRIE : 69 524,85 €</i>				
21	824	2115	16789	00612-AMENAGEMENT QUARTIER DES VAITES	30100	30100	00612	2 737,00 €
21	824	2115	19180	004806-SITE VAUBAN	30100	30100	004806	65 000,00 €
21	824	2115	23519	0095010-AMENAGEMENT SECTEUR PRES DE VAUX	30100	30100	0095010	50 000,00 €
21	824	2115	26216	0013006 - ACQUISITION PARKINGS VEFA	30100	30100	0013006	1 463,50 €
		2115		<i>Sous-total de la nature 2115 TERRAINS BATIS : 119 200,50 €</i>				
21	026	2121	17235	00507-DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ESPACES VERTS	34000	34000	00507	1 146,00 €
21	412	2121	17238	00506-DOMAINE DES SPORTS	34000	34000	00506	1 830,00 €
21	823	2121	17242	00507-DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ESPACES VERTS	34000	34000	00507	3 965,00 €
		2121		<i>Sous-total de la nature 2121 PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES : 6 941,00 €</i>				
21	026	2128	20781	00507-DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ESPACES VERTS	34000	34000	00507	553,01 €
21	212	2128	20784	00502-DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT	34000	34000	00502	338,86 €
21	412	2128	20785	00506-DOMAINE DES SPORTS	34000	34000	00506	27 374,71 €
21	63	2128	20786	00504-DOMAINE DE L'ACTION SOCIALE	34000	34000	00504	5 975,99 €
21	64	2128	20787	00504-DOMAINE DE L'ACTION SOCIALE	34000	34000	00504	23 163,68 €
21	64	2128	20788	0096013-REHABILITATION DES AIRES DE JEUX	34000	34000	0096013	4 882,54 €
21	823	2128	20789	00507-DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ESPACES VERTS	34000	34000	00507	157 060,55 €
21	823	2128	20790	0096013-REHABILITATION DES AIRES DE JEUX	34000	34000	0096013	72 649,22 €
21	823	2128	22289	0010011-LUTTE CONTRE LA RENOUVEE DU JAPON	34000	34000	0010011	11 047,60 €

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2014
Budget	BUDGET PRINCIPAL
Section	INVESTISSEMENT
Sens	DEPENSE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 013

Imputation				Service			Montant voté	
Chap	Fct	Nature	n°LC	Libellé	Gest.	Util.		Opération
21	824	2128	23520	004814-POLITIQUE FONCIERE	30100	30100	004814	32 295,64 €
21	824	2128	23538	004814-POLITIQUE FONCIERE	30300	30300	004814	24 912,05 €
21	824	2128	23594	004814-POLITIQUE FONCIERE	33000	33000	004814	6 533,66 €
		2128	<i>Sous-total de la nature 2128 AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS : 366 787,51 €</i>					
21	020	2135	20428	00501-DOMAINE DE L'URBANISME ET DE L'ACTION FONCIERE	10042	10042	00501	9 000,00 €
21	020	2135	20481	0097025-INSTALLATIONS TELEPHONQUES	10100	10100	0097025	4 711,32 €
21	020	2135	20685	002612-MAITRISE DE L'ENERGIE	30900	30900	002612	46 836,49 €
21	020	2135	20688	009026-FONDS PLAN CLIMAT	30900	30900	009026	59 227,78 €
21	020	2135	20733	00501-DOMAINE DE L'URBANISME ET DE L'ACTION FONCIERE	33000	33000	00501	38 248,54 €
21	020	2135	20735	0076128-ATELIERS MUNICIPAUX	33000	33000	0076128	14 379,44 €
21	020	2135	20737	0089134-SCES ADMINISTRATIFS - GROSSES REPARATIONS ET RE	33000	33000	0089134	19 305,88 €
21	020	2135	22216	009018-ACTIONS ECONOMIES ENERGIES	30900	30900	009018	5 402,90 €
21	020	2135	22251	009018-ACTIONS ECONOMIES ENERGIES	33000	33000	009018	206 303,52 €
21	110	2135	25097	0012018 - VIDEO PROTECTION	10500	10500	0012018	121 171,12 €
21	211	2135	20739	00502-DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT	33000	33000	00502	179 759,38 €
21	212	2135	20740	00502-DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT	33000	33000	00502	11 865,04 €
21	213	2135	20691	002612-MAITRISE DE L'ENERGIE	30900	30900	002612	2 950,41 €
21	213	2135	20741	00502-DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT	33000	33000	00502	132 810,54 €
21	23	2135	20742	00509-DOMAINE DE LA CULTURE	33000	33000	00509	2 997,92 €
21	313	2135	20745	00509-DOMAINE DE LA CULTURE	33000	33000	00509	33 120,03 €
21	321	2135	20746	00509-DOMAINE DE LA CULTURE	33000	33000	00509	26 716,32 €
21	322	2135	20747	00509-DOMAINE DE LA CULTURE	33000	33000	00509	42 119,94 €
21	322	2135	23591	0011001-RAP CITADELLE	33000	33000	0011001	75 533,31 €
21	324	2135	20748	0089133-TRAVAUX DANS LES EDIFICES CULTUELS	33000	33000	0089133	62 277,15 €
21	324	2135	20749	0096025-BATIMENTS CLASSES HISTORIQUES	33000	33000	0096025	129 379,86 €
21	324	2135	26409	00509 - DOMAINE DE LA CULTURE	36100	36100	00509	12 912,02 €
21	413	2135	20752	00506-DOMAINE DES SPORTS	33000	33000	00506	16 762,11 €
21	422	2135	20754	0090006-BATIMENTS VIE ASSOCIATIVE ET QUARTIERS	33000	33000	0090006	4 307,98 €
21	422	2135	20755	0090007-BATIMENTS ANIMATION SOCIO-CULTURELLE	33000	33000	0090007	62 478,94 €
21	64	2135	20759	00504-DOMAINE DE L'ACTION SOCIALE	33000	33000	00504	74 151,38 €
21	814	2135	22297	009018-ACTIONS ECONOMIES ENERGIES	35000	35000	009018	13 053,15 €
21	822	2135	20815	0086020-PARKING DE LA MAIRIE	35000	35000	0086020	21 211,01 €
21	822	2135	20817	009020-PARKING GLACIS	35000	35000	009020	1 724,15 €
21	822	2135	22299	0092027-PARKING ALLENDE	35000	35000	0092027	2 051,00 €
21	822	2135	23620	004831-PARKINGS BEAUX-ARTS / CUSENIER	35000	35000	004831	72 696,80 €
21	95	2135	23595	0096042-CAMPING DE CHALEZEULE	33000	33000	0096042	75 727,10 €
		2135	<i>Sous-total de la nature 2135 INSTALLATIONS, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS : 1 581 192,33 €</i>					
21	813	2152	26454	00508 - DOMAINE DE LA VOIRIE	35000	35000	00508	3 620,27 €
21	814	2152	20809	0089040-EXTENSION ET MODERNISATION DU RESEAU ECLAIRAG	35000	35000	0089040	399 479,00 €
21	821	2152	20810	00508-DOMAINE DE LA VOIRIE	35000	35000	00508	62 414,67 €
21	821	2152	20812	0087014-PLAN DE JALONNEMENT	35000	35000	0087014	35 025,00 €
21	821	2152	20813	0098001-CARREFOURS A FEUX MISE AUX NORMES	35000	35000	0098001	11 365,79 €
21	822	2152	19287	00508-DOMAINE DE LA VOIRIE	35000	35000	00508	118 410,53 €
21	822	2152	20821	0090035-PROGRAMME LOCAL DE SECURITE ROUTIERE	35000	35000	0090035	4 695,80 €
21	822	2152	20822	009016-OUVRAGES D'ART	35000	35000	009016	108 110,36 €
21	822	2152	23512	005045-CONTRAT LOCAL SECURITE	30000	30000	005045	358,80 €
		2152	<i>Sous-total de la nature 2152 INSTALLATIONS DE VOIRIE : 743 480,22 €</i>					
21	824	21534	22180	0010019-FRAIS DE RACCORDEMENT EXTENSION RESEAU ELECTI	30100	30100	0010019	33 203,98 €
		21534	<i>Sous-total de la nature 21534 RESEAUX D'ELECTRIFICATION : 33 203,98 €</i>					
21	020	21536	15567	0095069-RESEAU FIBRE OPTIQUE BESANCON LUMIERE (L.U.M.I.)	10100	10100	0095069	21 195,76 €

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2014
Budget	BUDGET PRINCIPAL
Section	INVESTISSEMENT
Sens	DEPENSE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 013

Chap	Fct	Nature	n°LC	Imputation Libellé	Service			Montant voté
					Gest.	Util.	Opération	
		21538		<i>Sous-total de la nature 21538 AUTRES RESEAUX : 21 195,76 €</i>				
21	813	21578	17331	00508-DOMAINE DE LA VOIRIE	35000	35000	00508	7 068,36 €
21	822	21578	17334	00508-DOMAINE DE LA VOIRIE	35000	35000	00508	6 103,62 €
		21578		<i>Sous-total de la nature 21578 AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE : 13 171,98 €</i>				
21	020	2158	17037	00511-DOMAINE DU PARC AUTOMOBILE ET MATERIELS DIVERS	32000	32000	00511	34 057,09 €
21	412	2158	17239	00506-DOMAINE DES SPORTS	34000	34000	00506	2 413,54 €
21	823	2158	17244	00507-DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ESPACES VERTS	34000	34000	00507	6 292,83 €
		2158		<i>Sous-total de la nature 2158 AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES : 42 763,46 €</i>				
21	312	2161	23375	002610-FONDS D'EMBELLISSEMENT URBAIN	10031	10031	002610	139 353,80 €
21	322	2161	17948	00509-DOMAINE DE LA CULTURE	10031	10031	00509	8 999,93 €
21	322	2161	23376	0099016-CITADELLE REDEVANCE SEM	10031	10031	0099016	874,00 €
21	322	2161	23693	00509-DOMAINE DE LA CULTURE	52200	52200	00509	41 586,75 €
		2161		<i>Sous-total de la nature 2161 OEUVRES ET OBJETS D'ART : 190 814,48 €</i>				
21	322	2162	23694	00509-DOMAINE DE LA CULTURE	52200	52200	00509	4 159,69 €
21	322	2162	23734	00509-DOMAINE DE LA CULTURE	52300	52300	00509	2,16 €
		2162		<i>Sous-total de la nature 2162 FONDS ANCIENS DES BIBLIOTHEQUES ET MUSEES : 4 161,85 €</i>				
21	020	2168	18987	00510-DOMAINE DE L'ADMINISTRATION	00200	00200	00510	2 080,00 €
		2168		<i>Sous-total de la nature 2168 AUTRES COLLECTIONS ET OEUVRES D'ART : 2 080,00 €</i>				
21	020	2182	17038	00511-DOMAINE DU PARC AUTOMOBILE ET MATERIELS DIVERS	32000	32000	00511	270 789,29 €
		2182		<i>Sous-total de la nature 2182 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES - MATERIEL DE TRANSPORT : 270 789,29 €</i>				
21	020	2183	15570	005019-RADIOTELEPHONES	10100	10100	005019	220,30 €
21	020	2183	15576	0089019-BUREAUTIQUE	10100	10100	0089019	38 466,87 €
21	020	2183	15577	0096001-RESEAUX INFORMATIQUES	10100	10100	0096001	11 331,38 €
21	020	2183	19062	005041-MISE EN SECURITE ACCES BATIMENTS	10100	10100	005041	28 414,56 €
21	020	2183	23403	0097025-INSTALLATIONS TELEPHONIQUES	10100	10100	0097025	6 370,63 €
21	110	2183	26378	0012018 - VIDEO PROTECTION	10500	10500	0012018	80 504,59 €
21	212	2183	15582	002618-CARTABLE NUMERIQUE	10100	10100	002618	12 389,65 €
21	212	2183	15583	0098016-INFORMATISATION DES ECOLES	10100	10100	0098016	22 552,10 €
21	324	2183	26392	0011005 - MAISON VICTOR HUGO	10100	10100	0011005	437,58 €
		2183		<i>Sous-total de la nature 2183 AUTRES IMMOB. CORPORELLES - MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFO. : 200 687,66 €</i>				
21	020	2184	17107	00510-DOMAINE DE L'ADMINISTRATION	33000	33000	00510	4 967,69 €
21	023	2184	20895	009025-CONSEILS CONSULTATIFS D'HABITANTS	47053	47053	009025	35 341,27 €
21	213	2184	23510	00502-DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT	21100	21100	00502	2 975,00 €
21	251	2184	9630	00502-DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT	21100	21100	00502	9 591,00 €
21	321	2184	17589	00509-DOMAINE DE LA CULTURE	45000	45000	00509	12 103,52 €
21	422	2184	24970	00509-DOMAINE DE LA CULTURE	47030	47030	00509	600,00 €
21	64	2184	10500	00504-DOMAINE DE L'ACTION SOCIALE	44000	44000	00504	1 246,57 €
		2184		<i>Sous-total de la nature 2184 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES - MOBILIER : 66 825,05 €</i>				
21	020	2188	15579	0090004-IMPRIMERIE	10100	10100	0090004	15 979,03 €
21	020	2188	15714	00510-DOMAINE DE L'ADMINISTRATION	20100	20100	00510	6 630,62 €
21	020	2188	16666	00510-DOMAINE DE L'ADMINISTRATION	20400	20400	00510	1 556,82 €
21	020	2188	17040	00511-DOMAINE DU PARC AUTOMOBILE ET MATERIELS DIVERS	32000	32000	00511	4 340,03 €
21	023	2188	15306	00515-DOMAINE DE LA COMMUNICATION	00300	00300	00515	577,67 €
21	025	2188	17733	00509-DOMAINE DE LA CULTURE	47047	47047	00509	5 282,63 €
21	110	2188	26377	0012018 - VIDEO PROTECTION	10500	10500	0012018	17 437,56 €
21	112	2188	15609	00517-DOMAINE DE LA SECURITE	10500	10500	00517	64 051,35 €
21	211	2188	9627	00502-DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT	21100	21100	00502	112,20 €
21	212	2188	9628	00502-DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT	21100	21100	00502	599,00 €
21	212	2188	10249	00502-DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT	34000	34000	00502	2 214,99 €
21	213	2188	9629	00502-DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT	21100	21100	00502	11 784,00 €

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2014
Budget	BUDGET PRINCIPAL
Section	INVESTISSEMENT
Sens	DEPENSE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 013

Imputation					Service			Montant voté
Chap	Fct	Nature	n°LC	Libellé	Gest.	Util.	Opération	
21	251	2188	9631	00502-DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT	21100	21100	00502	11 587,44 €
21	251	2188	20485	005046-CREATION CUISINE CENTRALE	10100	10100	005046	4 665,00 €
21	30	2188	25173	00509 - DOMAINE DE LA CULTURE	10032	10032	00509	4 088,93 €
21	314	2188	17759	00509-DOMAINE DE LA CULTURE	47048	47048	00509	6 676,63 €
21	40	2188	15997	00506-DOMAINE DES SPORTS	20300	20300	00506	809,12 €
21	411	2188	15999	00506-DOMAINE DES SPORTS	20300	20300	00506	28 402,23 €
21	412	2188	17240	00506-DOMAINE DES SPORTS	34000	34000	00506	3 313,22 €
21	413	2188	16001	00506-DOMAINE DES SPORTS	20300	20300	00506	38 180,87 €
21	414	2188	16002	00506-DOMAINE DES SPORTS	20300	20300	00506	3 260,71 €
21	64	2188	10501	00504-DOMAINE DE L'ACTION SOCIALE	44000	44000	00504	3 179,35 €
21	823	2188	17245	00507-DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ESPACES VERTS	34000	34000	00507	3 114,75 €
21	830	2188	20414	003619-AGENDA 21	10003	10003	003619	14 660,57 €
		2188		<i>Sous-total de la nature 2188 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES : 252 504,72 €</i>				
21				<i>Sous-total du chapitre 21 : 4 262 328,84 €</i>				
Imputation					Service			Montant voté
Chap	Fct	Nature	n°LC	Libellé	Gest.	Util.	Opération	
23	026	2312	16858	0096040-CIMETIERE DE SAINT-CLAUDE - EXTENSION	30300	30300	0096040	69 412,22 €
23	823	2312	17251	003614-PARCS ET JARDINS CENTRE VILLE	34000	34000	003614	110 616,02 €
23	823	2312	17252	003615-PARCS ET JARDINS DE QUARTIERS	34000	34000	003615	242 154,90 €
23	823	2312	17253	003616-AMENAGEMENT VERSANT COLLINES	34000	34000	003616	8 689,90 €
23	823	2312	17254	005038-PARC URBAIN ORU PLANOISE	34000	34000	005038	11 456,48 €
23	823	2312	17257	0087024-AMENAGEMENT DE JARDINS FAMILIAUX	34000	34000	0087024	16 867,66 €
23	823	2312	19281	006044-MISE EN VALEUR ET CONSERVATION PATRIMOINE VAUB/	34000	34000	006044	104 025,65 €
		2312		<i>la nature 2312 IMMOBILISATIONS CORPO. EN COURS - AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS : 563 222,83 €</i>				
23	020	2313	17112	005040-AMENAGEMENT LOCAUX MUNICIPAUX	33000	33000	005040	60 646,49 €
23	020	2313	20711	007016A-REORGANISATION CTM - SCHEMA DIRECTEUR	32000	32000	007016A	30 000,00 €
23	020	2313	22264	005040A-AMENAGEMENT LOCAUX MUNICIPAUX - REAMENAGEME	33000	33000	005040A	80 082,06 €
23	020	2313	26332	007016A - REORGANISATION CTM-SCHEMA DIRECTEUR	33000	33000	007016A	47 932,23 €
23	025	2313	17121	006045-MAISON DU PEUPLE	33000	33000	006045	20 000,89 €
23	110	2313	25212	0012018 - VIDEO PROTECTION	33000	33000	0012018	14 722,75 €
23	251	2313	17127	005046-CREATION CUISINE CENTRALE	33000	33000	005046	9 929,69 €
23	251	2313	23596	005046A-CUISINE CENTRALE - MODIFICATION PROCESSUS FABR	33000	33000	005046A	294 613,42 €
23	314	2313	17131	004815-SALLE DES MUSIQUES ACTUELLES ET CONTEMPORAINES	33000	33000	004815	6 132,64 €
23	322	2313	17135	004835-REAMENAGEMENT MUSEE BEAUX ARTS - FACADES	33000	33000	004835	63 495,81 €
23	323	2313	17142	005068-RESERVES COMMUNES DES MUSEES	33000	33000	005068	722 214,00 €
23	324	2313	17150	0082020A-TRAVAUX EGLISE SAINTE MADELEINE - RESTAURATIO	33000	33000	0082020A	251 110,15 €
23	324	2313	20763	006044D-VAUBAN - CITADELLE FRONT ST ETIENNE MUR ESCARP	33000	33000	006044D	52 142,32 €
23	324	2313	20764	006044L-VAUBAN - RENOVATION REMPARTS GARE D'EAU	33000	33000	006044L	33 319,95 €
23	324	2313	22272	006044E-VAUBAN - CITADELLE FRONT ROYAL DEMI LUNE 61	33000	33000	006044E	15 099,46 €
23	324	2313	23597	0011005-MAISON VICTOR HUGO	33000	33000	0011005	286 840,73 €
23	324	2313	24987	0012010 - MERIDIENNE OBSERVATOIRE RENOVATION	33000	33000	0012010	197 284,33 €
23	324	2313	25133	006044F - VAUBAN-CITADELLE FRONT ROYAL DEMI BASTION 62	33000	33000	006044F	19 023,44 €
23	324	2313	25210	0012010 - MERIDIENNE OBSERVATOIRE RENOVATION	34000	34000	0012010	79 107,43 €
23	412	2313	20765	009002-STADE DE RUGBY ORCHAMPS	33000	33000	009002	1 774 264,20 €
23	412	2313	25030	009002 - STADE DE RUGBY ORCHAMPS	30300	30300	009002	272 950,80 €
23	413	2313	24949	0012006-RENOVATION PISCINE CHALEZEULE	33000	33000	0012006	4 615,60 €
23	414	2313	22204	007713-REFECTION COMPLEXE SPORTIF ROSEMONT	30300	30300	007713	50 855,96 €
23	414	2313	23561	0010002-PATINOIRE LA FAYETTE - REMISE NORMES INSTALLATIC	30900	30900	0010002	72 625,31 €
23	422	2313	22278	007038B-POLE DES TILLEULS - REHABILITATION	33000	33000	007038B	50 452,00 €
23	422	2313	26330	007038C - DELOCALISATION CRECHE PALENTE	33000	33000	007038C	77 145,83 €

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2014
Budget	BUDGET PRINCIPAL
Section	INVESTISSEMENT
Sens	DEPENSE

**ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A
LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 013**

Imputation				Service			Montant voté	
Chap	Fct	Nature	n°LC	Libellé	Gest.	Util.		Opération
23	521	2313	22279	0010007-SCHEMA D'ACCESSIBILITE HANDICAPES	33000	33000	0010007	96 441,64 €
23	64	2313	20770	003605D-PRU PLANOISE - CRECHE ILE-DE-FRANCE	33000	33000	003605D	6 744,60 €
23	822	2313	23540	006016A-CITE DES ARTS - REAMENAGEMENT AVENUE GAULARD	30300	30300	006016A	42 284,84 €
23	824	2313	16777	006014-SALLE D'EXPOSITION ET PREFIGURATION DU PATRIMOIN	30100	30100	006014	341,31 €
23	824	2313	16868	003605A-PRU PLANOISE - AXE ILE-DE-FRANCE / CASSIN	30300	30300	003605A	3 497,28 €
23	824	2313	16870	003606-PRU CLAIRS SOLEILS	30300	30300	003606	19 817,23 €
23	824	2313	16872	006006-ACCOMPAGNEMENT AU RENOUVELLEMENT URBAIN - PRI	30300	30300	006006	66 785,50 €
23	824	2313	19221	003605E-PRU PLANOISE - LIAISON CENTRE NELSON MANDELA / C	30300	30300	003605E	6 872,94 €
23	824	2313	19222	003605G-PRU PLANOISE - TRAVERSEE ALLENDE	30300	30300	003605G	8 904,73 €
23	824	2313	19225	008025-AMENAGEMENTS ACCOMPAGNEMENT TCSP	30300	30300	008025	202 730,00 €
23	824	2313	20639	006015-PARKING PASTEUR	30100	30100	006015	1 425 147,53 €
23	824	2313	20671	003606C-PRU CLAIRS SOLEILS - AMENAGEMENTS RUE DE LA BRI	30300	30300	003606C	10 341,00 €
23	824	2313	20772	008018-RESTAURATION QUAI VAUBAN	33000	33000	008018	68 779,57 €
23	824	2313	22182	00612-AMENAGEMENT QUARTIER DES VAITES	30100	30100	00612	129 123,33 €
23	824	2313	22207	008025A-AMENAGEMENTS ACCOMPAGNEMENT TCSP - BOULEVA	30300	30300	008025A	395 315,77 €
23	824	2313	22208	008025B-AMENAGEMENTS ACCOMPAGNEMENT TCSP - ENTREE C	30300	30300	008025B	764 251,49 €
23	824	2313	23546	008025D-AMENAGEMENTS ACCOMPAGNEMENT TCSP - AVENUE F	30300	30300	008025D	1 369,42 €
23	824	2313	23624	008025R-AMENAGEMENTS ACCOMPAGNEMENT TCSP - PONT ET	35000	35000	008025R	56 336,50 €
23	824	2313	24937	003605J-PRU PLANOISE - LIAISON ILE-DE-FRANCE / COLOGNE ET	30300	30300	003605J	169 319,35 €
23	824	2313	24938	003605S-PRU PLANOISE - REHABILITATION PARKING CASSIN	30300	30300	003605S	184 291,67 €
23	824	2313	25111	0012002 - CHEMIN DES MONTARMOTS-AMENAGEMENT DE VOIRIE	30300	30300	0012002	45 000,00 €
23	824	2313	25112	004821A - SECTEUR MADELEINE/BATTANT-PLACE GRIFFON	30300	30300	004821A	187 104,36 €
23	824	2313	25211	0095010-AMENAGEMENT SECTEUR PRES DE VAUX	33000	33000	0095010	300 000,00 €
23	824	2313	26357	0013009 - ACCES CITADELLE	30300	30300	0013009	50 000,00 €
23	824	2313	26430	0012005 - PROTECTION CRUES TRAVAUX BERGES	33000	33000	0012005	11 150,31 €
23	93	2313	16999	003613-ENERGIES RENOUVELABLES	30900	30900	003613	135 252,02 €
23	93	2313	25118	0012019 - CHAUFFERIE BOIS MALLARME	30900	30900	0012019	188 653,42 €
		2313	Sous-total de la nature 2313 IMMOBILISATIONS CORPO. EN COURS - CONSTRUCTIONS : 9 162 463,30 €					
23	822	2315	16866	0098806-PLAN DE DEPLACEMENT URBAIN	30300	30300	0098806	463,62 €
23	822	2315	17367	0098806-PLAN DE DEPLACEMENT URBAIN	35000	35000	0098806	40 714,43 €
23	822	2315	23622	0010007-SCHEMA D'ACCESSIBILITE HANDICAPES	35000	35000	0010007	24 150,00 €
23	824	2315	16875	004813-OPERATIONS D'ACCOMPAGNEMENT D'URBANISME	30300	30300	004813	28 159,09 €
23	824	2315	17369	004816-MISE EN SECURITE DES FALAISES RIVOTTE	35000	35000	004816	98 108,60 €
23	824	2315	22183	006016-CITE DES ARTS ET DE LA CULTURE - PORT FLUVIAL	30100	30100	006016	30 579,00 €
23	824	2315	22209	006031-LUTTE CONTRE LES INONDATIONS	30300	30300	006031	15 817,84 €
23	824	2315	23549	003603A-GARE VIOTTE - DEPLACEMENT MONUMENT AUX MORTS	30300	30300	003603A	61 840,14 €
23	824	2315	23550	008025C-AMENAGEMENTS ACCOMPAGNEMENT TCSP - DEVOIEM	30300	30300	008025C	10 044,73 €
23	824	2315	23551	008025E-AMENAGEMENTS ACCOMPAGNEMENT TCSP - DEVOIEMI	30300	30300	008025E	25 234,10 €
23	824	2315	23552	008025G-AMENAGEMENTS ACCOMPAGNEMENT TCSP - ECLAIRAC	30300	30300	008025G	8 347,09 €
23	824	2315	23625	0011008-ABORDS MONUMENT CHAPELLE DES BUIS	35000	35000	0011008	1 794,00 €
23	824	2315	24939	003603D-GARE VIOTTE - AMENAGEMENTS VOIES PERIPHERIQUE	30300	30300	003603D	203 894,54 €
23	824	2315	25215	0012021 - AMENAGEMENT PLACE VICTOR HUGO	30300	30300	0012021	56 971,00 €
		2315	Sous-total de la nature 2315 IMMO. CORPO. EN COURS - INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES : 606 118,19 €					
23	Sous-total du chapitre 23 : 10 331 804,31 €							
Chap	Fct	Nature	n°LC	Libellé	Gest.	Util.	Opération	Montant voté
26	01	261	23464	0011016-SPL	20200	20200	0011016	56 000,00 €
		261	Sous-total de la nature 261 TITRES DE PARTICIPATION : 56 000,00 €					
26	Sous-total du chapitre 26 : 56 000,00 €							
TOTAL DES REPORTS POUR LES DEPENSES EN INVESTISSEMENT								20 986 868,44 €

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2014
Budget	BUDGET PRINCIPAL
Section	INVESTISSEMENT
Sens	RECETTE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 013

Imputation					Service			Montant voté	
Chap	Fct	Nature	n°LC	Libellé	Gest.	Util.	Opération		
13	020	1321	25093	006032E - RAMGT HDV - TOITURE ET TRAVAUX FACADES	33000	33000	006032E	16 318,73 €	
13	110	1321	26297	0012018 - VIDEO PROTECTION	10500	10500	0012018	56 890,00 €	
13	323	1321	17079	005068-RESERVES COMMUNES DES MUSEES	33000	33000	005068	455 500,00 €	
13	324	1321	22232	006044D-VAUBAN - CITADELLE FRONT ST ETIENNE MUR ESCARP	33000	33000	006044D	40 000,00 €	
13	324	1321	22235	0082020A-TRAVAUX EGLISE SAINTE MADELEINE - RESTAURATION	33000	33000	0082020A	136 248,24 €	
13	324	1321	23575	006044E-VAUBAN - CITADELLE FRONT ROYAL DEMI LUNE 61	33000	33000	006044E	59 927,24 €	
13	324	1321	24944	006044L-VAUBAN - RENOVATION REMPARTS GARE D'EAU	33000	33000	006044L	18 068,12 €	
13	324	1321	25264	0096025 - BATIMENTS CLASSES HISTORIQUES	33000	33000	0096025	41 327,32 €	
13	412	1321	26376	009002 - STADE DE RUGBY ORCHAMPS	33000	33000	009002	335 072,61 €	
13	64	1321	24946	003605D-PRU PLANOISE - CRECHE ILE-DE-FRANCE	33000	33000	003605D	7 135,12 €	
13	823	1321	22282	0010011-LUTTE CONTRE LA RENOUVEE DU JAPON	34000	34000	0010011	74 771,17 €	
13	824	1321	25040	006016 - CITE DES ARTS ET DE LA CULTURE - PORT FLUVIAL	30100	30100	006016	70 000,00 €	
13	93	1321	26371	0012019 - CHAUFFERIE BOIS MALLARME	30900	30900	0012019	553 946,70 €	
		1321	I de la nature 1321 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES - ETAT ET ETABL. NATIONAUX : 1 865 205,25 €						
13	324	1322	25046	006044E - VAUBAN-CITADELLE FRONT ROYAL DEMI LUNE 61	33000	33000	006044E	65 094,83 €	
13	824	1322	26295	008016 - CITE DES ARTS ET CULTURE - PORT FLUVIAL	30100	30100	008016	80 000,00 €	
13	824	1322	26296	00612 - AMENAGEMENT QUARTIER DES VAITES	30100	30100	00612	20 773,80 €	
		1322	Sous-total de la nature 1322 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES- REGIONS : 165 868,63 €						
13	324	1323	23578	006044D-VAUBAN - CITADELLE FRONT ST ETIENNE MUR ESCARP	33000	33000	006044D	23 051,00 €	
13	324	1323	25047	006044E - VAUBAN-CITADELLE FRONT ROYAL DEMI LUNE 61	33000	33000	006044E	60 592,00 €	
13	823	1323	23605	0087024-AMENAGEMENT DE JARDINS FAMILIAUX	34000	34000	0087024	30 993,00 €	
13	823	1323	25096	006044 - MISE EN VALEUR CONSERVAT* PATRI VAUBAN	34000	34000	006044	28 241,00 €	
13	824	1323	25048	003605I - PRU PLANOISE-SITE TRIPODE	30300	30300	003605I	9 319,00 €	
		1323	Sous-total de la nature 1323 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES - DEPARTEMENTS : 152 196,00 €						
13	020	13251	26399	DOMAINE URBANISME ET ACTION FONCIERE	33000	33000	00501	5 352,00 €	
		13251	Sous-total de la nature 13251 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES - GFP DE RATTACHEMENT : 5 352,00 €						
13	823	1327	25095	0010011 - LUTTE CONTRE LA RENOUVEE DU JAPON	34000	34000	0010011	60 545,41 €	
13	824	1327	25091	006016 - CITE DES ARTS ET CULTURE - PORT FLUVIAL	30100	30100	006016	45 705,00 €	
		1327	Sous-total de la nature 1327 SUBVENTIONS D'EQUIP. NON TRANSFERABLES - BUDGET COMMUNAUTAIRE FONDS STRUCTURELS : 106 250,41 €						
13	020	1328	26398	DOMAINE URBANISME ET ACTION FONCIERE	33000	33000	00501	22 208,00 €	
13	324	1328	26415	0011005 - MAISON VICTOR HUGO	10031	10031	0011005	14 000,00 €	
13	412	1328	26370	0011003 - STADE ST CLAUDE - RENOV TERR SYNTHETIQ	34000	34000	0011003	9 000,00 €	
13	64	1328	26361	00504 - DOMAINE DE L'ACTION SOCIALE	33000	33000	00504	15 000,00 €	
13	823	1328	19278	005038-PARC URBAIN ORU PLANOISE	34000	34000	005038	70 228,64 €	
13	824	1328	16715	003606-PRU CLAIRS SOLEILS	30100	30100	003606	356 747,98 €	
13	824	1328	20659	003605G-PRU PLANOISE - TRAVERSEE ALLENDE	30300	30300	003605G	688 615,00 €	
13	824	1328	20661	003606B-PRU CLAIRS SOLEILS - AMENAGEMENT SITE PSR	30300	30300	003606B	116 226,00 €	
13	824	1328	23534	003605I-PRU PLANOISE - SITE TRIPODE	30300	30300	003605I	492 381,62 €	
13	824	1328	26414	0099006 - ZAC VAL DES GRANDS BAS	30100	30100	0099006	80 000,00 €	
		1328	Sous-total de la nature 1328 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES - AUTRES : 1 864 407,24 €						
13	Sous-total du chapitre 13 : 4 159 279,53 €								
Imputation					Service			Montant voté	
Chap	Fct	Nature	n°LC	Libellé	Gest.	Util.	Opération		
16	01	1641	15881	EMPRUNTS EN EUROS	20200	20200		13 612 000,00 €	
		1641	Sous-total de la nature 1641 EMPRUNTS EN EUROS : 13 612 000,00 €						
16	Sous-total du chapitre 16 : 13 612 000,00 €								
Imputation					Service			Montant voté	
Chap	Fct	Nature	n°LC	Libellé	Gest.	Util.	Opération		
23	251	2313	25191	005046A - CUISINE CENTRALE-FABRICATION REPAS	20200	20200	005046A	4 000 000,00 €	
		2313	Sous-total de la nature 2313 IMMOBILISATIONS CORPO. EN COURS - CONSTRUCTIONS : 4 000 000,00 €						
23	Sous-total du chapitre 23 : 4 000 000,00 €								

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2014
Budget	BUDGET PRINCIPAL
Section	INVESTISSEMENT
Sens	RECETTE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 013

Imputation				Service			Montant voté
Chap	Fct	Nature	n°LC	Gest.	Util.	Opération	
27	213	27636	23511	CREANCES SUR CCAS ET CAISSE DES ECOLES	21100	21100	150 000,00 €
		27636		<i>Sous-total de la nature 27636 CREANCES SUR CCAS ET CAISSE DES ECOLES : 150 000,00 €</i>			
27				<i>Sous-total du chapitre 27 : 150 000,00 €</i>			
TOTAL DES REPORTS POUR LES RECETTES EN INVESTISSEMENT							21 921 279,53 €

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2014
Budget	BUDGET EAU
Section	INVESTISSEMENT
Sens	DEPENSE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 013

Imputation				Service			Montant voté	
Chap	Fct	Nature	n°LC	Libellé	Gest.	Util.		Opération
20		2031	13565	00E8017-BARRAGE DE CHENECEY - CREATION D'UNE PASSE A PI	36100	36100	00E8017	25 083,61 €
		2031						<i>Sous-total de la nature 2031 FRAIS D'ETUDES : 25 083,61 €</i>
20								<i>Sous-total du chapitre 20 : 25 083,61 €</i>
Imputation				Service			Montant voté	
Chap	Fct	Nature	n°LC	Libellé	Gest.	Util.		Opération
21		21311	7381	00E512-DOMAINE DE L'EAU	36100	36100	00E512	113 169,66 €
		21311						<i>Sous-total de la nature 21311 BATIMENTS D'EXPLOITATION : 113 169,66 €</i>
21		21351	7382	00E512-DOMAINE DE L'EAU	36100	36100	00E512	136 105,92 €
		21351						<i>Sous-total de la nature 21351 BAT. D'EXPLOIT. INSTAL. GENERALES - AGENCEMENTS - AMENAG. DES CONST. : 136 105,92 €</i>
21		21531	7384	00E512-DOMAINE DE L'EAU	36100	36100	00E512	10 891,82 €
21		21531	7385	00E6004-EXECUTION DES BRANCHEMENTS NEUFS	36100	36100	00E6004	23 174,68 €
21		21531	9491	00E9003-TRAVAUX ANNUELS RESEAUX	36100	36100	00E9003	274 643,92 €
		21531						<i>Sous-total de la nature 21531 RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU : 308 710,42 €</i>
21		2154	7386	00E512-DOMAINE DE L'EAU	36100	36100	00E512	9 224,10 €
		2154						<i>Sous-total de la nature 2154 MATERIEL INDUSTRIEL : 9 224,10 €</i>
21		21561	7387	00E512-DOMAINE DE L'EAU	36100	36100	00E512	910,00 €
		21561						<i>Sous-total de la nature 21561 SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU - MAT. SPECIFIQUE D'EXPLOITATION : 910,00 €</i>
21		2182	7388	00E512-DOMAINE DE L'EAU	36100	36100	00E512	59 352,20 €
		2182						<i>Sous-total de la nature 2182 MATERIEL DE TRANSPORT : 59 352,20 €</i>
21		2183	7389	00E512-DOMAINE DE L'EAU	36100	36100	00E512	2 742,66 €
		2183						<i>Sous-total de la nature 2183 MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE : 2 742,66 €</i>
21								<i>Sous-total du chapitre 21 : 630 214,96 €</i>
Imputation				Service			Montant voté	
Chap	Fct	Nature	n°LC	Libellé	Gest.	Util.		Opération
23		2315	7393	00E4804-MISE EN CONFORMITE STATION CHENECEY	36100	36100	00E4804	165 764,27 €
23		2315	7395	00E5004-ADDUCTION D'EAU DE NOVILLARS	36100	36100	00E5004	45 119,15 €
23		2315	7402	00E78005-ZAC DE PLANOISE	36100	36100	00E78005	10 000,00 €
23		2315	7403	00E88016-AMENAGEMENT ZONE D'ACTIVITES LA FAYETTE	36100	36100	00E88016	20 000,00 €
23		2315	7404	00E94034-ZAC HAUTS DU CHAZAL - POLE SANTE (SECTEUR J MIN	36100	36100	00E94034	63 221,17 €
23		2315	7405	00E95017-PERIMETRE DE PROTECTION ARCIER ET CHENECEY	36100	36100	00E95017	19 067,00 €
23		2315	7406	00E96047-SYNDICAT MIXTE PARC SCIENTIFIQUE ET INDUSTR. BE	36100	36100	00E96047	93 350,00 €
23		2315	8464	00E8017-BARRAGE DE CHENECEY - CREATION D'UNE PASSE A PI	36100	36100	00E8017	22 235,00 €
23		2315	8465	00E85701-GESTION CENTRALISEE DES INSTALLATIONS	36100	36100	00E85701	8 598,40 €
23		2315	11514	00E8025H-AMENAGEMENTS ACCOMPAGNEMENT TCSP - PALENTI	30300	30300	00E8025H	2 645,65 €
23		2315	11517	00E8025K-AMENAGEMENTS ACCOMPAGNEMENT TCSP - CHAMAF	30300	30300	00E8025K	6 438,58 €
23		2315	11518	00E8025L-AMENAGEMENTS ACCOMPAGNEMENT TCSP - TRISTAN	30300	30300	00E8025L	5 792,41 €
23		2315	11519	00E8025M-AMENAGEMENTS ACCOMPAGNEMENT TCSP - CARNOI	30300	30300	00E8025M	1 453,40 €
23		2315	11520	00E8025N-AMENAGEMENTS ACCOMPAGNEMENT TCSP - CENTRE	30300	30300	00E8025N	42 674,74 €
23		2315	12543	00E8025P-AMENAGEMENTS ACCOMPAGNEMENT TCSP - FONTAIN	30300	30300	00E8025P	15 717,12 €
23		2315	12547	00E91025-STATION DE LA MALATE - RENOVATION	36100	36100	00E91025	40 000,00 €
		2315						<i>Sous-total de la nature 2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUT. TECHNIQUES : 562 076,89 €</i>
23								<i>Sous-total du chapitre 23 : 562 076,89 €</i>
TOTAL DES REPORTS POUR LES DEPENSES EN INVESTISSEMENT								1 217 375,46 €

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2014
Budget	BUDGET EAU
Section	INVESTISSEMENT
Sens	RECETTE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 013

Imputation				Service			Montant voté	
Chap	Fct	Nature	n°LC	Libellé	Gest.	Util.		Opération
13		13111	7363	00E95017-PERIMETRE DE PROTECTION ARCIER ET CHENECEY	36100	36100	00E95017	20 000,00 €
		13111		<i>Sous-total de la nature 13111 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT- AGENCE DE L'EAU : 20 000,00 €</i>				
13				<i>Sous-total du chapitre 13 : 20 000,00 €</i>				
Imputation				Service			Montant voté	
Chap	Fct	Nature	n°LC	Libellé	Gest.	Util.		Opération
16		1641	7369	00E512-DOMAINE DE L'EAU	36100	36100	00E512	387 532,00 €
		1641		<i>Sous-total de la nature 1641 EMPRUNTS EN EUROS : 387 532,00 €</i>				
16				<i>Sous-total du chapitre 16 : 387 532,00 €</i>				
TOTAL DES REPORTS POUR LES RECETTES EN INVESTISSEMENT								407 532,00 €

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2014
Budget	BUDGET ASSAINISSEMENT
Section	INVESTISSEMENT
Sens	DEPENSE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 013

Imputation				Service			Montant voté	
Chap	Fct	Nature	n°LC	Libellé	Gest.	Util.		Opération
20		2031	11595 00A11017	PROJET DE SITE PORT DOUVOT	36200	36200	00A11017	4 200,00 €
20		2031	11596 00A85801	PLAN D'EPANDAGE DES BOUES	36200	36200	00A85801	20 900,00 €
20		2031	11597 00A9001	REPERAGE CARTOGRAPHIQUE DES RESEAUX	36200	36200	00A9001	41 729,18 €
20		2031	12615 00A89117	TRAVAUX NEUFS, REHABILITATION RESEAU	36200	36200	00A89117	53 000,00 €
		2031						<i>Sous-total de la nature 2031 FRAIS D'ETUDES : 119 829,18 €</i>
20								<i>Sous-total du chapitre 20 : 119 829,18 €</i>
Imputation				Service			Montant voté	
Chap	Fct	Nature	n°LC	Libellé	Gest.	Util.		Opération
21		2115	10552 00A8025A	AMENAGEMENTS ACCOMPAGNEMENT TCSP - BOULEV	30300	30300	00A8025A	2 155,67 €
		2115						<i>Sous-total de la nature 2115 TERAINS BÂTIS : 2 155,67 €</i>
21		21311	13635 00A513	DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT	36200	36200	00A513	27 377,42 €
		21311						<i>Sous-total de la nature 21311 BATIMENTS D'EXPLOITATION : 27 377,42 €</i>
21		21351	10567 00A86800	TRAVAUX NEUFS - GROSSES REPARATIONS A LA STAT	36200	36200	00A86800	24 001,50 €
21		21351	11598 00A11017	PROJET DE SITE PORT DOUVOT	36200	36200	00A11017	120 629,40 €
21		21351	12614 00A513	DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT	36200	36200	00A513	41 798,28 €
		21351						<i>Sous-total de la nature 21351 INSTALLATIONS GENERALES - BATIMENTS D'EXPLOITATION : 186 429,18 €</i>
21		21532	7436 00A513	DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT	36200	36200	00A513	3 477,21 €
21		21532	9527 00A9003	TRAVAUX ANNUELS RESEAUX	30300	30300	00A9003	153 785,36 €
21		21532	9538 00A6004	EXECUTION DES BRANCHEMENTS NEUFS	36200	36200	00A6004	40 086,90 €
21		21532	9540 00A9003	TRAVAUX ANNUELS RESEAUX	36200	36200	00A9003	114 888,87 €
		21532						<i>Sous-total de la nature 21532 RESEAUX D'ASSAINISSEMENT : 312 238,34 €</i>
21		2154	7437 00A513	DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT	36200	36200	00A513	100 937,81 €
		2154						<i>Sous-total de la nature 2154 MATERIEL INDUSTRIEL : 100 937,81 €</i>
21		21562	7438 00A513	DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT	36200	36200	00A513	84 524,27 €
		21562						<i>Sous-total de la nature 21562 SERVICE D'ASSAINISSEMENT- MAT. SPECIFIQUE D'EXPLOITATION : 84 524,27 €</i>
21		2182	7439 00A513	DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT	36200	36200	00A513	17 165,50 €
		2182						<i>Sous-total de la nature 2182 MATERIEL DE TRANSPORT : 17 165,50 €</i>
21		2183	7440 00A513	DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT	36200	36200	00A513	195,03 €
		2183						<i>Sous-total de la nature 2183 MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE : 195,03 €</i>
21		2184	7441 00A513	DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT	36200	36200	00A513	10 193,51 €
		2184						<i>Sous-total de la nature 2184 MOBILIER : 10 193,51 €</i>
21								<i>Sous-total du chapitre 21 : 741 216,73 €</i>
Imputation				Service			Montant voté	
Chap	Fct	Nature	n°LC	Libellé	Gest.	Util.		Opération
23		2315	7345 00A94034	ZAC HAUTS DU CHAZAL - POLE SANTE (SECTEUR J MIN	30300	30300	00A94034	6 662,12 €
23		2315	7446 00A80800	TELECOMMANDE STATION D'EPURATION	36200	36200	00A80800	3 140,00 €
23		2315	7450 00A89117	TRAVAUX NEUFS, REHABILITATION RESEAU	36200	36200	00A89117	201 862,03 €
23		2315	10553 00A8025A	AMENAGEMENTS ACCOMPAGNEMENT TCSP - BOULEV	30300	30300	00A8025A	10 388,74 €
23		2315	10554 00A8025F	AMENAGEMENTS ACCOMPAGNEMENT TCSP - BASSIN I	30300	30300	00A8025F	1 337 156,66 €
23		2315	10569 00A8025	AMENAGEMENTS ACCOMPAGNEMENT TCSP	36200	36200	00A8025	10 683,37 €
23		2315	11572 00A8025H	AMENAGEMENTS ACCOMPAGNEMENT TCSP - PALENTI	30300	30300	00A8025H	9 133,72 €
23		2315	11575 00A8025K	AMENAGEMENTS ACCOMPAGNEMENT TCSP - CHAMAF	30300	30300	00A8025K	6 590,02 €
23		2315	11576 00A8025L	AMENAGEMENTS ACCOMPAGNEMENT TCSP - TRISTAN	30300	30300	00A8025L	59 578,80 €
23		2315	11578 00A8025N	AMENAGEMENTS ACCOMPAGNEMENT TCSP - CENTRE	30300	30300	00A8025N	19 454,91 €
23		2315	11579 00A8025P	AMENAGEMENTS ACCOMPAGNEMENT TCSP - FONTAIN	30300	30300	00A8025P	65 708,61 €
		2315						<i>Sous-total de la nature 2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUT. TECHNIQUES : 1 730 358,98 €</i>
23								<i>Sous-total du chapitre 23 : 1 730 358,98 €</i>
TOTAL DES REPORTS POUR LES DEPENSES EN INVESTISSEMENT								2 591 404,89 €

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2014
Budget	BUDGET ASSAINISSEMENT
Section	INVESTISSEMENT
Sens	RECETTE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 013

Imputation				Service			Montant voté	
Chap	Fct	Nature	n°LC	Libellé	Gest.	Util.		Opération
13		13111	7333	00A6024-DIMENSIONNEMENT DE BASSINS	30300	30300	00A6024	51 620,00 €
13		13111	11594	00A96003-EQUIPEMENTS DES DEVERSOIRS D'ORAGES	36200	36200	00A96003	134 000,00 €
		13111		<i>Sous-total de la nature 13111 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT- AGENCE DE L'EAU : 185 620,00 €</i>				
13				<i>Sous-total du chapitre 13 : 185 620,00 €</i>				
Imputation				Service			Montant voté	
Chap	Fct	Nature	n°LC	Libellé	Gest.	Util.		Opération
16		1641	13642	00A11017 - PROJET DE SITE PORT DOUVOT	36200	36200	00A11017	477 222,00 €
		1641		<i>Sous-total de la nature 1641 EMPRUNTS EN EUROS : 477 222,00 €</i>				
16				<i>Sous-total du chapitre 16 : 477 222,00 €</i>				
TOTAL DES REPORTS POUR LES RECETTES EN INVESTISSEMENT								662 842,00 €

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2014
Budget	BUDGET FORETS
Section	INVESTISSEMENT
Sens	DEPENSE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 013

Chap	Fct	Nature	n°LC	Imputation Libellé	Service			Montant voté
					Gest.	Util.	Opération	
21		2128	7289	00F514-DOMAINES DES FORETS COMMUNALES	34000	34000	00F514	23 313,40 €
		2128		<i>Sous-total de la nature 2128 AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS : 23 313,40 €</i>				
21		2151	7291	00F514-DOMAINES DES FORETS COMMUNALES	34000	34000	00F514	6 511,70 €
		2151		<i>Sous-total de la nature 2151 RESEAUX DE VOIRIE : 6 511,70 €</i>				
21		2158	7293	00F514-DOMAINES DES FORETS COMMUNALES	34000	34000	00F514	417,23 €
		2158		<i>Sous-total de la nature 2158 AUTRES INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES : 417,23 €</i>				
21		2184	12338	00F514 - DOMAINES DES FORETS COMMUNALES	34000	34000	00F514	877,52 €
		2184		<i>Sous-total de la nature 2184 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER : 877,52 €</i>				
21				<i>Sous-total du chapitre 21 : 31 119,85 €</i>				
TOTAL DES REPORTS POUR LES DEPENSES EN INVESTISSEMENT								31 119,85 €

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2014
Budget	BUDGET ZA CHAMPS MONTANTS
Section	INVESTISSEMENT
Sens	DEPENSE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 013

Chap	Fct	Nature	n°LC	Imputation	Libellé	Service			Montant voté
						Gest.	Util.	Opération	
27		276358	10050	00M10009	CESSION TERRAINS AU SYBERT	30100	30100	00M10009	66 199,00 €
		276358			<i>Sous-total de la nature 276358 CREANCES SUR DES AUTRES GROUPEMENTS :</i>				66 199,00 €
27					<i>Sous-total du chapitre 27 :</i>				66 199,00 €
TOTAL DES REPORTS POUR LES DEPENSES EN INVESTISSEMENT									66 199,00 €

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2014
Budget	BUDGET ZA CHAMPS MONTANTS
Section	INVESTISSEMENT
Sens	RECETTE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 013

Imputation				Service			Montant vote
Chap	Fct	Nature	n°LC	Gest.	Util.	Opération	
27		276358	10051 00M10009	00M10009-CESSION TERRAINS AU SYBERT			66 199,00 €
		276358		Sous-total de la nature 276358 CREANCES SUR DES AUTRES GROUPEMENTS			66 199,00 €
27				Sous-total du chapitre 27			66 199,00 €
TOTAL DES REPORTS POUR LES RECETTES EN INVESTISSEMENT							66 199,00 €

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2014
Budget	BUDGET ZA CHAMPS MONTANTS
Section	FONCTIONNEMENT
Sens	DEPENSE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 013

Imputation				Service			Montant vote
Chap	Fct	Nature	n°LC	Gest.	Util.	Opération	
011		605	7048	ACHAT MATERIEL, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	30300	30300	61 249,12 €
<i>Sous-total de la nature 605 ACHAT MATERIEL, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX : 61 249,12 €</i>							
<i>Sous-total du chapitre 011 : 61 249,12 €</i>							
TOTAL DES REPORTS POUR LES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT							61 249,12 €

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2014
Budget	BUDGET ZA CHAMPS MONTANTS
Section	FONCTIONNEMENT
Sens	RECETTE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 013

Imputation				Service			Montant voté
Chap	Fct	Nature	n°LC	Gest.	Util.	Opération	
70		7015	7047 VENTES DE TERRAINS AMENAGES	30100	30100		66 198,54 €
		7015	<i>Sous-total de la nature 7015 VENTES DE TERRAINS AMENAGES :</i>				66 198,54 €
70	<i>Sous-total du chapitre 70 :</i>						66 198,54 €
TOTAL DES REPORTS POUR LES RECETTES EN FONCTIONNEMENT							66 198,54 €

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2014
Budget	BUDGET ZA THOMAS EDISON
Section	FONCTIONNEMENT
Sens	DEPENSE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 013

Imputation				Service			Montant voté	
Chap	Fct	Nature	n°LC	Libellé	Gest.	Uill.		Opération
011		605	6041	MATERIELS EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	30300	30300		109 793,82 €
		605		<i>Sous-total de la nature 605 MATERIELS EQUIPEMENTS ET TRAVAUX : 109 793,82 €</i>				
011		608	6042	FRAIS ACCESSOIRES	30300	30300		1 880,00 €
		608		<i>Sous-total de la nature 608 FRAIS ACCESSOIRES : 1 880,00 €</i>				
011				<i>Sous-total du chapitre 011 : 111 673,82 €</i>				
TOTAL DES REPORTS POUR LES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT								111 673,82 €

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2014
Budget	BUDGET ZA THOMAS EDISON
Section	FONCTIONNEMENT
Sens	RECETTE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 013

Chap	Fct	Nature	n°LC	Imputation	Libellé	Service			Montant voté
						Gest.	Util.	Opération	
70		7015	6040		VENTES DE TERRAINS AMENAGES	30100	30100		212 887,00 €
		7015			<i>Sous-total de la nature 7015 VENTES DE TERRAINS AMENAGES : 212 887,00 €</i>				
70					<i>Sous-total du chapitre 70 : 212 887,00 €</i>				
TOTAL DES REPORTS POUR LES RECETTES EN FONCTIONNEMENT									212 887,00 €

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2014
Budget	BUDGET CHAUFFAGE URBAIN
Section	INVESTISSEMENT
Sens	DEPENSE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 013

Chap	Fct	Nature	n°LC	Imputation Libellé	Service			Montant voté
					Gest.	Util.	Opération	
23		2313	3102	00C2605-CHAUFFERIE BOIS CHAUFFAGE URBAIN	30900	30900	00C2605	35 293,88 €
23		2313	6186	00C10003-CONSTRUCTION NOUVELLE CHAUFFERIE CHAUFFAGE	30900	30900	00C10003	8 122 096,23 €
		2313		<i>Sous-total de la nature 2313 CONSTRUCTIONS : 8 157 390,11 €</i>				
23		2315	3107	00C3605-PRU PLANOISE	30900	30900	00C3605	40 445,15 €
23		2315	3109	00C5057-ADAPTATION CONFORMITE (30 ans)	30900	30900	00C5057	873 346,63 €
23		2315	3115	00C94034-ZAC HAUTS DU CHAZAL - POLE SANTE (SECTEUR J MIN	30900	30900	00C94034	149 043,66 €
23		2315	5178	00C8025-AMENAGEMENTS ACCOMPAGNEMENT TCSP	30900	30900	00C8025	5 993,55 €
		2315		<i>Sous-total de la nature 2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES : 1 068 828,99 €</i>				
23				<i>Sous-total du chapitre 23 : 9 226 219,10 €</i>				
TOTAL DES REPORTS POUR LES DEPENSES EN INVESTISSEMENT								9 226 219,10 €

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2014
Budget	BUDGET CHAUFFAGE URBAIN
Section	INVESTISSEMENT
Sens	RECETTE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 013

Imputation				Service			Montant voté	
Chap	Fct	Nature	n°LC	Libellé	Gest.	Util.		Opération
13		1311	6181	00C94034-ZAC HAUTS DU CHAZAL - POLE SANTE (SECTEUR J MIN	30900	30900	00C94034	940 500,00 €
13		1311	7191	00C3605-PRU PLANOISE	30900	30900	00C3605	195 000,00 €
13		1311	8197	00C10003-CONSTRUCTION NOUVELLE CHAUFFERIE CHAUFFAGE	30900	30900	00C10003	2 285 505,10 €
13		1311	8201	00C5057-ADAPTATION CONFORMITE (30 ans)	30900	30900	00C5057	106 063,00 €
		1311		<i>Sous-total de la nature 1311 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - ETAT : 3 527 068,10 €</i>				
13		1313	9212	CONSTRUCTION NOUVELLE CHAUFFERIE	30900	30900	00C10003	200 000,00 €
		1313		<i>Sous-total de la nature 1313 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - DEPARTEMENTS : 200 000,00 €</i>				
13		1318	3084	00C3605-PRU PLANOISE	30900	30900	00C3605	268 530,00 €
13		1318	6185	00C10008-FRAIS RACCORDEMENT CHAUFFAGE URBAIN	30900	30900	00C10008	225 582,68 €
		1318		<i>Sous-total de la nature 1318 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - AUTRES : 494 112,68 €</i>				
13				<i>Sous-total du chapitre 13 : 4 221 180,78 €</i>				
Imputation				Service			Montant voté	
Chap	Fct	Nature	n°LC	Libellé	Gest.	Util.		Opération
16		1641	8208	00C10003 - CONSTRUCTION NOUVELLE CHAUFFERIE	30900	30900	00C10003	6 975 400,00 €
		1641		<i>Sous-total de la nature 1641 EMPRUNTS EN EUROS : 6 975 400,00 €</i>				
16				<i>Sous-total du chapitre 16 : 6 975 400,00 €</i>				
Imputation				Service			Montant voté	
Chap	Fct	Nature	n°LC	Libellé	Gest.	Util.		Opération
27		2762	3119	00C5059-CHAUFFAGE URBAIN	30900	30900	00C5059	1 511 990,00 €
		2762		<i>Sous-total de la nature 2762 CREANCE SUR TRANSFERT DE DROITS A DEDUCTION DE T.V.A. : 1 511 990,00 €</i>				
27				<i>Sous-total du chapitre 27 : 1 511 990,00 €</i>				
TOTAL DES REPORTS POUR LES RECETTES EN INVESTISSEMENT								12 708 570,78 €

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2014
Budget	BUDGET ZA MADELEINE BRES
Section	FONCTIONNEMENT
Sens	DEPENSE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 013

Chap	Fct	Nature	n°LC	Imputation		Service			Montant voté
				Libellé		Gest.	Util.	Opération	
011		6045	1003	ACHATS ETUDES, PRESTATIONS DE SERVICES (TERRAINS A AMEN.	30300	30300			10 000,00 €
		6045		<i>Sous-total de la nature 6045 ACHATS ETUDES, PRESTATIONS DE SERVICES (TERRAINS A AMENAGER) :</i>					<i>10 000,00 €</i>
011		605	1004	ACHATS DE MATERIEL, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	30300	30300			96 460,50 €
		605		<i>Sous-total de la nature 605 ACHATS DE MATERIEL, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX :</i>					<i>96 460,50 €</i>
011		608	1005	FRAIS ACCESSOIRES SUR TERRAINS EN COURS D'AMENAGEMENT	30300	30300			10 000,00 €
		608		<i>Sous-total de la nature 608 FRAIS ACCESSOIRES SUR TERRAINS EN COURS D'AMENAGEMENT :</i>					<i>10 000,00 €</i>
011				<i>Sous-total du chapitre 011 :</i>					<i>116 460,50 €</i>
TOTAL DES REPORTS POUR LES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT									116 460,50 €

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2014
Budget	BUDGET ZA MADELEINE BRES
Section	FONCTIONNEMENT
Sens	RECETTE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 013

Chap	Fct	Nature	n°LC	Imputation	Libellé	Service			Montant voté
						Gest.	Util.	Opération	
70		7015			1002 VENTES DE TERRAINS AMENAGES	30100	30100		495 900,00 €
		7015				<i>Sous-total de la nature 7015 VENTES DE TERRAINS AMENAGES : 495 900,00 €</i>			
70						<i>Sous-total du chapitre 70 : 495 900,00 €</i>			
TOTAL DES REPORTS POUR LES RECETTES EN FONCTIONNEMENT									495 900,00 €

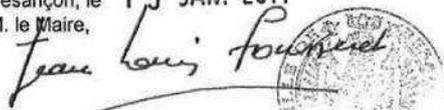
Ville de Besançon

**RECAPITULATIF DES DEPENSES ENGAGEES NON MANDATEES
A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2013**

INTITULE		MONTANT
BUDGET PRINCIPAL	INVESTISSEMENT	20 986 868,44 ✓
BUDGET EAU	INVESTISSEMENT	1 217 375,46 ✓
BUDGET ASSAINISSEMENT	INVESTISSEMENT	2 591 404,89 ✓
BUDGET FORETS	INVESTISSEMENT	31 119,85 ✓
BUDGET CHAMPS MONTANTS	INVESTISSEMENT	66 199,00 ✓
BUDGET CHAUFFAGE URBAIN	INVESTISSEMENT	9 226 219,10 ✓
Sous-total INVESTISSEMENT		34 119 186,74
ZONE D'ACTIVITES CHAMPS MONTANTS	FONCTIONNEMENT	61 249,12 ✓
ZONE D'ACTIVITES THOMAS EDISON	FONCTIONNEMENT	111 673,82 ✓
ZONE D'ACTIVITES MADELEINE BRES	FONCTIONNEMENT	116 460,50 ✓
Sous-total FONCTIONNEMENT		289 383,44
TOTAL GENERAL		34 408 570,18

Besançon, le
M. le Maire,

13 JAN. 2014

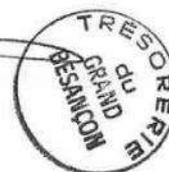


Jean-Louis Fousseret
Président de la Communauté d'Agglomération
du Grand Besançon

Madame la Cheffe de Service Comptable,



Monique BAUDRAS



Ville de Besançon

**RECAPITULATIF DES RECETTES ENGAGEES NON MANDATEES
A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2013**

INTITULE		MONTANT
BUDGET PRINCIPAL	INVESTISSEMENT	21 921 279,53 ✓
BUDGET EAU	INVESTISSEMENT	407 532,00 ✓
BUDGET ASSAINISSEMENT	INVESTISSEMENT	662 842,00
BUDGET CHAMPS MONTANTS	INVESTISSEMENT	66 199,00 ✓
BUDGET CHAUFFAGE URBAIN	INVESTISSEMENT	12 708 570,78 ✓
Sous-total INVESTISSEMENT		35 766 423,31
ZONE D'ACTIVITES CHAMPS MONTANTS	FONCTIONNEMENT	66 198,54 ✓
ZONE D'ACTIVITES THOMAS EDISON	FONCTIONNEMENT	212 887,00 ✓
ZONE D'ACTIVITES MADELEINE BRES	FONCTIONNEMENT	495 900,00 ✓
Sous-total FONCTIONNEMENT		774 985,54
TOTAL GENERAL		36 541 408,85

Besançon, le
M. le Maire,

13 JAN. 2014

Jean-Louis Fousseret


Jean-Louis Fousseret
Président de la Communauté d'Agglomération
du Grand Besançon

Madame la Cheffe de Service Comptable,

M. Baudras
Monique BAUDRAS



VILLE DE BESANCON
DIRECTION FINANCES
Budget-Etudes

ANNEXE

I - ETUDE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

II - ETUDE COMPARATIVE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ANNEES 2009 A 2013

Les études mentionnées ci-dessus sont réalisées sur les opérations réelles de chacun des exercices considérés, par agrégation des mandats payés ou des recettes encaissées, sans tenir compte des opérations d'ordre budgétaires.

Elles reprennent les concepts utilisés dans le Guide des finances des communes de plus de 10 000 habitants publié par le Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales. La définition et le mode de calcul de ceux-ci se trouvent en fin de document.

Afin qu'une comparaison significative sur plusieurs exercices des différentes données puisse être établie, il n'a pas été tenu compte des mouvements financiers induits par la gestion active de la dette.

Il convient aussi de signaler que la Zone Franche Urbaine, le soutien à la Mission Locale et le soutien à l'ASQAB ont été transférés à la CAGB le 01/01/2009. A cette même date un nouveau budget annexe a été créé, celui de l'Archéologie Préventive. Il faut noter également, à partir du 01/06/2009, la mise en place de la mutualisation des services Ressources Humaines de la Ville, du CCAS et de la CAGB.

A compter du 17/06/2010, un nouveau budget annexe a été créé pour l'aménagement de la zone d'activités Madeleine Brès.

Des changements de périmètre financier sont intervenus :

- au 01/01/2011 : création de l'établissement public – Citadelle – Patrimoine mondial (RAP), de l'Entente Intercommunale Besançon, Montbéliard, Pays de Montbéliard Agglomération, de la RAP Rodia ;
- au 01/07/2011 : création de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) pour l'Ecole Régionale des Beaux Arts ;
- au 01/01/2013 : création de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) 2 Scènes et du Syndicat Mixte de l'Orchestre et création de services communs dans le cadre de la mutualisation des services.

- 2 -

I - ETUDE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013**Balance générale**

(en milliers d'euros)

A) DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE (1)

	Budget Principal	Eau	Assainissement	S.S.A.D.P.A.	Forêts	ZA Champs Montants	ZA Thomas Edison	Chauffage Urbain	Archéologie	ZA Madeleine Bress	TOTAL
Investissement	67 788	3 480	6 027	24	227	0	0	8 081	21	0	85 628
Fonctionnement	150 727	5 916	5 429	546	298	0	0	283	585	148	163 911
Total	218 515	9 376	11 456	570	523	0	0	8 344	606	148	249 539

1) conformément aux définitions du Guide des finances des communes de plus de 10 000 habitants les travaux en régie ont été déduits des dépenses de fonctionnement pour être ajoutées aux dépenses d'investissement.

B) RECETTES REELLES DE L'EXERCICE (2)

	Budget Principal	Eau	Assainissement	S.S.A.D.P.A.	Forêts	ZA Champs Montants	ZA Thomas Edison	Chauffage Urbain	Archéologie	ZA Madeleine Bress	TOTAL
Investissement	36 751	1 719	3 993	172	245	0	0	5 661	28	0	48 589
Fonctionnement	180 773	9 155	10 051	564	493	0	88	1 029	490	26	202 687
Total	217 524	10 874	14 044	736	738	0	88	6 690	518	26	251 236

2) la part de l'excédent de fonctionnement affectée à la couverture des dépenses d'investissement a été reprise dans les recettes d'investissement.

C) CONSTITUTION DES EXCEDENTS 2013

	Budget Principal	Eau	Assainissement	S.S.A.D.P.A.	Forêts	ZA Champs Montants	ZA Thomas Edison	Chauffage Urbain	Archéologie	ZA Madeleine Bress	TOTAL
Montants cumulés 2012	9 464	1 768	956	287	245	-5	-187	618	388	-237	13 297
Part affectée à l'investissement 2013	1 284	594	395	172	245	0	0	0	25	0	2 725
Résultat antérieur disponible	8 170	1 174	561	115	0	-5	-187	618	363	-237	10 572
Montants exercice 2013 (B-A)	-991	1 498	2 588	166	215	0	88	-1 654	-88	-122	1 697
Montants cumulés 2013	7 179	2 672	3 149	281	215	-5	-101	-1 036	275	-360	12 268

- 3 -

REPARTITION ENTRE BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES
(en milliers d'euros)

DEPENSES RELLES TOTALES	2012		2013	
	Valeurs	%	Valeurs	%
Budget principal	217 778	85,19	218 515	87,57
Eau	11 736	4,59	9 376	3,76
Assainissement	20 238	7,92	11 456	4,59
S.S.A.D.P.A.	507	0,20	570	0,23
Forêts communales	487	0,19	523	0,21
ZA Champs Montants	0	0,00	0	0,00
ZA Thomas Edison	0	0,00	0	0,00
Chauffage urbain	4 172	1,63	8 344	3,34
Archéologie	718	0,28	606	0,24
ZA Madeleine Bres	10	0,00	149	0,06
Total	255 646	100,00	249 539	100,00

**REPARTITION ENTRE DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT
ET DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT**
(en milliers d'euros)

DEPENSES RELLES TOTALES	2012		2013	
	Valeurs	%	Valeurs	%
INVESTISSEMENT (avec travaux en régie)	91 994	35,98	85 628	34,31
FONCTIONNEMENT (hors travaux en régie)	163 652	64,02	163 911	65,69
Total	255 646	100,00	249 539	100,00

- 4 -

VENTILATION FONCTIONNELLE DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT
(avec travaux en régie)
(en milliers d'euros)

BUDGET PRINCIPAL	2012		2013	
	Valeurs	%	Valeurs	%
Services généraux - Administration générale	6 118	9,07	5 571	8,22
Enseignement - Formation	3 256	4,83	6 715	9,91
Culture - Enseignement supérieur	7 473	11,08	7 464	11,01
Vie des quartiers	1 304	1,93	685	1,01
Sports	2 662	3,95	2 586	3,81
Action sociale - Santé	1 598	2,37	517	0,76
Protection civile - Ordre public	7	0,01	737	1,09
Actions économiques	1 054	1,56	1 824	2,69
Urbanisme - Aménagement urbain	25 244	37,43	22 747	33,55
Espaces verts - Environnement	1 394	2,07	1 380	2,04
Voirie - Stationnement - Circulation	5 048	7,48	4 337	6,40
Eclairage public	674	1,00	1 228	1,81
Remboursement dette en capital	11 488	17,03	11 876	17,52
Divers	125	0,19	121	0,18
Sous-total	67 445	100,00	67 788	100,00
BUDGETS ANNEXES (Eau - Assainissement - SSADPA - Forêts communales - ZA Champs Montants - ZA Thomas Edison - Chauffage urbain - Archéologie - ZA Madeleine Bres)	24 548		17 840	
Total	91 993		85 628	

VENTILATION DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT
(avec travaux en régie et hors remboursement de la dette en capital)
(en milliers d'euros)

	2012	2013
	Valeurs	Valeurs
BUDGET PRINCIPAL	55 957	55 912
BUDGETS ANNEXES	22 743	15 713
	78 700	71 625

- 5 -

VENTILATION FONCTIONNELLE DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT
(hors travaux en régie)
(en milliers d'euros)

BUDGET PRINCIPAL	2012		2013	
	Valeurs	%	Valeurs	%
Services généraux - Administration générale	35 160	23,39	35 976	23,87
Information - Communication - Relat. publiques	3 710	2,47	3 485	2,31
Enseignement - Formation	13 371	8,89	14 251	9,45
Culture - Enseignement supérieur	25 922	17,24	25 136	16,68
Vie des quartiers	6 495	4,32	6 441	4,27
Sports	9 207	6,12	8 632	5,73
Action sociale	20 493	13,63	20 504	13,61
Santé	1 246	0,83	1 256	0,83
Protection civile - Ordre public	4 251	2,83	4 368	2,90
Actions économiques	2 719	1,81	2 664	1,77
Urbanisme - Aménag. urbain - Eclairage public	7 725	5,14	7 194	4,77
Espaces verts - Environnement	6 723	4,47	6 577	4,36
Voirie - Stationnement - Circulation	10 160	6,76	10 429	6,92
Opérations financières (1)	2 971	1,98	3 539	2,35
Divers	179	0,12	275	0,18
Sous-total	150 332	100,00	150 727	100,00
BUDGETS ANNEXES (Eau - Assainissement - SSADPA - Forêts communales - ZA Champs Montants - ZA Thomas Edison - Chauffage urbain - Archéologie - ZA Madeleine Bres)	13 320		13 184	
Total	163 652		163 911	

(1) en tenant compte des intérêts de dette

- 6 -

**REPARTITION DES SUBVENTIONS
D'INVESTISSEMENT ENCAISSEES (Totalité du compte 13)**
(en milliers d'euros)

BUDGET PRINCIPAL	2012		2013	
	Valeurs	%	Valeurs	%
Services généraux	26	0,27	0	0,00
Enseignement - Formation	0	0,00	60	0,61
Culture - Enseignement supérieur	1 504	15,49	2 506	25,45
Vie des quartiers	28	0,29	89	0,90
Sports	33	0,34	80	0,81
Action sociale - Santé	316	3,25	774	7,86
Actions économiques	111	1,14	153	1,55
Urbanisme - Aménag. urbain - Eclairage public	5 210	53,65	4 186	42,49
Environnement - Forêts - Espaces verts	170	1,75	71	0,72
Voirie - Stationnement - Circulation	2 274	23,42	1 651	16,76
Divers	39	0,40	281	2,85
Sous-total	9 711	100,00	9 851	100,00
BUDGETS ANNEXES (Eau - Assainissement - SSADPA - Forêts communales - ZA Champs Montants - ZA Thomas Edison - Chauffage urbain - Archéologie - ZA Madeleine Bres)	2 127		1 487	
Total	11 838		11 338	

- 7 -

BUDGET PRINCIPAL
REPARTITION DES SUBVENTIONS VERSEES PAR LA VILLE
PAR SECTEURS D'ACTIVITES (EQUIPEMENT ET FONCTIONNEMENT)
(en milliers d'euros)

	2012		2013	
	Valeurs	%	Valeurs	%
Equipement :				
Secteur Culture - Enseignement supérieur	1 763	16,10	856	7,08
Secteur Economie - Aménagement urbain	8 898	81,28	10 985	90,81
Secteur Social - Vie des quartiers	110	1,00	208	1,72
Secteur Sportif	176	1,61	48	0,40
Sous-total	10 947	100	12 097	100
Fonctionnement :				
Secteur Culture - Enseignement supérieur - Education	8 383	32,33	6 616	27,26
Secteur Economie - Aménagement urbain	1 585	6,11	1 577	6,50
Secteur Social - Vie des quartiers - Administration générale	13 920	53,70	14 066	57,96
Secteur Sportif	2 038	7,86	2 009	8,28
Sous-total	25 926	100,00	24 268	100,00
Total	36 873		36 365	

BUDGET PRINCIPAL
GRANDES MASSES DES DEPENSES REELLES
(en milliers d'euros)

	2012		2013	
	Valeurs	%	Valeurs	%
Dépenses d'équipement (avec travaux en régie)	44 831	66,47	43 695	64,46
Subvention d'équipement et fonds de concours	10 947	16,23	12 096	17,84
Remboursement de la dette en capital	11 488	17,03	11 876	17,52
Autres dépenses d'investissement	179	0,27	121	0,18
Dépenses réelles d'investissement (avec travaux en régie)	67 445	100,00	67 788	100,00
Rémunérations et charges personnel (hors tx en régie)	85 824	57,09	84 635	56,16
Remboursement de la dette - intérêts	2 971	1,98	3 539	2,35
Subventions de fonctionnement versées	25 926	17,25	24 269	16,10
Charges à caractère général (hors tx en régie)	29 967	19,93	28 404	18,84
Charges de gestion courante (hors subventions)	4 512	3,00	7 461	4,95
Autres dépenses de fonctionnement	1 132	0,75	2 419	1,60
Dépenses réelles de fonctionnement (hors travaux en régie)	150 332	100,00	150 727	100,00
Dépenses réelles totales de l'exercice	217 777		218 515	
Solde d'exécution de la section d'investissement de l'exercice précédent	15 715		19 025	
DEPENSES REELLES TOTALES	233 492		237 540	

- 8 -

BUDGET PRINCIPAL
LES GRANDES MASSES DES RECETTES REELLES
(en milliers d'euros)

	2012		2013	
	Valeurs	%	Valeurs	%
Subv. d'investissement - dotations (FCTVA...)	16 550	43,42	15 941	43,38
Emprunts	17 460	45,81	18 149	49,38
Autres recettes d'investissement	277	0,73	1 367	3,72
Part excédent affectée à la couverture des dépenses d'investissement reportées de l'exercice	3 828	10,04	1 294	3,52
Recettes réelles d'investissement de l'exercice	38 115	100,00	36 751	100,00
Contributions directes	74 385	41,19	76 696	42,43
Autres recettes fiscales et taxes diverses (fiscalité indirecte)	12 606	6,98	11 555	6,39
Dotations de l'Etat	42 885	23,75	42 495	23,50
Subventions et participations	9 013	4,99	7 607	4,21
Fiscalité reversée	17 982	9,96	14 120	7,81
Produits d'exploitation et de gestion courante	18 685	10,35	21 258	11,76
Autres recettes de fonctionnement	5 022	2,78	7 042	3,90
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	180 576	100,00	180 773	100,00
Recettes réelles totales de l'exercice	218 691		217 524	
Autofinancement de l'investissement de l'exercice précédent	15 715		19 025	
Résultat exercice précédent	12 379		9 464	
Part excédent affectée à la couverture des dépenses d'investissement de l'exercice	-3 828		-1 294	
Résultat exercice précédent disponible	8 551		8 170	
RECETTES REELLES TOTALES	242 957		244 719	

- 9 -

II - ETUDE COMPARATIVE DES C.A. 2009 A 2013 - BUDGET PRINCIPAL
(en milliers d'euros)

1) INVESTISSEMENT

	2009	2010	2011	2012	2013
- Dépenses réelles d'investissement : (avec travaux en régie)	55 698	59 114	60 049	67 445	67 788
<i>% dépenses réelles totales</i>	28,6	29,7	28,9	31,0	31,0

DONT

	2009	2010	2011	2012	2013
- Dépenses réelles d'équipement : (A) (hors travaux en régie)	40 232	36 674	37 483	42 143	40 968
dont immo. incorporelles (compte 20)	1 861	2 070	955	1 287	572
dont immo. corporelles (compte 21)	13 957	17 527	15 858	17 661	14 703
dont immo. en cours (compte 23)	24 414	17 077	20 670	23 195	25 693
- Travaux en régie : (B)	1 939	1 981	2 116	2 688	2 727
Sous-total dépenses réelles d'équipement (avec travaux en régie) (A)+(B)	42 171	38 655	39 599	44 831	43 695
- Subventions versées (compte 204) : (C)	3 392	9 460	8 878	10 947	12 096
Total avec travaux en régie (A)+(B)+(C)	45 563	48 115	48 477	55 778	55 791

	2009	2010	2011	2012	2013
- Remboursement emprunts en capital :	9 987	10 607	11 298	11 488	11 876
<i>% dépenses réelles d'investissement</i>	17,9	17,9	18,8	17,0	17,5

	2009	2010	2011	2012	2013
- Recettes réelles d'investissement :	32 740	32 829	32 565	38 115	36 751

	2009	2010	2011	2012	2013
- Emprunts réalisés :	10 021	13 904	15 070	17 460	18 149
<i>% dépenses d'équipement et sub. versées (hors travaux en régie)</i>	23,0	30,1	32,5	32,9	34,2

	2009	2010	2011	2012	2013
- Subventions et dotations encaissées : (*)	16 659	16 109	15 543	16 550	15 941

(*) Comptes 10 et 13 (hors 1068) : amendes de police, TLE, FCTVA, Subventions d'équipement, etc....

- 10 -

2) FONCTIONNEMENT

	2009	2010	2011	2012	2013
- Dépenses réelles de fonctionnement : (hors travaux en régie)	138 916	140 069	147 498	150 332	150 727

	2009	2010	2011	2012	2013
- Intérêts des emprunts (ICNE inclus) :	2 257	2 006	2 286	2 971	3 539
<i>% dépenses réelles de fonctionnement</i>	1,6	1,4	1,5	2,0	2,3

	2009	2010	2011	2012	2013
- Frais de personnel : (avec travaux en régie)	81 519	83 687	84 651	87 718	86 638
<i>% dépenses réelles de fonctionnement (travaux en régie inclus)</i>	57,9	58,9	56,6	57,3	56,5

	2009	2010	2011	2012	2013
- Subventions de fonctionnement versées :	20 811	21 391	25 202	25 926	24 269
<i>% évolution</i>		2,8	17,8	2,9	-6,4
<i>% dépenses réelles de fonctionnement</i>	15,0	15,3	17,1	17,2	16,1

	2009	2010	2011	2012	2013
- Recettes réelles de fonctionnement :	164 506	167 331	178 848	180 576	180 773
<i>% d'évolution</i>		1,7	6,9	1,0	0,1

	2009	2010	2011	2012	2013
- Contributions directes : (compte 7311 et 73111 à partir de 2012)	67 359	69 421	71 929	74 385	76 696
<i>% d'évolution</i>		3,1	3,6	3,4	3,1
<i>% recettes réelles de fonctionnement</i>	40,9	41,5	40,2	41,2	42,4
<i>% dépenses réelles totales</i>	34,6	34,9	34,7	34,2	35,1

	2009	2010	2011	2012	2013
- Subventions de fonctionnement + dotations + participations :	52 568	50 714	52 639	51 897	50 101
<i>% recettes réelles de fonctionnement</i>	32,0	30,3	29,4	28,7	27,7
<i>% dépenses réelles totales</i>	27,0	25,5	25,4	23,8	22,9

- 11 -

3) RENSEIGNEMENTS FINANCIERS COMPLEMENTAIRES

	2009	2010	2011	2012	2013
- Epargne brute :	25 590	27 262	31 350	30 244	30 046

	2009	2010	2011	2012	2013
- Taux de réalisation des opérations d'équipement avec travaux en régie : (comptes 20 sauf 204 +21 +23)	62,2%	61,1%	56,6%	66,0%	69,2%

	2009	2010	2011	2012	2013
- Solde global du compte administratif :	11 135	9 480	12 379	9 464	7 178

	2009	2010	2011	2012	2013
- Reports de crédits :					
RECETTES	21 416	24 381	24 442	22 384	21 921
DEPENSES	24 048	25 349	28 271	23 678	20 987
Besoin d'autofinancement des reports de crédits	2 632	968	3 829	1 294	-934

	2009	2010	2011	2012	2013
- Fonds disponibles :					
Solde du CA	11 135	9 480	12 379	9 464	7 178
Besoin d'autofinancement des reports de crédits	-2 632	-968	-3 829	-1 294	934
Solde CA disponible	8 503	8 512	8 550	8 170	8 112
Reprise anticipée d'excédent au BP	8 503	8 512	8 550	8 170	8 112

	2009	2010	2011	2012	2013
- Taux d'inflation annuel :					
Indice tous ménages avec tabac	0,1%	1,5%	2,1%	2,0%	0,9%
Indice tous ménages sans tabac	0,1%	1,5%	2,1%	1,9%	0,7%

- 12 -

	2009	2010	2011	2012	2013
- Dépenses réelles totales :	194 614	199 183	207 547	217 777	218 515

	2009	2010	2011	2012	2013
- Recettes réelles totales :	197 246	200 160	211 413	218 691	217 524

	2009	2010	2011	2012	2013
- Annuités d'emprunts (ICNE inclus) :	12 244	12 613	13 584	14 459	15 415
<i>% dépenses réelles totales</i>	6,3	6,3	6,5	6,6	7,1

	2009	2010	2011	2012	2013
- Epargne de l'exercice :					
1 - Recettes réelles de fonction. de l'exercice	164 506	167 331	178 848	180 576	180 773
2 - Dépenses de gestion (DF réelles - tx en régie - intérêts de la dette)	136 659	138 062	145 212	147 361	147 188
3 - Epargne de gestion (1-2)	27 847	29 269	33 636	33 215	33 585
4 - Remboursement intérêts payés	2 257	2 006	2 286	2 971	3 539
5 - Epargne brute (3-4)	25 590	27 263	31 350	30 244	30 046
6 - Taux d'épargne brute (5/1)*100	15,6%	16,3%	17,5%	16,7%	16,6%
7 - Remboursement dette en capital	9 987	10 607	11 298	11 488	11 876
8 - Epargne nette (5-7)	15 603	16 656	20 052	18 756	18 170

- 13 -

CONCOURS GLOBAUX DE L'ETAT

1) Dotations sous enveloppe (référence 2012)

(A compter de 2009, la notion de contrat de stabilité disparaît au profit d'un périmètre de dotations élargi).

<u>Fonctionnement</u>	2009	2010	2011	2012	2013
a) D.G.F.					
- Dotation forfaitaire	30 150	30 035	29 639	29 481	29 383
% d'évolution		-0,4	-1,3	-0,5	-0,3
- DGF permanents syndicaux	53	56	94	80	99
Total DGF	30 203	30 091	29 733	29 561	29 482
% des recettes de fonctionnement	18,4%	18,0%	16,6%	16,4%	16,3%
b) D.S.U.C.S.	5 717	5 785	5 872	5 972	6 076
% d'évolution		1,2	1,5	1,7	1,7
c) D.N.P.	1 142	1 376	1 533	1 495	1 406
% d'évolution		20,5	11,4	-2,5	-6,0
d) Dotation spéciale instituteurs	14	8	8	6	6
% d'évolution		-42,9	0,0	-25,0	0,0
e) D.G.D.	1 128	1 129	1 132	1 131	1 122
% d'évolution		0,1	0,3	-0,1	-0,8
Variables d'ajustement :					
f) D.C.T.P.	1 583	1 439	1 332	1 114	932
% d'évolution		-9,1	-7,4	-16,4	-16,3
g) Compensation des exo. de taxes foncières	1 017	999	963	794	677
% d'évolution		-1,8	-3,6	-17,5	-14,7
Total	40 804	40 827	40 573	40 073	39 701
% d'évolution		0,1	-0,6	-1,2	-0,9

2) Autres concours globaux de l'Etat

<u>Fonctionnement</u>	2009	2010	2011	2012	2013
a) Compensation des exo. de taxe d'habitation	2 346	2 576	2 652	2 751	2 733
% d'évolution		9,8	3,0	3,7	-0,7
b) Compensation suppression taxes appareils...	93	58	58	0	0
% d'évolution		-37,6	0,0	-100,0	
c) Compensation taxe add. droits enregistrement	12	12	11	9	8
% d'évolution		0,0	-8,3	-18,2	-11,1
d) Dotation de recensement	26	27	29	27	27
% d'évolution		3,8	7,4	-6,9	0,0
e) Dotation pour les titres sécurisés	13	25	25	25	25
% d'évolution		92,3	0,0	0,0	0,0
<u>Investissement</u>					
f) F.C.T.V.A. (*)	8 012	5 278	3 081	5 396	5 145
% d'évolution		-34,1	-41,6	75,1	-4,7
g) Produit des amendes de police	1 373	1 107	1 370	1 411	1 382
% d'évolution		-19,4	23,8	3,0	-2,1
Total	11 875	9 083	7 226	9 619	9 320
% d'évolution		-23,5	-20,4	33,1	-3,1
Total général concours globaux de l'Etat	52 679	49 910	47 799	49 692	49 021
% d'évolution		-5,3	-4,2	4,0	-1,4
dont fonctionnement	43 294	43 525	43 348	42 885	42 494
% d'évolution		0,5	-0,4	-1,1	-0,9
dont investissement	9 385	6 385	4 451	6 807	6 527
% d'évolution		-32,0	-30,3	52,9	-4,1

(*) Le FCTVA encaissé en 2009 correspond au remboursement partiel de la TVA payée sur les investissements de 2007 et 2008

- 14 -

BUDGETS ANNEXES

1) EAU

	2009	2010	2011	2012	2013
- Dépenses réelles d'investissement : (avec travaux en régie)	4 498	4 377	5 972	5 729	3 460
	2009	2010	2011	2012	2013
- Remboursement emprunts en capital :	291	241	381	544	644
	2009	2010	2011	2012	2013
- Dépenses réelles de fonctionnement : (hors travaux en régie)	5 990	6 892	5 365	6 008	5 916
	2009	2010	2011	2012	2013
- Intérêts des emprunts (ICNE inclus) :	36	34	116	248	305
	2009	2010	2011	2012	2013
- Dépenses réelles totales :	10 488	11 269	11 337	11 737	9 376
	2009	2010	2011	2012	2013
- Recettes réelles d'investissement :	3 081	3 304	4 046	3 323	1 719
	2009	2010	2011	2012	2013
- Emprunts réalisés :	0	2 000	3 000	2 670	900
	2009	2010	2011	2012	2013
- Recettes réelles de fonctionnement :	8 396	8 788	8 308	8 993	9 155
	2009	2010	2011	2012	2013
- Recettes cumulées :					
Recettes réelles totales de l'exercice	11 477	12 092	12 354	12 316	10 874
Résultats antérieurs reportés	2 725	1 020	1 231	1 463	1 768
Part affectée à l'investissement	2 694	612	784	275	594
Résultat antérieur disponible	31	408	447	1 188	1 174
- Recettes cumulées	11 508	12 500	12 801	13 504	12 048
	2009	2010	2011	2012	2013
- Excédents cumulés :	1 020	1 231	1 463	1 768	2 672
	2009	2010	2011	2012	2013
- Produit de vente d'eau : (y compris locations compteurs)	5 874	6 147	6 237	6 806	6 605
	2009	2010	2011	2012	2013
- Prix de vente du m3 H.T. (en euros) :	0,86	0,89	0,92	0,95	0,97
% évolution		3,5	3,4	3,3	2,1

- 15 -

2) ASSAINISSEMENT

- Dépenses réelles d'investissement : (avec travaux en régie)	2009	2010	2011	2012	2013	
	7 843	8 043	9 321	14 707	6 027	
- Remboursement emprunts en capital :	2009	2010	2011	2012	2013	
	1 203	921	893	1 011	1 225	
- Dépenses réelles de fonctionnement : (hors travaux en régie)	2009	2010	2011	2012	2013	
	3 943	4 555	5 270	5 531	5 429	
- Intérêts des emprunts (ICNE inclus) :	2009	2010	2011	2012	2013	
	100	82	73	251	404	
- Dépenses réelles totales :	2009	2010	2011	2012	2013	
	11 786	12 598	14 591	20 238	11 456	
- Recettes réelles d'investissement :	2009	2010	2011	2012	2013	
	6 568	4 796	4 294	9 133	3 993	
- Emprunts réalisés :	2009	2010	2011	2012	2013	
	0	0	0	7 630	2 800	
- Recettes réelles de fonctionnement :	2009	2010	2011	2012	2013	
	8 837	8 845	11 328	10 439	10 051	
- Recettes cumulées :	2009	2010	2011	2012	2013	
	Recettes réelles totales de l'exercice	15 405	13 641	15 622	19 572	14 044
	Résultats antérieurs reportés	8 641	6 598	4 501	1 843	956
	Part affectée à l'investissement	5 662	3 140	3 689	222	395
	Résultat antérieur disponible	2 979	3 458	812	1 621	561
	- Recettes cumulées	18 384	17 099	16 434	21 193	14 605
- Excédents cumulés :	2009	2010	2011	2012	2013	
	6 598	4 501	1 843	956	3 149	
- Produit de la redevance d'assainissement :	2009	2010	2011	2012	2013	
	5 376	5 545	5 507	5 721	5 573	
- Valeur en euros de la taxe d'assainissement par m³ H.T. :	2009	2010	2011	2012	2013	
	0,91	0,91	0,91	0,91	0,92	
% évolution		0,0	0,0	0,0	1,1	

- 16 -

3) SERVICE DE SOINS A DOMICILE POUR PERSONNES AGEES

	2009	2010	2011	2012	2013
- Dépenses réelles d'investissement :	39	26	9	0	24

	2009	2010	2011	2012	2013
- Dépenses réelles de fonctionnement :	575	537	557	507	546

	2009	2010	2011	2012	2013
- Dépenses réelles totales :	614	563	566	507	570

	2009	2010	2011	2012	2013
- Recettes réelles d'investissement :	116	105	108	148	172

	2009	2010	2011	2012	2013
- Recettes réelles de fonctionnement :	584	529	643	581	564

	2009	2010	2011	2012	2013
- Recettes cumulées :					
Recettes réelles totales de l'exercice	700	634	751	729	736
Résultats antérieurs reportés	181	158	130	212	287
Part affectée à l'investissement	110	99	104	147	172
Résultat antérieur disponible	71	59	26	65	115
- Recettes cumulées	771	693	777	794	851

	2009	2010	2011	2012	2013
- Excédents cumulés : (y compris réserve de compensation)	158	130	212	287	280

	2009	2010	2011	2012	2013
- Forfait global annuel de soins proposé par la D.D.A.S.S. :	578	520	638	579	551

- 17 -

4) FORETS COMMUNALES

- Dépenses réelles d'investissement : (avec travaux en régie)	2009	2010	2011	2012	2013	
	282	143	156	182	227	
- Remboursement emprunts en capital :	2009	2010	2011	2012	2013	
	16	25	26	27	28	
- Dépenses réelles de fonctionnement : (hors travaux en régie)	2009	2010	2011	2012	2013	
	341	318	312	305	296	
- Intérêts des emprunts (ICNE inclus) :	2009	2010	2011	2012	2013	
	1	2	3	2	1	
- Dépenses réelles totales :	2009	2010	2011	2012	2013	
	623	461	468	487	523	
- Recettes réelles d'investissement :	2009	2010	2011	2012	2013	
	207	114	179	231	245	
- Emprunts réalisés :	2009	2010	2011	2012	2013	
	78	0	0	0	0	
- Recettes réelles de fonctionnement :	2009	2010	2011	2012	2013	
	Recettes d'exploitation du service	158	149	187	183	342
	Participation du Budget Principal	373	377	333	317	151
	Recettes réelles de fonctionnement	531	526	520	500	493
- Recettes cumulées :	2009	2010	2011	2012	2013	
	Recettes réelles totales de l'exercice	738	640	699	731	738
	Résultats antérieurs reportés	129	114	179	231	245
	Part affectée à l'investissement	129	114	179	231	245
	Résultat antérieur disponible	0	0	0	0	0
	- Recettes cumulées	738	640	699	731	738
- Excédents cumulés :	2009	2010	2011	2012	2013	
	114	179	231	245	215	
- Participation du Budget Principal : % dépenses réelles totales	2009	2010	2011	2012	2013	
	373 59,9	377 81,8	333 71,2	317 65,1	151 28,9	
- Produit des coupes de bois :	2009	2010	2011	2012	2013	
	154	141	179	178	335	

- 18 -

5) ZA DES CHAMPS MONTANTS

	2009	2010	2011	2012	2013
- Dépenses réelles d'investissement :	0	0	0	0	0

	2009	2010	2011	2012	2013
- Dépenses réelles de fonctionnement :	0	0	0	0	0

	2009	2010	2011	2012	2013
- Dépenses réelles totales :	0	0	0	0	0

	2009	2010	2011	2012	2013
- Recettes réelles d'investissement :	0	0	0	0	0

	2009	2010	2011	2012	2013
- Recettes réelles de fonctionnement :	0	0	0	0	0

	2009	2010	2011	2012	2013
- Recettes réelles totales :	0	0	0	0	0

	2009	2010	2011	2012	2013
- Excédents ou déficits cumulés :	-5	-5	-5	-5	-5

	2009	2010	2011	2012	2013
- Recettes cumulées :					
Recettes réelles totales de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultats antérieurs reportés	-5	-5	-5	-5	-5
Part affectée à l'investissement	0	0	0	0	0
Résultat antérieur disponible	-5	-5	-5	-5	-5
- Recettes cumulées	-5	-5	-5	-5	-5

- 19 -

6) ZA THOMAS EDISON

	2009	2010	2011	2012	2013
- Dépenses réelles d'investissement :	0	0	0	0	0

	2009	2010	2011	2012	2013
- Dépenses réelles de fonctionnement :	0	0	0	0	0

	2009	2010	2011	2012	2013
- Dépenses réelles totales :	0	0	0	0	0

	2009	2010	2011	2012	2013
- Recettes réelles d'investissement :	0	0	0	0	0

	2009	2010	2011	2012	2013
- Recettes réelles de fonctionnement :	0	0	0	0	86

	2009	2010	2011	2012	2013
- Recettes réelles totales :	0	0	0	0	86

	2009	2010	2011	2012	2013
- Excédents ou déficits cumulés :	-187	-187	-187	-187	-101

	2009	2010	2011	2012	2013
- Recettes cumulées :					
Recettes réelles totales de l'exercice	0	0	0	0	86
Résultats antérieurs reportés	-187	-187	-187	-187	-187
Part affectée à l'investissement	0	0	0	0	0
Résultat antérieur disponible	-187	-187	-187	-187	-187
- Recettes cumulées	-187	-187	-187	-187	-101

- 20 -

7) CHAUFFAGE URBAIN

	2009	2010	2011	2012	2013
- Dépenses réelles d'investissement :	2 858	1 662	1 410	3 909	8 081

	2009	2010	2011	2012	2013
- Remboursement emprunts en capital :	178	227	224	224	231

	2009	2010	2011	2012	2013
- Dépenses réelles de fonctionnement :	321	294	266	263	263

	2009	2010	2011	2012	2013
- Intérêts des emprunts (ICNE inclus) :	186	156	155	152	143

	2009	2010	2011	2012	2013
- Dépenses réelles totales :	3 179	1 956	1 676	4 172	8 344

	2009	2010	2011	2012	2013
- Recettes réelles d'investissement :	1 573	3 329	2 769	2 872	5 661

	2009	2010	2011	2012	2013
- Emprunts réalisés :	0	0	0	0	3 835

	2009	2010	2011	2012	2013
- Recettes réelles de fonctionnement :	732	1 187	806	913	1 029

	2009	2010	2011	2012	2013
- Recettes cumulées :					
Recettes réelles totales de l'exercice	2 305	4 516	3 575	3 785	6 690
Résultats antérieurs reportés	94	-793	2 748	2 647	618
Part affectée à l'investissement	13	-981	2 000	1 642	0
Résultat antérieur disponible	81	188	748	1 005	618
- Recettes cumulées	2 386	4 704	4 323	4 790	7 308

	2009	2010	2011	2012	2013
- Excédents cumulés :	-793	2 748	2 647	618	-1 036

- 21 -

8) ARCHEOLOGIE

	2009	2010	2011	2012	2013
- Dépenses réelles d'investissement :	39	58	54	22	21

	2009	2010	2011	2012	2013
- Remboursement emprunts en capital :	0	0	0	0	0

	2009	2010	2011	2012	2013
- Dépenses réelles de fonctionnement :	120	899	1 484	696	585

	2009	2010	2011	2012	2013
- Intérêts des emprunts (ICNE inclus) :	0	0	0	0	0

	2009	2010	2011	2012	2013
- Dépenses réelles totales :	159	957	1 538	718	606

	2009	2010	2011	2012	2013
- Recettes réelles d'investissement :	0	3	10	8	28

	2009	2010	2011	2012	2013
- Emprunts réalisés :	0	0	0	0	0

	2009	2010	2011	2012	2013
- Recettes réelles de fonctionnement :	163	1 083	1 673	817	490

	2009	2010	2011	2012	2013
- Recettes cumulées :					
Recettes réelles totales de l'exercice	163	1 086	1 683	825	518
Résultats antérieurs reportés	0	3	129	280	388
Part affectée à l'investissement	0	3	-5	0	25
Résultat antérieur disponible	0	0	134	280	363
- Recettes cumulées	163	1 086	1 817	1 105	881

	2009	2010	2011	2012	2013
- Excédents cumulés :	3	129	280	388	276

- 22 -

9) ZA MADELEINE BRES

	2009	2010	2011	2012	2013
- Dépenses réelles d'investissement :		0	0	0	0

	2009	2010	2011	2012	2013
- Dépenses réelles de fonctionnement :		0	466	10	149

	2009	2010	2011	2012	2013
- Dépenses réelles totales :		0	466	10	149

	2009	2010	2011	2012	2013
- Recettes réelles d'investissement :		0	0	0	0

	2009	2010	2011	2012	2013
- Recettes réelles de fonctionnement :		0	0	240	26

	2009	2010	2011	2012	2013
- Recettes réelles totales :		0	0	240	26

	2009	2010	2011	2012	2013
- Recettes cumulées :					
Recettes réelles totales de l'exercice		0	0	240	26
Résultats antérieurs reportés		0	0	-466	-237
Part affectée à l'investissement		0	0	0	0
Résultat antérieur disponible		0	0	-466	-237
- Recettes cumulées		0	0	-226	-211

	2009	2010	2011	2012	2013
- Excédents ou déficits cumulés :		0	-466	-237	-359

- 23 -

Définition et mode de calcul des concepts utilisés (nomenclature M14)*** Dépenses réelles d'investissement y compris les travaux en régie :**

Total des dépenses d'investissement, dont sont déduits les dépenses d'investissement d'ordre [les reprises sur apports, sur dotations et réserves (compte 10), sur subventions d'investissement (compte 139), sur provisions (comptes 14, 15, 29, 39, 49, 59), les différences sur réalisations d'immobilisations (compte 19) et les charges à répartir (compte 481)] et le déficit antérieur reporté. A ces dépenses on ajoute les travaux en régie (R72).

*** Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie :**

Total des dépenses de fonctionnement, dont sont déduits les dépenses d'ordre, les subventions ou dotations d'équipement en nature (compte 6741), la valeur comptable des immobilisations cédées (compte 675), la différence sur réalisations transférées en investissement (compte 676), les dotations aux amortissements et provisions (compte 68)], le déficit antérieur reporté et les travaux en régie (R72).

*** Dépenses réelles totales :**

Somme des dépenses réelles de fonctionnement et des dépenses réelles d'investissement.

*** Dépenses réelles d'équipement brut y compris travaux en régie :**

Total des immobilisations incorporelles (compte 20), immobilisations corporelles (compte 21), travaux en cours (compte 23) en mouvements réels et les travaux en régie (R72).

*** Remboursement de la dette en capital :**

Compte 16 en dépenses réelles.

*** Intérêts de la dette (ICNE inclus) :**

Compte 661 en dépenses réelles.

*** Annuité de la dette (ICNE inclus) :**

Somme des intérêts payés et du remboursement de la dette en capital (comptes 16 + 661 en dépenses réelles).

*** Charges de personnel et frais assimilés :**

Compte 621 : personnel extérieur au service, compte 64 : charges de personnel, compte 631 : impôts et taxes, compte 633 : versement transports, cotisations au FNAL, aux centre de gestion de la FPT et participations des employeurs à la formation continue.

*** Recettes réelles d'investissement de l'exercice :**

Recettes réelles d'investissement auxquelles on ajoute l'excédent d'investissement reporté (R 001) et la part de l'excédent de fonctionnement affectée aux investissements de l'exercice (compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé moins le compte D 001 : déficit d'investissement reporté).

- 24 -

* **Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice hors travaux en régie :**

Total des recettes de fonctionnement, dont sont déduits les recettes de fonctionnement d'ordre [les travaux en régie (compte 72), la différence sur réalisations d'immobilisations (compte 776), la quote-part des subventions d'investissement transférées au résultat de l'exercice (compte 777), les reprises sur amortissements et provisions (compte 78), les transferts de charges (compte 79 sauf compte 7911 indemnités de sinistre)] et l'excédent antérieur reporté.

* **Recettes réelles totales :**

Somme des recettes réelles de fonctionnement de l'exercice et des recettes réelles d'investissement.

* **Dotations, subventions d'investissement reçues :**

Compte 10 (hors compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé) et compte 13 en recettes.

* **Emprunts contractés :**

Compte 16 en mouvements réels en recettes.

* **Dotations, subventions et participations de fonctionnement reçues :**

Compte 74.

* **Produit des 4 taxes :**

Contributions directes (compte 7311 – 73111 à partir de 2012).

* **Epargne de gestion :**

Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors intérêts de la dette.

* **Epargne brute ou autofinancement brut :**

Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie.

* **Epargne nette ou autofinancement net :**

Epargne brute après déduction du remboursement de la dette en capital.

«M. LE MAIRE : On va passer au compte administratif et conformément à l'article L 1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales nous allons être appelés à débattre du compte administratif afférent à l'exercice précédent et comme le veut l'article 2121.14 du même code, l'assemblée doit élire son président. Je vous propose donc d'élire Mme Danielle DARD Présidente. Est-ce qu'il y a des oppositions à cette élection, des abstentions ? C'est donc accepté. Je donne la parole à Mme DARD.

Mme Danielle DARD : Je vous remercie Monsieur le Maire et je vous redonne la parole pour la présentation du diaporama.

M. LE MAIRE : Concernant ce compte administratif 2013, je vais d'abord rappeler le contexte dans lequel s'inscrivait le budget 2013 puisqu'un certain nombre d'entre vous n'était pas ici à cette période. Je rappelle, nous l'avons dit, je l'avais dit à cet instant, que nous voulions un budget responsable autant que volontaire. Le budget 2013 était le dernier budget entièrement préparé et exécuté par la précédente équipe municipale, un budget qui permettait à la fois de continuer à honorer nos promesses, notamment je le rappelle quand même une nouvelle fois la non augmentation des taux de fiscalité, mais aussi de livrer les dernières grandes opérations du mandat, ce qui explique un volume d'investissements particulièrement élevé, j'y reviendrai dans un instant. Au plan national la situation économique était toujours fragile, meilleure que ce que nous avons connu au plus dur de la crise mais pourtant encore insuffisante pour redresser durablement les équilibres économiques et renverser malheureusement la courbe du chômage avec comme conséquence d'obliger l'État à une politique de redressement des comptes publics de la nation de plus en plus rigoureuse. En 2013 l'État avait décidé de geler les dotations aux collectivités locales et surtout une série de discussions et de concertations ont alors été menées. Elles ont permis de préparer des décisions que nous connaissons aujourd'hui en 2014 et je crois qu'on peut le dire à cet instant, que de ce point de vue 2013 marque un véritable tournant en matière de finances publiques.

Vous avez à l'écran l'évolution en pourcentage du PIB des comptes publics 2010, 2011, 2012, 2013. Les comptes publics c'est l'État, les établissements publics nationaux, la Sécurité Sociale et les collectivités locales. Il s'agit de chiffres publiés en avril et qui sont légèrement toilettés par l'INSEE depuis mais globalement ces chiffres sont les mêmes. Et malgré les efforts que l'on voit depuis 2012 et 2013 où on est très loin, presque 3 points de moins en-dessous de 2010, 2,7 points, on voit qu'on est très très loin des limites fixées par l'Europe. Je rappelle que nous n'avons pas le choix et que l'État et la Cour des Comptes l'ont rappelé en 2013 et en 2014, les collectivités locales vont être appelées de plus en plus à contribuer à la résorption du déficit public qu'elles n'ont d'ailleurs pas forcément contribué à créer mais là c'est un autre débat.

Le mouvement des baisses des dotations n'est pas encore très sensible en 2013. Les négociations intervenues avec les associations d'élus, l'AMF, l'AMGVF entre autres, ont surtout permis de procéder à une série de correctifs : montée en charge de la péréquation, les finances du Département et aussi le traitement des emprunts toxiques, ce sujet-là ne nous concernant pas puisque nous n'en avons pas. Le pacte de confiance et de responsabilité a aplani le terrain et les efforts que nous avons vus au BP vont s'accroître encore dès cette année puisque vous le savez, il y a 11 milliards d'euros de dotations en moins qui sont annoncés par le Premier Ministre pour éviter que la France ne tombe, comme l'avait prédit un peu M. FILLON, en faillite. La stratégie de la Ville pour la construction de ce budget 2013 vous la connaissez, elle est constante. En tout cas vous la connaissez pour beaucoup d'entre vous et je vais la rappeler pour les autres. Elle est constante depuis 2008 même si nous l'avons constamment adaptée et ajustée notamment pour tenir compte des effets de la crise de 2009. Nous nous sommes engagés, et nous l'avons fait, à maîtriser la fiscalité, pas de hausse des taux en 2013 et une évolution moyenne sur le mandat précédent de seulement 0,7 % par an. Nous avons fait aussi le choix de maîtriser nos dépenses de fonctionnement en choisissant au maximum l'optimisation et les redéploiements. Un seul exemple parmi d'autres, l'évolution des dépenses de personnel permanent a été de 0,9 % en 2013 à périmètre constant.

Et enfin, et vous le reverrez, je vais y revenir, nous avons privilégié l'investissement pour l'emploi, l'investissement pour le développement économique. Ces dépenses d'équipement ont atteint un niveau exceptionnel en 2013, plus de 55 M€ sur le seul budget principal avec les travaux en régie et sans recours excessif à l'emprunt. La preuve c'est que la Ville de Besançon fin 2013 conserve ses avantages comparatifs par rapport à la moyenne des grandes villes comparables. Elle dégage en moyenne, et c'est

important, plus d'autofinancement, 249 € d'épargne brute par habitant ; elle investit plus, 361 € par an et par habitant et elle reste moins endettée puisque l'encours de la dette est de 993 € par an et par habitant. Et nous avons fait en sorte de tenir les deux objectifs fixés en réponse à la crise de 2010, confirmer notre soutien au CCAS puisque, pour répondre aux besoins très importants de la population de notre ville, la subvention de la Ville est passée de 9,2 M€ à 10,2 M€ en 2013 et investir davantage pour le développement de notre ville et pour ses habitants, puisque de 35,6 M€ en 2008 nous sommes passés à 55,8 M€ en 2013. Mais je dis tout de suite que ces 55 M€ en 2013 étaient quelque chose d'exceptionnel en fin de mandat pour livrer les investissements mais que bien sûr nous ne continuerons pas à ce rythme-là puisque la moyenne était plutôt les autres années aux alentours de 35 M€. Ces 55 M€ ce sont pour une grande partie des sommes qui ont été investies dans l'économie locale, pas totalement bien sûr, mais beaucoup ont été investies dans l'économie locale.

Ces résultats qui sont, qu'on le veuille ou non, de bons résultats supposent des efforts constants de maîtrise de nos dépenses et d'amélioration des conditions de financement des interventions de la Ville et ce n'est pas le fait du hasard. Ce que je voudrais souligner à cet instant c'est que sur ces 6 dernières années nous nous sommes inscrits dans la continuité d'une stratégie tenue sur la durée et qui a porté ses fruits, vous le voyez d'ailleurs à l'écran. Les valeurs affichées par nos deux indicateurs de pilotage, l'épargne brute vous voyez qu'elle reste stable, nous avons été en 2008 à 27,6, nous sommes en 2013 à 30, nous sommes montés à 31,4, l'année dernière c'était 32, nous sommes descendus au plus bas à 25,6 en 2009 dans la période de crise. Donc ce chiffre-là est un bon chiffre qui nous permet d'être sereins pour demain, de pouvoir continuer à avoir des marges de manœuvre et c'est dans cette logique que le budget 2014 a été construit.

Si vous regardez la capacité de désendettement de la Ville de 2008 à 2013, vous pouvez constater que même en 2013 nous sommes à 4,4 années alors que nous étions à 4,1 l'année dernière, nous avons été à 4,3 en 2009, 4,1, 4,1, 3,7, 4,1, 4,4. Donc nous sommes là aussi constants même si nous savons bien qu'avec ce qui va nous arriver nous allons, dans les années à venir, commencer à ré-augmenter. Lorsque la capacité de désendettement arrive à la ligne rouge, 8, elle ne devrait d'ailleurs pas être rouge mais orange, ça veut dire qu'on commence à arriver dans des zones dangereuses. Donc nous en sommes encore loin, nous en sommes à la moitié. Cela dit il faut être vigilant car dans ce domaine-là ça monte très très vite.

Avant de passer la parole à Michel LOYAT qui est rapporteur du budget, je voudrais revenir rapidement sur quelques réalisations de l'année 2013. Je ne vais pas être trop long pour laisser plus de place au débat.

S'agissant du développement et de l'aménagement de la ville, 2013 a vu la réalisation de très grands chantiers, ceux du tramway faits par l'Agglomération mais que la Ville a accompagnés avec des travaux d'urbanisme comme le nouveau pont Battant ou l'entrée du Centre Hospitalier Universitaire Minjoz. Nous avons poursuivi la réflexion sur les sites comme Saint-Jacques - Arsenal et je pense qu'à la rentrée nous en serons, comme nous l'avions dit, à des ateliers citoyens pour réfléchir au devenir de Saint-Jacques - Arsenal ou sur les Prés de Vaux. Nous avons lancé les opérations des Vaîtes et du quartier Vauban et la Ville s'est aussi engagée avec le Grand Besançon dans des discussions avec l'État et la Région sur la préparation des nouveaux programmes européens du CPER. Pendant cette période la Ville a aussi continué et continuera à soutenir l'Université et les projets de modernisation de ses équipements même si, vous le savez, la compétence Université va prochainement passer à l'Agglomération du Grand Besançon. D'autres projets ont aussi avancé d'une façon significative comme celui des Passages Pasteur, le 6 rue de la Madeleine qui devrait être inauguré prochainement, dans très peu de temps, ou la restructuration du pôle Viotte qui est quasiment terminée et le sera totalement avec la dernière plantation effectuée aux alentours de septembre-octobre. Enfin nous sommes résolument engagés dans l'inscription de la Ville au futur programme PRU2 et dans la rénovation des dispositifs de politique de la ville. Je vous avais dit que je m'étais engagé fortement auprès de l'ancien président de l'ANRU, Michel DELEBARRE, et de l'ancien Ministre LAMY pour garantir que Besançon reste bien dans la géographie prioritaire. Hier ces quartiers ont été dévoilés et alors que nous craignons de perdre beaucoup de quartiers, je crois que notre voix a été entendue au Ministère. On savait qu'on allait perdre le quartier Battant. Concernant le quartier de Fontaine Écu, ça tient au fait que ce quartier est en train d'être rénové puisque les bâtiments ont été détruits, seule une attention particulière sera manifestée pour la tour

rue de Chaillot qui subsiste et là nous devons être attentifs. Quant à l'Amitié, vous savez que ces quartiers prioritaires sont établis sur la base d'un carroyage de 200 m sur 200 m avec des critères de pauvreté et sur l'Amitié ce critère de 200 m sur 200 m n'est pas retenu. C'est la raison pour laquelle il n'est plus dans la géographie prioritaire. Le reste des quartiers, de mémoire la Grette, Planoise, Montrapon, Palente-Orchamps et Clairs-Soleils, je crois que je n'en oublie pas, ont été retenus et c'est donc pour nous plutôt une bonne nouvelle. Donc 2013 a été une année majeure après beaucoup d'années d'études et de travaux, il y a le tramway mais il n'y a pas que le tramway, de plus je rappelle que le tramway c'est l'Agglomération du Grand Besançon.

Je l'ai rappelé, nous le disons tous en cœur, enfin en tout cas presque tous, la solidarité a été et reste un acte majeur de notre action. En 2013 la subvention de la Ville au CCAS a été de plus de 10 M€ parce que le CCAS est l'acteur des politiques sociales de la Ville. C'est un choix volontaire et que nous assumons, le choix de mettre l'homme, de mettre l'humain au cœur des politiques municipales, surtout lorsqu'il s'agit de personnes fragiles ou de personnes en situation d'isolement. Je n'insisterai pas sur les interventions du CCAS, vous les connaissez : la lutte contre l'exclusion, la solidarité que nous ne confondons pas avec la charité, la présence auprès des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et le traitement de l'urgence sociale. Parmi les grands dossiers que nous avons traités en 2013, on peut citer la préparation de la fermeture du Forum et la construction et la réouverture prochaine de l'Agora, ou la reprise du CHAT par SDH.

La Ville a aussi poursuivi en 2013 sa politique en direction des quartiers en visant le monde associatif très présent à Besançon, les maisons de quartier, les acteurs publics. Cette politique est pour nous une réussite et nous souhaitons la développer encore sur ce mandat. La proximité ce sont aussi tous ces petits travaux qui sont réalisés annuellement en tranches annuelles ; en 2013 ces dépenses ont représenté 12,2 M€ toutes politiques confondues. La Ville a poursuivi ses politiques sportives et culturelles. Dans le premier domaine, parmi les réalisations qu'on peut citer en 2013 ce sont les travaux réalisés sur le stade de rugby des Orchamps, travaux qui sont en train de se terminer et dans le domaine culturel on peut rappeler l'ouverture réussie de la Maison Victor Hugo, celle des premiers ateliers d'artistes sur Vauban, le projet de rénovation du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie et le transfert de nos collections dans les réserves que nous avons fini d'aménager.

Enfin dernier chapitre que je voudrais évoquer rapidement : l'environnement, la qualité de vie et le service public municipal. C'est un ensemble très très vaste avec un point commun que l'on retrouve d'ailleurs dans toutes nos interventions, faire que nous puissions au niveau de la ville nous approprier toutes les problématiques du développement durable. C'est le fil rouge de notre action, pas uniquement en 2013 mais depuis des années. Quand on regarde cela on peut voir combien le chemin est long et combien nous avons parcouru de chemin. C'est le cas par exemple de notre politique énergétique, de l'agenda 21 qui est d'ailleurs en cours d'évaluation mais aussi de la politique constante menée dans le domaine de l'eau. Vous pourrez la goûter dans ces nouvelles carafes, et de l'assainissement qui fait qu'en 2013 Besançon, dans sa catégorie, reste toujours la ville de France où l'eau est la moins chère. La qualité de la vie c'est aussi une certaine conception de l'urbanisme, des espaces publics, la présence d'espaces verts et de la priorité donnée aux modes doux avec entre autres la nouvelle place faite aux vélos dans cette ville qui n'est pas conçue à l'origine pour les déplacements à vélo, mais pour lesquels nous avons déjà fait beaucoup d'efforts, même si je suis conscient qu'il reste encore beaucoup à faire. C'est aussi la garantie pour tous de la tranquillité publique. Comme je m'y étais engagé, j'ai présidé moi-même tout récemment avec le Préfet dans cette salle le Conseil Local de Prévention de la Délinquance (CLPD) et nous avons entre autres avec les acteurs de terrain, avec les représentants d'associations, fait remonter un certain nombre de sujets qui nous préoccupent car il y en a. Le sujet est important mais il est complexe. La tranquillité publique ce n'est pas la sécurité publique qui, je le rappelle, est de la responsabilité de l'État. Mais là nous avons pu encore vérifier que nous étions en phase sur le diagnostic et nous allons continuer et même accentuer notre collaboration avec les services de l'État et avec le soutien des magistrats. Nous avons donc et nous allons continuer à conforter notre police municipale, à renforcer les dispositifs de prévention et d'accompagnement et continuer l'installation de notre programme pluriannuel de vidéosurveillance qui se poursuit en 2014 avec bientôt j'espère des premiers résultats puisque j'ai demandé aux services concernés et aux services de l'État de nous donner déjà quelques chiffres. Vous avez pu voir d'ailleurs dernièrement que 3 événements graves qui se sont produits dans cette ville ont été

résolus en quelques jours, voire en quelques heures par le déchiffrement des caméras de vidéosurveillance, que ce soit à Planoise ou aux 408.

Enfin le service public municipal est, vous le savez, multiforme et a vu l'ouverture en 2013 d'un nouvel espace d'accueil des Formalités Administratives pour que les Bisontines et les Bisontins soient mieux accueillis, mieux renseignés, pour que le service rendu aux Bisontins soit encore meilleur. C'est aussi l'engagement, nous en reparlerons tout à l'heure, de la Ville dans l'importante réforme des rythmes scolaires. Beaucoup a été fait en 2013 pour préparer la rentrée 2014. Il y a encore beaucoup à faire et vous savez que là aussi nous allons multiplier encore les simulations, la concertation, l'écoute de différents partenaires et continuer à mobiliser les énergies pour que nous ayons un vrai projet qui ne soit pas un projet de réforme des rythmes scolaires mais un projet éducatif territorial, ce qui n'est pas exactement la même chose et vous savez que c'est une des priorités de notre mandat. Voilà ce que je voulais vous dire rapidement pour ce tour d'horizon. Je n'ai pas tout cité mais nous pourrions en reparler pendant le débat. Je donne maintenant la parole à Michel LOYAT, rapporteur général du budget.

M. Michel LOYAT : Je vais aborder maintenant la deuxième partie de cette présentation en insistant sur les principaux chiffres et sur les équilibres de ce compte administratif. Pour commencer, vous avez à l'écran une présentation graphique de la répartition des recettes du budget général avec la comparaison des exercices 2012 à gauche et 2013 à droite, les graphiques sont d'ailleurs dans le rapport. Vous pouvez constater la part majoritaire du budget principal, 14 % pour les budgets annexes en 2013. Ce qu'il faut souligner c'est qu'entre 2012 et 2013 la structure des recettes reste relativement stable, en investissement comme en fonctionnement. La fiscalité reste la recette la plus importante, la plus significative, 38,9 % en 2013, les dotations de l'État représentent quant à elles 16,1 % des recettes du budget général. L'emprunt, lui, reste nettement inférieur à 10 % du total, 6,9 % en 2013 ; il y a une hausse modérée du fait de l'effort exceptionnel d'investissement réalisé l'an dernier.

En dépenses, la présentation à l'écran correspond à des regroupements de fonctions budgétaires au sens de la M14 et ces regroupements permettent d'avoir une vision plus lisible de l'objet des dépenses réalisées et autorisent une analyse rétrospective sur plusieurs comptes administratifs. Globalement comme en recettes la répartition est assez stable, ce qui n'est pas surprenant, entre 2012 et 2013 à l'exception des budgets annexes dont les réalisations sont en baisse. Le principal poste est celui intitulé «développement urbain - cadre de vie - action économique» avec une part de 23,2 % en 2013, on y trouve la voirie, les espaces verts, les grands projets urbains d'investissement. Hors services généraux, le second poste est celui de «l'animation - culture - sport et jeunesse» pour 18,2 % avant «éducation - enseignement - formation » pour 10 %.

Pour mémoire ne figure ici que la subvention versée par la Ville au CCAS et non la totalité de ses interventions, ce qui fait que cette présentation sous-représente en quelque sorte l'intégralité des politiques sociales de la Ville assurées notamment par le CCAS. Pour avoir une autre vision des interventions de la Ville, le rapport vous propose une approche complémentaire non plus budgétaire mais analytique, une approche définie d'ailleurs en interne par la Ville. Les interventions de la Ville sont réparties en 11 politiques publiques avec une ventilation complète des réalisations en investissement et en fonctionnement en ventilant notamment le plus finement possible les dépenses de personnel par politique publique. C'est une présentation qui est ainsi plus parlante. Je ne la commenterai pas, vous l'avez là encore dans le rapport et vous avez pu le consulter, elle confirme le positionnement des principales dépenses d'investissement. Elle a aussi le mérite de bien souligner l'importance des politiques municipales dont le fonctionnement nécessite des moyens humains importants pour la délivrance du service ou la gestion des équipements municipaux.

Passons maintenant aux chiffres concernant les équilibres. Vous avez à l'écran une présentation simplifiée des réalisations du budget général en 2013, budget général donc budget principal et budgets annexes, comparées en 2012. Hors gestion active de la dette et autofinancement des investissements de n-1, les dépenses réelles du budget général se sont élevées à 249,5 M€ en 2013, en baisse de 2,4 %, cette baisse étant imputable pour l'essentiel aux budgets annexes. En fonctionnement les dépenses sont quasi stables, + 0,4 %, elles ont même baissé si on compare à l'inflation. En recettes la baisse reste mesurée, - 0,6 %. Sur la section d'investissement les dépenses ont représenté 81,3 M€ au CA 2013. La

part des dépenses d'équipement est particulièrement élevée avec 67,2 M€, elles sont quasi stables sur le budget principal mais plutôt en baisse sur les budgets annexes.

Je vous propose maintenant de regarder plus en détail les réalisations du budget principal. Commençons par la section de fonctionnement, les dépenses ont représenté 153,4 M€ et les recettes 189 M€. La Ville a ainsi pu dégager une épargne brute, reprise de l'excédent compris, de 35,6 M€, en légère baisse par rapport à 2012, - 1,9 %. C'est un bon résultat d'autant que le taux d'épargne reste globalement stable comme le montre le tableau que vous avez à l'écran, près de 19 %. La fiscalité directe reste le premier poste des recettes de la Ville. Du fait de la non augmentation des taux, il progresse avec les bases et l'évolution nominale décidée en loi de finances, 1,8 %, ce produit est de 76,7 M€. Les recettes de fiscalité indirecte s'élèvent elles à 11,6 M€ en baisse par rapport à 2012 mais globalement stables sur une plus longue période. La fiscalité reversée par la CAGB est de 14,1 M€, elle tient compte de la création des services communs décidés en 2012. Les dotations de l'État ont représenté 42,5 M€, 22 % des recettes de fonctionnement. Le gel des dotations de l'État en 2013 a coûté à la Ville près de 400 000 € ce qui est peu comparé à 2014. Les subventions reçues se sont élevées elles à 7,6 M€ et les cessions ont été particulièrement élevées, 5,4 M€.

Les dépenses n'ont que très peu évolué, 0,3 % par rapport à 2012 ce qui est un bon résultat et traduit une bonne maîtrise des crédits pour la Ville. Les dépenses de personnel passent de 87,7 M€ à 86,6 M€. Cette baisse est le fait de changement de périmètre avec notamment la création de services communs. Retraite, l'évolution à périmètre constant reste très rigoureuse, + 0,9 % alors que la Ville a dû absorber la première série d'augmentations des cotisations à la CNRACL dès 2013. Les charges financières sont de 3,5 M€, elles augmentent de 600 000 € du fait de l'accroissement maîtrisé de l'encours de dette. Les subventions se sont élevées à 24,3 M€ dont 10,2 M€ pour le CCAS, + 2 % soit plus que l'inflation. Les dépenses à évolution contrainte se sont élevées elles à 23,5 M€ et les crédits courants des services à 14,7 M€ soit une baisse de 13 % à périmètre constant. Là aussi il s'agit d'un effort de gestion important, très important même, qu'il faut souligner.

En investissement, les dépenses hors gestion active de la dette et autofinancement de n-1 se sont élevées à 65,1 M€ dont 53,1 de dépenses d'équipement. Avec les travaux en régie ce dernier total peut être porté à 55,8 M€. Pour mémoire ces mêmes dépenses en 2009 étaient de 45,6 M€. Le remboursement du capital de la dette s'est élevé à 11,9 M€, + 0,4 M€ par rapport à 2012. Enfin les recettes, les subventions reçues ont légèrement progressé à 8,1 M€, les recettes du fonds de compensation de TVA ont été de 5,1 M€, les amendes de police perçues de l'État de 1,4 M€.

Vous avez sur l'écran un graphique intéressant qui montre l'évolution de l'annuité de la dette sur une longue période, en bleu le remboursement du capital, en jaune les intérêts. On constate le réendettement progressif qui a participé au financement de l'effort d'investissement du mandat précédent. Il reste limité, la Ville continuant à autofinancer plus de 60 % de ses dépenses d'équipement. Surtout la situation de la Ville le permet. Elle ne dispose pas d'emprunts toxiques dans son encours de dette. L'annuité de dette fin 2013 est équivalente à celle de 2008. La capacité de désendettement, le Maire l'a souligné, reste stable et très inférieure aux valeurs dites limites prudentielles. Tous ces chiffres figurent dans le rapport de présentation, ce sont des résultats tout à fait satisfaisants qui font que nous restons dans une stratégie équilibrée. Il est normal que l'investissement soit partagé entre générations et non payé à 100 % par l'impôt. Il est normal aussi que plus d'investissement amène à mobiliser plus d'emprunt tant que celui-ci reste raisonnable et c'est le cas. Voilà Monsieur le Maire, j'en ai terminé avec cette présentation. Concernant les budgets annexes ils sont détaillés dans le rapport.

M. LE MAIRE : On peut passer au débat. Je vais prendre les prises de parole si vous voulez bien vous annoncer afin que je respecte l'ordre. Mme DALPHIN, M. GROSPERRIN, M. GONON. Pas d'autres ? Nous aurons donc trois prises de parole.

Mme Marie-Laure DALPHIN : Monsieur FOUSSERET, je m'interroge sur les 11 politiques municipales permettant de définir où ventiler les lignes budgétaires qui sont définies page 15 de ce rapport qui nous a été présenté. Cette approche est transversale et regroupe des dépenses par axe politique. Pour chacune de ces 11 politiques municipales, que mettez-vous en face en terme de résultat ? Nous nous posons fortement la question quand nous constatons que le taux de réalisation est de 70 % de

la prévision. Vous donnez les résultats majeurs pages 17 à 21, vous les avez exposés mais nous restons sur notre faim. Nous souhaitons une évaluation de ces politiques, exemple politique sportive, attractivité de la Ville, évolution démographique, accessibilité pour tous, les CCH, l'enfance, la jeunesse. Quelle évaluation est faite pour les Bisontines et pour les Bisontins ? Que dites-vous aux citoyens quant aux dépenses de fonctionnement 4 fois supérieures aux équipements d'avenir qui les intéressent pour eux et leurs enfants ? Quels sont les moyens que vous vous donnez pour un suivi objectif de services rendus à la population ? Quelle évaluation de la meilleure qualité de vie des citoyens attribuable à chacune de ces lignes politiques ? Quelle évaluation avez-vous pu faire de la dernière mandature ? Les dépenses d'investissement, seules capables de créer de la richesse et de réduire la dette semblent faibles concernant la culture, l'enseignement supérieur, le sport qui sont des facteurs majeurs de l'attractivité de notre ville.

M. LE MAIRE : Je ne comprends pas. Pourriez-vous repréciser ce que vous venez de dire, m'expliquer ?

Mme Marie-Laure DALPHIN : Les dépenses d'investissement qui sont notées dans un camembert ...

M. LE MAIRE : Ça veut dire quoi concrètement ?

Mme Marie-Laure DALPHIN : Elles sont faibles par rapport à ce qu'on peut attendre.

M. LE MAIRE : Mais concrètement ?

Mme Marie-Laure DALPHIN : Vous avez les chiffres qui sont notés par rapport aux années précédentes. Elles sont en tout cas en-dessous des prévisions affichées.

M. LE MAIRE : Vous savez que c'est toujours très dur de lire quelque chose qu'on n'a pas écrit. Continuez ! Moi je sais ce que je dis, vous pouvez me poser des questions je pourrai vous répondre, pas de problème.

Mme Marie-Laure DALPHIN : Je termine. En synthèse nous souhaitons que vous nous indiquiez si ces politiques sont pertinentes en couvrant suffisamment les dimensions socio-économiques qu'elles sont censé régler, si elles sont efficaces en produisant les effets attendus grâce aux actions menées, si elles sont efficaces en terme de coût raisonnable, si elles sont utiles en produisant les effets escomptés, si elles sont cohérentes les unes par rapport aux autres c'est-à-dire complémentaires et non redondantes et cohérentes sur le territoire. Pouvez-vous nous faire part de la méthode que vous employez et des indicateurs sur lesquels vous vous basez ? Merci.

M. LE MAIRE : Je vous avoue que je n'ai pas tout compris ce que vous avez dit car ça me paraît assez technocratique. Ce que je crois surtout c'est que les Bisontines et les Bisontins en nous réalisant, eux ils ont compris ce que nous voulions faire. Vous confondez des politiques de service avec des politiques d'investissement mais peut-être que ça mériterait que vous me le réexpliquiez.

M. Jacques GROSPERRIN : Je pense que c'est le moment d'un débat et le moment d'un débat c'est aussi respecter ceux qui s'expriment...

M. LE MAIRE : Bien sûr Monsieur le Conseiller Municipal.

M. Jacques GROSPERRIN : Monsieur FOUSSERET, j'ai plutôt l'impression que, à l'égard ou à l'encontre de Mme DALPHIN vous n'avez pas fait preuve en tout cas de grand respect vis-à-vis d'elle parce qu'elle s'exprime, elle prend la peine de travailler les dossiers et vous êtes là uniquement à être encore sur une attaque sur la personne. Enfin, vous avez raison de rappeler le contexte, on assiste lentement mais sûrement à une dégradation de la situation générale et nous sommes rentrés progressivement dans une zone difficile du point de vue du chômage, de la précarité, du développement économique, du niveau de revenu, de l'investissement public. De manière générale, on constate que la tendance est à l'explosion des finances et de la fiscalité locale. Le Maire d'une ville ne saurait faire

abstraction de la responsabilité sociale qui lui incombe. Le bien-être, la qualité, le niveau de vie de nos concitoyens passent par un engagement formel du maintien du niveau de la pression fiscale dans des proportions acceptables par tous. Nous savons et nous le constatons, une hausse inconsidérée de l'imposition locale entraîne un exode des habitants et notamment des populations les plus fragiles. Un tel échec entache de manière indélébile le mandat d'une municipalité et détériore de manière irrémédiable la santé économique de la collectivité.

En ce qui concerne l'examen du compte administratif 2013, je voudrais avec l'ensemble de notre équipe saluer le travail des services pour la présentation du rapport. Néanmoins c'est peut-être une présentation très littéraire. Il est parfois difficile de s'y retrouver dans la masse d'informations, d'autant plus pour les nouveaux conseillers municipaux d'opposition qui n'ont pas travaillé sur ce dernier dossier 2013 de la précédente mandature. En 2013 la Ville a consacré 153 M€ à ses dépenses de fonctionnement, ses dépenses d'investissement s'élèvent à 100 M€. De 2008 à 2013 les dépenses de fonctionnement ont cru de 7,75 % mais si l'on regarde leur évolution de 2008 à 2012 elles ont en fait augmenté de 14 %. C'est un classique bien sûr de baisser des dépenses dans le dernier exercice du mandat. Cette hausse est due à une hausse des charges du personnel, de 2007-2008 à 2013 les charges de personnel ont augmenté de 11 % passant de 78 M€ à 86 M€ alors que la Ville se situait dans la moyenne de la strate, son niveau de dépenses de personnel par habitant était en 2012 de 721 €, supérieur à celui des autres communes de même taille. La Ville ne pourra pas supporter longtemps une telle progression. Les dépenses de personnel représentent à elles seules plus du double des dépenses d'équipement. Le rapport indique pourtant que le budget 2013 a donné la priorité à l'investissement et les dépenses liées aux élus : formation, indemnités représentent plus de 1 M€. Parmi les dépenses de fonctionnement l'augmentation des charges financières pose question, + 20 % de 2012 à 2013. Cela montre que l'endettement de la Ville progresse et pèse sur les dépenses de fonctionnement. La hausse des dépenses de fonctionnement est également liée à une hausse des subventions versées qui passent de 20 M€ à 24 M€ en 2013, ce qui représente une hausse de plus de 21 %. Quant aux dépenses d'investissement elles ont augmenté de plus de 10 % depuis 2008, c'est parce que vous avez procédé à une hausse très importante des dépenses d'équipement qui étaient en 2012 de 55 M€ contre 35 M€ en 2008 soit une hausse de 60 %. Ce rapport s'efforce de mettre en valeur toutes les politiques publiques menées par la Ville et se targue d'un niveau exceptionnel de dépenses d'investissement mais les chiffres, souvent têtus, montrent que les réalisations de la Ville en terme d'investissement sont largement en-dessous des prévisions affichées. Certes le budget primitif n'est qu'un document prévisionnel mais les taux de réalisation affichés dans ce compte administratif 2013 font douter de la sincérité budgétaire. Ainsi en 2012 il était prévu de réaliser -s'il vous plaît Monsieur FOUSSERET- 91 M€ d'investissement alors que seuls 64 M€ ont été effectivement réalisés. De même en 2013, 90 M€ d'investissement étaient prévus alors que 65 M€ ont été réellement mis en œuvre, un tiers des investissements prévus n'ont pas été réalisés. Les crédits non utilisés, soit 20 M€ sont reportés d'une année sur l'autre sans être utilisés. Ce constat est encore plus vrai pour les budgets annexes puisque le taux de réalisation des dépenses d'investissement en 2013 est seulement de 53 %. La moitié des investissements prévus n'ont pas été réalisés.

Concernant les recettes d'investissement, le taux de réalisation des recettes du budget principal n'est que de 54 % en 2013. Cela pose la question, je le répète, de la sincérité budgétaire, dépenses et recettes d'investissement surévaluées. Le niveau d'équipement par habitant est d'ailleurs bien au-dessus de la moyenne de la strate. En 2012 les dépenses d'équipement brutes par habitant étaient de 369 € par Bisontin contre 252 € par habitant en moyenne dans les villes de la même strate. De plus, pour pouvoir financer cette hausse des dépenses d'équipement, vous avez dû parallèlement augmenter les recettes d'investissement notamment par l'emprunt. Avec des dépenses d'équipement à 40 M€ en 2013 et des dépenses de fonctionnement à 153 M€, nous constatons que les dépenses liées au fonctionnement de la ville sont quasiment 4 fois supérieures aux équipements d'avenir pour la Ville. En effet le rapport montre une baisse de l'épargne brute et une augmentation de l'endettement. On constate une dégradation de la capacité de désendettement depuis 2011 puisqu'elle est passée de 3,7 ans en 2011 à 4,4 ans en 2013. Cela s'explique par une dégradation du taux d'épargne de la Ville. De plus, alors que le taux de réalisation des investissements diminue, la dette augmente. L'emprunt nouveau du budget principal passe de 17 M€ à 18 M€ de 2012 à 2013. Cette dégradation de la santé financière de la Ville est très modérée, je l'entends, mais la tendance doit être inversée dans les prochaines années si la Ville ne veut pas obérer ses capacités d'investissement à moyen et à long terme.

Au-delà du contexte économique et financier dans lequel nous évoluons, nous devons faire face notamment à de nouvelles diminutions des dotations de l'État. Nous ne pouvons que constater que des choix politiques inappropriés ont peut-être impacté notre ville car à considérer ses principaux indicateurs habituels, nous constatons une tendance de plus en plus lourde à l'augmentation de la pression fiscale qu'accompagne l'érosion significative dans nos marges de manœuvre financière. Enfin pour conclure, la question qui mérite de vous être posée Monsieur FOUSSERET, apportez-vous aux Bisontins et aux Bisontines de manière satisfaisante tous les services courants qu'ils sont en droit d'attendre et dans quelles conditions financières acceptables par les contribuables ? En ce qui nous concerne, vous vous doutez que nous avons la réponse. Pour toutes ces raisons, à l'aune de l'analyse que je viens de faire, nous vous demandons avec insistance la réactualisation de l'analyse financière prospective de notre collectivité. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je crois que ce qui est incroyable c'est que certains aient la mémoire courte, vraiment la mémoire très courte parce que d'où venons-nous aujourd'hui ? Effectivement il y a des efforts très importants qui sont demandés par l'État aux collectivités. Je crois qu'il faut quand même rappeler, on ne le fait certainement pas assez, que la situation de notre pays est devenue catastrophique depuis 2002. Je crois que c'est M. FILLON qui en 2007 avait dit -oui Monsieur FAGAUT ça vous fait rire mais c'est la vérité- que la France était dans une situation de faillite. Que diriez-vous mais que diriez-vous si nous n'avions pas pris ces mesures-là ? Que nous serions des irresponsables. Oui ça fait mal, ça fait très mal parce que les efforts ont été mal répartis les années précédentes. Bien sûr vous oubliez que la situation calamiteuse dans laquelle est notre pays, c'est vos amis et vous-même lorsque vous étiez parlementaire qui nous y avez mis, alors je crois un peu plus de prudence. Quand vous dites Monsieur GROSPERRIN que vous doutez de la sincérité du budget en un mot que j'aurais surfacturé aux Bisontins. Moi je ne suis pas un spécialiste de la surfacturation, peut-être que d'autres, mais ne prenez pas ça pour vous ! Monsieur GROSPERRIN vous n'avez pas la parole, je dis simplement que je ne surfacture rien. Comment pouvez-vous dans une même allocution vanter -oui Bygmalion est venu à Besançon mais je ne connais pas, vous les connaissez certainement mieux que moi, je n'étais pas un proche de M. COPPÉ et ça ne nous intéresse pas ici en plus-, Monsieur GROSPERRIN cela ne m'intéresse pas mais je vois en écoutant ce que vous avez dit que vous ne connaissez pas vraiment les services. Vous ne connaissez pas le dossier, je ne vous en veux pas, ça va venir avec le temps et il faut bien commencer. Ecoutez, vous ne pouvez pas en permanence me demander de vous laisser parler et vous en permanence m'interrompre, Monsieur le Conseiller Municipal, puisque vous voulez m'appeler en permanence Monsieur FOUSSERET, si ça vous gêne de m'appeler Monsieur le Maire, appelez-moi Monsieur FOUSSERET, moi ça ne me gêne pas. Cela fait déjà quelques années qu'on m'appelle M. le Maire à Besançon mais cela peut vous gêner. Ce que vous oubliez de dire quand vous parlez des dépenses de fonctionnement, il y a une chose, une notion que je vais prendre en compte, c'est ce qu'on appelle le périmètre commun ou le périmètre constant parce qu'effectivement il faut regarder les dépenses à périmètre constant et si vous aviez regardé tout cela, si vous aviez tenu compte de la mise en place de services communs, si vous aviez tenu compte par exemple de la mise en place des Deux Scènes, vous verriez que les frais de fonctionnement ont baissé Monsieur GROSPERRIN. Mais ça dans votre analyse vous ne l'avez pas fait, en tout cas on ne vous l'a pas fait dire.

Maintenant par rapport à vos questions toujours les mêmes, qu'apportez-vous aux Bisontines et aux Bisontins ? Ils ont répondu au mois de mars, ils ont répondu. Nous avons pris des engagements, nous les avons tenus et je vais vous redire quelque chose Monsieur GROSPERRIN, la campagne est terminée. Pour vous une autre va peut-être démarrer mais mettez-vous au boulot, faites-nous des propositions. M. GONON veut venir me voir, je vais le recevoir avec plaisir, voilà au moins quelque chose d'intéressant, je ne sais pas s'il en sortira quelque chose. M. GONON veut venir me voir pour me proposer des choses, je le recevrai avec plaisir. Si vous avez des choses à me proposer, venez me voir mais arrêtez avec ces rengaines que j'ai déjà entendues depuis quelques années ici dans cette assemblée, ça n'intéresse pas grand monde. Venez me voir avec des projets concrets et vous serez le bienvenu.

M. Philippe GONON : En compilant ce pavé compte administratif je me suis posé la question, est-il vraiment encore utile et nécessaire de commenter ce compte administratif et de le voter ? Est-il nécessaire de traiter ce document si ce n'est pour dire qu'il est la dernière photo d'un dernier budget d'une époque révolue, une sorte de fossile de la gestion collective de la Ville car nous le sentions déjà lors de la discussion du budget primitif, tout au moins pour ceux qui étaient là autour de cette table en début de

l'année 2013 que cette année 2013 justement serait l'année d'une profonde mutation de la gestion des finances publiques. Pression fiscale qui devenait insupportable, recours à l'emprunt qui était stigmatisé, maîtrise des dépenses qui devenait une impérative obligation. Ce que nous ne savions pas, c'est que l'État allait procéder à des coupes sombres dans les différentes dotations que nous percevions. Ce que nous ne savions pas c'est que la crise de 2013 allait être aussi violente que celle de 2009. Dès lors, devant de tels bouleversements une analyse rétrospective perd tout son intérêt mais puisque l'exercice est obligatoire et puisque le vote est incontournable, les groupes UMP - UDI et MODEM voteront contre ce compte 2013 et j'ajouterai à celles que Jacques vient de citer 5 raisons : d'une part parce que les frais de fonctionnement par rapport à la population n'ont pas été maîtrisés et sont supérieurs à la moyenne de notre strate. Parce que, deuxième raison, la pression fiscale a dû être beaucoup plus poussée qu'ailleurs, le produit des impositions étant de 634 € par habitant contre 574 € pour la strate. Parce qu'en dehors du tramway les dépenses d'investissement sont en décroissance due avant tout à la chute de notre capacité d'épargne nette. Parce que, quatrième raison, nous recourons trop à l'emprunt, la preuve étant la montée de plus de 20 % en 2013 des intérêts versés. Enfin cinquième et dernière raison parce que les dépenses consacrées au développement économique et à l'emploi sont trop faibles et ne représentent, d'après vos documents, que 2,7 % des dépenses d'investissement de la Ville alors que vous en aviez fait une priorité.

Une fois cet exercice administratif accompli, il est beaucoup plus intéressant de tirer les conséquences de cette révolution et de voir si nous avons intégré ces nouvelles pratiques dans nos nouvelles mœurs financières à partir de la fin de l'année 2013 et du début de l'année 2014. Hélas et trois fois hélas ce n'est pas le cas et le rapport de la Cour des Comptes sur la situation et les perspectives des finances publiques qui a été présenté il y a deux jours par M. MIGAUD est révélateur de l'incapacité de l'État et des collectivités locales à maîtriser leurs dépenses. Il annonce dans son rapport que déficit et dette publique s'envoleront en 2014. Il pointe particulièrement les collectivités locales en affirmant que le retour structurel à l'équilibre c'est-à-dire le fameux déficit maximum à 3 % du PIB pourrait être contrarié par des collectivités locales tentées de maintenir leurs dépenses voire de les augmenter. En effet 30 milliards sur les 50 milliards annoncés sont suivant la terminologie en cours non documentés et il pense que les collectivités auront la tentation de contourner cet obstacle en poussant la fiscalité ou en ayant recours à l'emprunt. Le Président de la Cour des Comptes préconise à l'intention des collectivités un certain nombre de mesures immédiates pour participer à la réduction des dépenses publiques donc du déficit donc de la dette. En plus des dispositions déjà actées en 2013, il préconise un travail sur les rémunérations accessoires et les régimes indemnitaires, un lien plus étroit entre avancement et performance. La hausse de la durée effective du travail et le non-remplacement d'un fonctionnaire sur trois, le recul en volume de la masse salariale à hauteur de 0,3 % par an, un renforcement des outils de pilotage des dépenses de personnel. Il juge également possible des économies en améliorant la mobilité des personnels par le recours aux nouvelles technologies de l'information et par la simplification des procédures. Enfin la Cour vise les subventions de fonctionnement versées par les collectivités qui représentent une marge de manœuvre non négligeable pour réduire les dépenses de nos collectivités.

Voici les grandes pistes que préconise la Cour des Comptes et qui doivent conduire à un infléchissement de la courbe des dépenses de la Ville. Malheureusement, ni dans le budget primitif 2014 ni dans la décision modificative n° 1 que vous nous proposez aujourd'hui nous ne voyons la marque de cet effort titanesque de maîtrise des dépenses. En conséquence, les groupes UMP - UDI et MODEM, pas plus qu'ils n'ont voté le CA 2013 ne voteront la décision modificative 2014 n°1.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas pour moi une surprise. Vous dites : pourquoi faut-il voter le compte administratif ? Tout simplement parce que c'est la loi.

M. Philippe GONON : Oui tout à fait.

M. LE MAIRE : Votre majorité dit que le budget n'est pas sincère, exprimez officiellement vos doutes auprès de la justice et auprès de Mme la Cheffe du service comptable, Mme Baudras parce que c'est trop facile de jeter comme ça «le budget n'est pas sincère». Si tel est le cas, allez-y, saisissez la justice comme quoi nous faisons des budgets qui ne sont pas sincères. Je vous mets au défi, faites-le. Encore une chose, alors là quand même vous êtes «gonflé», excusez-moi d'employer ce terme, quand vous dites qu'on emprunte trop. Il y a quelque temps dans cette même assemblée, vous étiez déjà là, vous M. GONON avec vos amis, vous nous reprochiez de ne pas assez emprunter. Rappelez-vous les

discours que vous aviez du temps du plan de relance de M. SARKOZY. Il fallait emprunter pour relancer la machine économique et nous l'avions fait même si c'était une démarche venant du gouvernement de M. SARKOZY. Nous l'avions fait car on pensait que c'était bon et aujourd'hui vous nous demandez de faire l'inverse. Je demanderai quand même un tout petit peu de cohérence dans vos allégations. Ce qui était bon ou mauvais en 2007-2008 est toujours bon ou mauvais aujourd'hui, là ça ne va pas, il y a quelque chose qui ne marche pas. Monsieur BONNET vous vous en souvenez ? Vous étiez là déjà.

M. Pascal BONNET : Je voulais d'ailleurs vous féliciter de rappeler l'excellente politique de Nicolas SARKOZY (rires). Quand on a été confronté à la crise, vous le dites vous-même, ça ne nous oblige pas à le faire c'est très bien ! C'est plus intéressant que vos remarques sur les amis de je ne sais pas qui, Bygmalion, etc.

M. LE MAIRE : Je n'ai rien dit.

M. Pascal BONNET : Si on joue à ce jeu-là, on va vous rappeler CAHUZAC, DSK, etc. mais ce n'est pas le sujet, on est là pour parler du compte administratif.

M. LE MAIRE : Chacun les siens.

M. Pascal BONNET : Chacun les siens en effet et je pense que pour vous comme pour nous les soucis que nos partis ont pu avoir et ont, le résultat on le voit lors des élections, on le voit dans les urnes et ce n'est pas tellement dans l'intérêt ni de vous ni de nous mais de certains autres. Donc jouer là-dessus ne me paraît pas très intéressant. Nous sommes ici tous des élus de terrain qui font leur travail et qui n'ont rien à voir avec certaines turpitudes. D'autre part, quand vous revenez à 2002, en effet revenons à 2002, vous avez dit c'était votre gouvernement et vous étiez parlementaire avec Jacques GROSPERRIN mais avant 2002 c'était vos amis et vous étiez parlementaire, on peut vous reparler aussi des 35 heures et des conséquences. Ça ne va pas faire avancer le débat mais je le rappelle quand même puisqu'à chaque fois vous revenez sur l'histoire.

Je vais revenir plus sur le rapport parce que comme toujours on a une présentation qui est très nationale voire internationale tout en nous disant qu'on n'est pas là pour faire de la politique politicienne. Auparavant on avait des critiques du gouvernement, maintenant on accompagne l'effort courageux de ce gouvernement que certains parlementaires socialistes manifestement ne soutiennent pas autant que vous, et vous trouvez quand même la Commission Européenne, l'Union Européenne comme éventuellement susceptible d'être bouc émissaire de certaines critiques parce qu'il faut quand même arriver à critiquer quelqu'un et a priori l'Europe n'a pas les mêmes choix politiques que la France. C'est un petit peu habituel donc je ne vais pas m'éterniser. Un seul point, j'ai remarqué que vous évoquiez la taxe professionnelle et les choix politiques qui ont été faits lors du mandat précédent du gouvernement précédent et manifestement la loi n'a pas été trop changée. On a gardé la réforme de la fiscalité des entreprises donc ce n'était pas si mauvais que ça même si en effet les collectivités doivent faire avec et doivent faire des économies en conséquence.

Ensuite beaucoup de choses ont été dites sur le compte administratif. C'est le bilan de cette année 2013 mais c'est aussi la dernière année du mandat, d'un mandat où vous avez augmenté la fiscalité en terme de taux, même si elle était modérée c'était une augmentation. Sur ce mandat vous annoncez ne pas augmenter les taux mais vous auriez pu déjà à l'époque essayer de vous limiter à l'augmentation des bases qui apportaient des ressources et être plus rigoureux en matière de dépenses. La fiscalité est telle que vous n'avez plus le choix aujourd'hui comme d'autres l'ont rappelé. En matière d'investissement ce mandat et cette année 2013 ça a été essentiellement l'investissement autour du tram qui représentait quand même environ un tiers du PPI sur les 5 ans autour de la construction du tram. Aujourd'hui vous êtes dans une situation où la fiscalité est telle, les baisses de dotations sont telles et les investissements antérieurs sont tels que vous ne pouvez plus faire grand-chose. Et alors évidemment on a des bons classements dans certains domaines par rapport à des villes de taille moyenne mais les comparaisons ne sont pas toujours évidentes parce qu'il y a des transferts de compétences à l'Agglomération dans certains cas qui ne le sont pas à d'autres, il y a des choix de régies, sur certains on les partage, sur d'autres on peut s'interroger. Mais ce que je constate quand même dans le tableau qu'on nous présente en page 11 sur l'évolution de l'épargne brute par habitant et l'évolution des dépenses d'équipement par habitant, on est

bien placé par rapport à la moyenne nationale mais au fil des années, entre 2008 et 2013 la situation s'est dégradée. Donc on va finir par atteindre la moyenne nationale et on ne pourra plus nous dire qu'on est si bien placé que ça, après on sera en-dessous de la moyenne nationale si vous continuez.

Ensuite sur un point plus précis avant de terminer, on aura plusieurs points d'urbanisme mais je voudrais l'évoquer là parce que c'est quand même un problème assez général, il faudra absolument qu'on ait un débat d'urbanisme dans cette assemblée. Il n'y en a pas eu spécifiquement lors du mandat précédent, il y en avait eu dans le passé. Vu que les choix vont être assez limités, l'urbanisme sera sans doute au centre des politiques de cette ville puisque beaucoup de choses se feront au niveau de l'Agglomération, il y a des enjeux importants. Je reviens sur Saint-Jacques ; on en a parlé dans le passé, vous avez fait une présentation malheureusement à laquelle beaucoup d'entre nous ne pouvaient assister, il y a bien environ un an puisque nous avons en même temps le syndicat mixte de l'Orchestre et la Scène Nationale qui se réunissaient. Ce serait bien qu'on puisse avoir un débat où on puisse réellement être présent. Sur l'avenir de Saint-Jacques on en est aux études. Il y a des choses intéressantes qui ont pu être développées mais la campagne a été aussi une occasion de débat sur cette question et il faudrait aussi qu'on travaille sur le fond au sein de cette assemblée ces dossiers d'urbanisme et en particulier Saint-Jacques mais les autres aussi en lien. Pour ce qui est de Saint-Jacques, le seul élément tangible actuellement c'est la question de la bibliothèque universitaire et municipale. Je voudrais savoir si à l'heure actuelle sur le choix entre construire un bâtiment ou reprendre de l'ancien, il y a une décision définitive ou si l'on est encore dans l'interrogation.

M. LE MAIRE : Vous savez très bien Monsieur BONNET qu'on n'est pas encore dans ce choix-là. Vous savez très bien que j'ai annoncé, et nous le ferons comme tout ce que nous avons annoncé, qu'il y aura des ateliers citoyens, que bien entendu le Conseil Municipal sera associé à tout cela, c'est la moindre des choses, que nous l'avons déjà fait. Vous n'étiez pas là, après c'est un problème de choix, on regarde ce qui est prioritaire. Simplement vous parlez les uns et les autres de taux de réalisation faibles, c'est tout à fait normal qu'on ne soit pas à 100 % on n'est pas en AP/CP c'est toujours comme ça. On croirait que vous êtes en train de découvrir ça. Quand on n'est pas en AP/CP, ce qui serait étonnant c'est qu'on soit effectivement à 100 %. Les reports qu'il y a Monsieur GROSPERRIN sont normaux, ils sont justifiés et d'ailleurs je vous rappelle que la M14 les prend en compte dans le cadre de l'équilibre général du budget. Donc il n'y a absolument là rien d'anormal.

Quant à la dette, j'aimerais quand même publiquement rétablir un certain nombre de choses. La capacité de désendettement de Besançon aux alentours de 4 années vous dites qu'elle a augmenté mais c'est une des plus basses de France quand même, osez le dire, l'annuité de notre dette est égale fin 2013 à notre dette de 2008, donc nous ne nous sommes pas endettés depuis 2008 ; puisque vous ne l'avez pas dit je vais me permettre de vous le redire et reprenez les chiffres, l'endettement de la Ville est inférieur à celui de la moyenne nationale, vous pourrez le vérifier, nous sommes moins endettés que la moyenne nationale des villes de notre strate. Je vais vous donner un chiffre que l'on m'a communiqué, je ne le savais pas par cœur mais entre 2012 et 2013 le taux moyen pondéré de la dette a baissé, il a baissé de 3,82 % à 3,15 %. Donc il faudra quand même un jour, ce serait tout à votre honneur, reconnaître cela. Nous ne sommes pas d'accord sur d'autres choses bien sûr mais au moins reconnaissez cela ! Et puis dans une période difficile il y a plus d'emprunts parce qu'il y a plus d'investissements. Si nous avions augmenté le fonctionnement dans ces proportions, vous pourriez certainement vous en émouvoir mais là il y a plus d'investissements, on investit plus pour les citoyens, on donne du travail aux entreprises locales. Regardez les entreprises locales ; actuellement, avec la fin des travaux du tram, avec les difficultés du bâtiment, il y a beaucoup de craintes et je rappelle que nous avons, je le redis, en 2008 lors du plan de relance nous avons suivi le gouvernement, nous avons accepté d'emprunter plus pour redonner effectivement de la matière ici aux entreprises locales. Et puis votre ami Jean ROSSELOT le disait toujours, il faut emprunter plus pour ne pas faire payer cash aux populations actuelles, aux habitants actuels. C'est vrai que l'emprunt ça permet de faire payer les générations à venir, c'est juste aussi. Donc c'est pour ça que je suis quand même un peu surpris que vous ayez aujourd'hui un discours qui soit à l'inverse du discours que vous aviez il y a quelques années dans votre mouvement, vous n'étiez pas là mais d'autres y étaient déjà.

M. Éric ALAUZET : Il y a quelques interventions qui vont me permettre d'intervenir sur deux points en particulier, celui de l'évaluation et des investissements. Sur l'évaluation, Madame DALPHIN, vous avez soulevé une vraie question qui nous interroge tous dans toutes les collectivités, l'État. On n'a pas la culture en France de l'évaluation contrairement à ce qui se fait dans d'autres pays et je pense que vous avez raison de ce point de vue-là, il faut vraiment qu'on renforce cette culture d'évaluation. Simplement ça demandera beaucoup d'exigence et de rigueur. On ne pourra pas dire en évaluant, balancer des chiffres du type les dépenses de fonctionnement sont 4 fois supérieures aux dépenses d'investissement, ça ce n'est pas de l'évaluation. Ça demanderait de comparer avec les autres collectivités, ça demanderait de savoir ce qu'il y a dans les investissements et ce qu'il y a dans le fonctionnement. Donc faisons ensemble, montons le niveau sur les évaluations mais montons le niveau aussi sur l'exigence de rigueur. Comme d'ailleurs dans notre métier commun, vous savez qu'on pourrait évaluer sur la santé, on sait qu'on a des soins qui ne sont pas meilleurs que les autres pays mais tellement plus coûteux que dans les autres pays. Donc vous voyez, on a beaucoup à faire dans beaucoup de domaines.

Sur le deuxième point qui est celui des investissements, là il faut quand même à la fois dire combien c'est important d'investir pour préparer l'avenir, pour rendre des services, pour l'économie, pour les habitants et de l'autre côté bien comprendre que l'investissement en matière publique n'a rien à voir avec l'investissement en matière privée. Quand dans une entreprise un chef d'entreprise investit c'est parce qu'il a fait ses calculs, que ses investissements vont non seulement payer par ses économies de fonctionnement mais qu'il va même faire des bénéfices. Quand on investit en matière publique c'est radicalement différent, on génère des dépenses, on ne fait pas d'économie. Alors bien entendu on peut générer aussi de la démographie avec la taxe d'habitation mais pas à la hauteur des dépenses qu'on génère, ça coûte toujours beaucoup plus cher, ça coûte plus cher en entretien, ça coûte plus cher en fonctionnement. Quand on ouvre un musée, un équipement il faut mettre du personnel. D'ailleurs, Jean-Luc BOYER qui à l'époque était directeur général des services, l'avait dit, un chiffre que certains m'ont déjà entendu prononcer ici ou ailleurs, c'est que quand on investit dans un bâtiment public, le coût d'investissement ne représente que 18 %, vous m'entendez bien 18 % du coût total que va générer ce bâtiment avec justement le personnel, la réhabilitation, du berceau à la fin de vie comme on dit. Donc attention quand ce sont les chefs d'entreprise qui veulent donner exemple en disant faites comme nous, investissez, non on ne compare pas l'investissement public et l'investissement privé.

Troisième point sur quelques allusions, quasi insinuations qui ont été faites sur le type : le taux de réalisation est faible. Mais bien sûr que le taux de réalisation est faible, en tout cas il n'est pas de 100 % mais dans toutes les collectivités c'est pareil car quand vous prévoyez de dépenser 10 une année vous récupérez souvent 2, 3, 4 de l'année précédente et donc vous faites votre calcul à la fin non pas sur 10 mais sur 14 et par rapport à 10 vous avez dépensé 9, en réalité c'est 90-95 % mais ça fait tout de suite 70-60. Donc attention ce sont les reports qui font que les taux de réalisation apparaissent facialement relativement faibles. Donc cette insinuation comme quoi on n'utiliserait pas l'argent des Bisontins, on leur demanderait des impôts pour rien n'est quand même pas très saine, pas plus que de dire qu'il faudrait réactualiser la perspective financière. Qu'est-ce que ça sous-entend ? Ça veut dire qu'on s'est trompé ? Non il faudra bien entendu adapter parce que vont nous arriver on le sait bien des réductions de budget importantes mais la réactualisation au sens où on n'aurait pas bien évalué les choses, je pense que ce n'est pas une bonne insinuation. Je termine avec la conclusion de Philippe GONON sur la raison pour laquelle il ne vote pas le budget. Il a donné 5 raisons, il a commencé par les frais de fonctionnement et les impôts, c'est lié d'ailleurs. Pourquoi a-t-on des impôts un peu plus élevés à Besançon que dans d'autres villes ? C'est parce qu'on a du fonctionnement pour des services supplémentaires qu'on pourrait décider de ne plus assurer par le service public et de faire payer aux Bisontins. C'est un choix, il peut se discuter mais ne laissons pas entendre qu'il y aurait à travers des frais de fonctionnement un certain nombre de gaspillages. L'argent est bien utilisé.

Sur les investissements c'est un peu un effet d'optique parce qu'effectivement il y a eu des investissements lourds en milieu de mandat comme souvent et en début de mandat suivant ça redescend, même si on sait que dans les années à venir il y aura moins d'investissements partout en France, dans toutes les collectivités.

Trop d'emprunts, franchement la question de la dette ce n'est pas la question de la dette des collectivités, c'est bien la question de la dette de l'État. Vous disiez «on a été surpris», pas vous, vous ne pouvez pas être surpris de la dette de l'État, vous qui faites partie d'une sensibilité politique qui bien plus que d'autres a pointé les risques de la dette, donc vous ne pouviez pas être surpris par ce qui allait nous arriver. Je signale d'ailleurs au passage qu'en 2001 on a 900 milliards de dette dans ce pays, qu'en 2008 on en a 1 200, on a déjà augmenté de 30 % et là en 2014 on en est à 1 800 notamment du fait du plan de relance. Donc voyez comme les choses sont compliquées, on relance pour lancer l'activité mais on s'endette en même temps. Tout ça est bien plus compliqué que certains le laissent apparaître.

M. Christophe LIME : Je m'inscris en faux sur le fait de faire porter la responsabilité sur les collectivités de la situation actuelle. Le propos de M. GONON par rapport au déficit est totalement faux, totalement faux puisque je rappelle quand même que les collectivités, sur les éventuels 3 à 4 % sur lesquels on pourrait discuter du déficit de l'ensemble des structures d'État, des collectivités et de l'ensemble des associations qu'il peut y avoir autour, ça représente entre 0,1 et 0,2 % et non pas sur le fonctionnement puisque je vous rappelle que les collectivités n'ont pas le droit d'être déficitaires sur le fonctionnement mais sur l'investissement on peut s'interroger de savoir si on fait ou si on ne fait pas un certain nombre d'investissements mais faire porter la responsabilité des collectivités sur le déficit aux alentours de 0,1 %, j'aimerais bien que tout le monde soit en déficit de 0,1 % ça nous réglerait un certain nombre de difficultés.

L'autre point, c'est le discours un peu ambient aujourd'hui, c'est qu'on fait porter et on met le doigt sur les responsabilités des collectivités pour pouvoir justifier la baisse des dotations, c'est-à-dire que quelque part l'État qui prend un certain nombre de décisions au niveau national dans la suite de ce qui avait été déjà engagé par l'UMP et l'UDI depuis un certain nombre d'années sauf que ça a été accentué, on est bien d'accord. Nous on conteste au niveau local comme au niveau national cette exigence d'austérité donc on considère que ce n'est pas obligatoirement la bonne méthode et ce n'est pas comme ça qu'on va sortir la France, et l'Europe et le monde, de la situation difficile dans laquelle elle est pour l'instant mais on pointe la responsabilité des collectivités en disant «vous ne gérez pas bien donc comme vous ne gérez pas bien on va vous réduire l'ensemble de vos dépenses». On sait très bien, et la Cour des Comptes le dit très régulièrement, que d'une façon générale les collectivités territoriales sont bien gérées et le discours un peu politique de dire qu'il y a trop de fonctionnaires, il faudrait nous dire aussi où il faut les supprimer et là je partage l'avis d'Éric ALAUZET c'est lorsqu'on supprime un certain nombre de fonctionnaires ou de fonctionnaires d'État ou de collectivités ou des hôpitaux, c'est dire quels services on supprime, qui va porter les services et à quel coût ? Je vous rappelle quand même l'exemple que je connais bien au service de l'eau et de l'assainissement, ces politiques-là ont été menées depuis un certain nombre d'années, on voit le résultat aujourd'hui. Le prix de l'eau et de l'assainissement est environ 30 à 40 % plus cher quand c'est porté par le privé. Le Maire le dit régulièrement, la Ville assure un certain nombre de services aussi pour l'intérêt parce qu'il faut qu'on regarde quand quelqu'un paie, ce sont ses impôts c'est-à-dire quelle somme d'argent globale va sortir le citoyen pour avoir ces services-là. Et c'est vrai que nous, nous préférons faire le choix sur la Ville de Besançon par l'intermédiaire de l'impôt parce que nous considérons que c'est beaucoup plus équitable par rapport à l'ensemble de la population.

Maintenant les 40 milliards d'économie qui sont aujourd'hui décidés par le gouvernement, je rappelle quand même que les propositions de l'UMP c'est 120 milliards, c'est les derniers chiffres qui ont été proposés par les Députés. Je ne me satisfais pas des 40 milliards mais je considère que pour l'instant vous êtes en train de faire de la surenchère dans le cadre des économies. Il faudra ici que vous nous expliquiez dans le cadre d'une règle de 3 parce que si vous faites la même chose, ça veut dire que vous multipliez par 3 les diminutions des dotations au niveau de l'État et au lieu de 1,6 M€ que la Ville va avoir en moins au niveau de ce budget 2014, ce serait 4,8 milliards d'euros, il faudra quand même que les conseillers municipaux de l'UMP nous disent où ils économisent les 4,8 milliards d'euros que demandent leurs Députés au niveau national.

M. LE MAIRE : Je te rassure, ils ne te le diront pas. J'ai demandé, j'ai toujours ici cette courbe-là car elle est très intéressante, la dette des administrations publiques. 2002, la dette, Éric l'a dit : 914,2, 2012 : 1 841 c'est-à-dire que M. SARKOZY a quand même réussi l'exploit, le malheureux exploit de doubler la dette pendant le temps où il était Président. Il a doublé la dette alors je crois qu'effectivement de votre part ça nécessiterait un tout petit peu plus de pudeur. Et quand on critique les collectivités comme on l'a fait ces

dernières années, je rappelle quand même que 75 % des investissements publics sont faits par les collectivités et que c'est justement un des problèmes qui va être posé. S'il y a un ralentissement de la capacité d'emprunt des collectivités, c'est toute l'économie française qui va être en difficulté et ça c'est un vrai sujet d'inquiétude pour les maires qui sont, tous d'ailleurs, de gauche comme de droite, inquiets pour demain en matière de ralentissement économique. D'ailleurs ce qui me surprendra toujours c'est que lorsque l'on est ici on a des positions très contradictoires mais lorsqu'on se rencontre dans des grandes associations nationales, je crois que l'analyse est beaucoup plus objective et que nous tirons souvent les mêmes conclusions quelle que soit notre couleur politique. Je pense que nous ferions bien de faire ainsi ici à Besançon. Monsieur GONON pour une deuxième et dernière intervention.

M. Philippe GONON : En réponse à ce que vous m'avez dit Monsieur le Maire concernant l'emprunt, j'ai bien débuté ma phrase par l'expression en-dehors du tram. Nous avons, en commission des finances de la CAGB, obtenu un chiffre que je ne connaissais pas, je ne l'ai pas utilisé très longtemps ici mais je vais quand même le reciter car on nous a dit et c'est le premier vice-président de l'Agglomération qui l'a cité, un chiffre de 26 M€ d'investissement porté par la Ville de Besançon et non pas les 20 M€, ce qui veut dire que par rapport à la prévision...

M. LE MAIRE : On vous a déjà expliqué ce que c'était.

M. Philippe GONON : Attendez, par rapport à la prévision de 20, il était normal d'aller chercher de l'argent ailleurs, donc d'emprunter. Monsieur FOUSSERET je termine, après vous me répondez. Je dirai simplement que l'emprunt est là et l'augmentation des intérêts des emprunts est là également, + 20 % en 2013 c'est un fait incontestable.

M. LE MAIRE : Non ce n'est pas un fait incontestable. Je ne peux pas vous laisser dire ça...

M. Philippe GONON : Si, 3 539 000 contre 2 960 000 ça fait + 20 %.

M. LE MAIRE : Vous avez déjà posé la même question et on vous a expliqué que ce que vous disiez était faux mais vous avez une particularité c'est que vous posez les questions, on vous donne les réponses et vous reposez les mêmes questions. On vous a dit qu'il y avait des participations par exemple ce delta de 6 M€, de tête je crois c'est de l'argent qui a été avancé par la Ville pour le pont et qui est reversé, donc les chiffres qu'on vous a donnés ce sont des bons chiffres, alors arrêtez en permanence de redire des choses qui sont fausses, que vous savez fausses parce qu'on vous a déjà donné les réponses ailleurs.

M. Philippe GONON : L'augmentation des intérêts de 20 % est actée dans ce document, je ne l'ai pas inventée, elle est là. Deuxième chose à Christophe LIME...

M. LE MAIRE : Non mais j'insiste en disant que ce que vous dites est faux.

M. Philippe GONON : Le rapport dont je me suis inspiré c'est le rapport de M. MIGAUD, Président de la Cour des Comptes qui est à ma connaissance d'une sensibilité proche de la vôtre, proche du gouvernement actuel et il écrit noir sur blanc « il y a une tentation des collectivités locales de contourner l'obstacle de la rigueur, l'austérité -vous appelez ça comme vous voulez- en faisant deux choses, en augmentant les taux des impositions et en ayant plus que jamais recours à l'emprunt ». C'est lui qui le dit, il l'a écrit noir sur blanc dans son rapport, il a été publié il y a deux jours, je l'ai lu juste avant de venir, c'est marqué, une bible peut-être ou peut-être pas, le rapport de la Cour des Comptes n'est pas une bible.

Troisième chose, Monsieur ALAUZET, un investissement public ce n'est pas un investissement privé, moi je ne suis pas d'accord avec vous. Quand une entreprise ou une collectivité achète un système informatique, que cherche-t-elle ? Un gain de productivité pour ses agents. C'est un investissement lourd qui va être amorti la plupart du temps et qui a pour simple objet d'améliorer la performance de l'entreprise. En quoi est-ce différent dans une collectivité locale ou dans une entreprise privée un investissement informatique qui est destiné à gagner de la productivité et de l'efficacité ? Je ne sens pas les différences là. Et je dis simplement que nous devons avoir une approche presque identique quant à la réalisation de ces investissements, c'est tout.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas la peine que je vous réponde puisqu'on vous répond et vous reposez les mêmes questions alors qu'on vous a déjà répondu. C'est un message que vous voulez faire passer, partant du principe qu'en disant perpétuellement des choses qui ne sont pas justes, elles vont peut-être finir par le devenir. On vous a expliqué déjà cela mais je suis sûr que d'ici la fin de ce mandat vous le redirez à nouveau et qu'on vous le réexpliquera.

M. Jacques GROSPERRIN : Quatre points en réponse parce que comme vous venez au débat national, je m'interroge sur votre peur que Nicolas SARKOZY revienne au pouvoir mais je voudrais vous dire surtout que vous êtes peut-être dans le déni parce que c'est vrai qu'il y a eu une augmentation importante de la dette mais rappelez-vous néanmoins que c'était une période de crise très importante également et tout le monde s'accorde à le dire. Deuxième point, vis-à-vis des propos que j'ai pu avoir tout à l'heure, vous êtes quand même le spécialiste pour les changer. Si on reprend ce que j'ai dit, cela pose la question de la sincérité budgétaire. Cela pose la question donc j'ai posé une question, donc ne dites pas ce que je n'ai pas dit et je vous en saurai gré. Troisième point, Philippe GONON l'a dit sur la Cour des Comptes, vous avez raison de le dire, Didier MIGAUD est un de vos amis mais lorsqu'il y a eu à un moment donné des transferts de compétences qui ont été faits de la Ville à l'Agglomération, est-ce que pour autant les impôts ont baissé à la Ville de Besançon ? On peut s'interroger. Je connais des villes et des agglomérations qui ont fonctionné ainsi. Dès l'instant où les compétences sont parties ailleurs, nécessairement les impôts sur la ville ont diminué et c'est intéressant de faire cela. Enfin pour terminer, je suis inquiet pour les maires de la périphérie parce que les problèmes sont relativement plus fréquents d'un point de vue fiscal, budgétaire en ville et les solutions vous irez les chercher au niveau de l'Agglomération. Je doute très fortement que cela puisse durer très longtemps parce que je suis persuadé que les maires des communes périphériques n'accepteront bientôt plus qu'à un moment donné on puisse payer pour la Ville de Besançon, peut-être je ne vais pas dire son manque de rigueur budgétaire mais je ne suis pas sûr que vous pourrez toujours aller chercher de l'argent à ce niveau-là.

M. LE MAIRE : Je vois le rétropédalage mais les sénatoriales s'approchent. Après avoir accusé l'ensemble des maires, des délégués communautaires de trop gagner d'argent, M. GROSPERRIN s'est rendu compte qu'il avait fait une erreur donc ça s'appelle du rétropédalage. Quand vous dites Monsieur GROSPERRIN que cela pose la question, attendez, il faut aller jusqu'au bout. Vous êtes toujours comme ça, ça pose la question mais si ça pose la question vous mettez en doute quand même la sincérité de la Cour des Comptes, vous la mettez en doute, vous dites ça pose la question de la sincérité donc vous mettez en cause cette sincérité. Donc je vous mets au défi, allez-y, faites vérifier, allez en justice, demandez-le et deuxièmement quand vous dites -mais vous n'y connaissez rien je viens de vous le dire- que lorsqu'on a transféré à l'Agglomération on aurait dû faire des économies mais ce que vous oubliez c'est que lorsque l'on transfère les charges on diminue d'autant les anciennes recettes venant de la taxe professionnelle, on les diminue d'autant. Donc lorsque l'on transfère des charges de la Ville vers l'Agglomération, l'Agglomération nous retient un transfert des charges, donc ce que vous venez de dire n'a plus de sens, ça n'a plus de sens, la Ville ne s'est pas enrichie puisqu'elle a transféré des charges. Je prends l'exemple des transports ; lorsque l'on a transféré les transports, les dizaines de millions d'euros que nous n'avions plus à notre charge on nous les a retirés sur l'allocation de compensation, donc on n'a ni gagné ni perdu, on a fixé ça à ce niveau-là. Vous ne le saviez pas, vous n'étiez pas là mais à mon avis quand on a voulu avoir les responsabilités qui étaient les vôtres, non, non vous avez très bien compris ce que je viens de dire, la Ville ne s'est pas enrichie, absolument pas puisque les charges qui ont été transférées ont été compensées par une diminution des recettes. Mais si vous l'avez dit ! Écoutez, ça devient inintéressant, ça montre simplement que là encore vous n'avez pas vraiment compris comment fonctionnait l'Agglomération mais ça ce n'est pas une surprise pour moi.

M. Philippe MOUGIN : Monsieur le Maire, je dis Monsieur le Maire car le Front National a encore le respect de la démocratie, j'ai bien entendu M. BONNET lors de son intervention sur le budget reprochant au Maire en place de faire le jeu réel de l'opposition, de la réelle opposition aux dernières élections. Monsieur BONNET vous n'avez encore pas compris ou vous refusez de comprendre la voix du peuple mais c'est trop aimer le gâteau que vous partagez avec le PS depuis des décennies. Vous oubliez d'entendre le peuple justement. Celui-ci vous l'a rappelé dernièrement, ne vous en déplaise, les Français ouvrent les yeux et pour finir rassurez-vous, le FN n'a aucune accointance avec le PS avec lequel vous faites front républicain à chaque élection, l'effet balancier. Il n'en est pas davantage envers l'UMP alors arrêtez de vous faire des films, la décadence de votre parti n'est que le fruit de vos comportements. On

parle budget mais en attendant vous n'avez pas oublié de nous épinglez donc je ne vois pas pourquoi nous n'aurions pas droit à la parole. Bien sûr mais c'est toujours la même chose avec vous. Je suis d'accord pour une fois avec M. le Maire, vous vous faites des films, il faut arrêter vos films, on est ni pour vous ni pour le PS, vous le savez très bien. On est là la réelle opposition vous voyez.

M. LE MAIRE : Monsieur OMOURI ce n'est pas vous qui présidez cette assemblée (rires). Ah c'est M. BONNET ? Vous avez la même voix. Si ce n'est vous c'est donc votre frère et pourtant il en rêve !

M. Éric ALAUZET : Je vais être très bref Monsieur le Maire, je ne voudrais pas qu'on en reste à l'affirmation de Philippe GONON parce que c'est ce raisonnement-là qui nous a entraîné dans bien des déboires. Philippe GONON prend un exemple, celui des investissements en matière informatique. C'est, comme on dit, l'exception qui confirme la règle mais bien entendu la plupart des investissements dans cette collectivité sont des investissements culturels, sportifs, qui sont les 18 % d'investissements dont je parlais, qui génèrent 82 % de dépenses ultérieurement et c'est pour ça aussi qu'il faut maintenant, quand on fait un investissement, raisonner en coût global pour prendre en compte ces éléments de coût futur et aussi en intégrant les coûts externes, ce qu'on appelle les externalités c'est-à-dire ce qui ne revient pas directement à la collectivité locale mais à la collectivité globale. C'est plus compliqué.

M. LE MAIRE : Plus personne ne demande la parole. Le débat est clos.

Mme Danielle DARD : Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous prie Monsieur le Maire de bien vouloir vous retirer pour permettre au Conseil Municipal de délibérer.

Je rappelle donc les résultats définitifs de clôture tels que définis à la page 53 du rapport de présentation du compte administratif. Ils s'établissent comme suit : budget principal : 7 178 249,16 €, budget eau : 2 671 740,79 €, budget assainissement : 3 148 569,08 €, budget service de soins à domicile des personnes âgées : 279 921,33 €, budget forêts communales : 215 101,29 €, budget zone activités Champs Montants : - 4 949,42 €, budget zone activités Thomas Edison : - 101 213,18 €, budget chauffage urbain : - 1 035 882,71 €, budget archéologie préventive : 275 770,79 €, budget zone activités Madeleine Brès : - 359 382,17 € pour un total de 12 267 924,96 €. Y a-t-il encore des collègues qui désirent intervenir à propos du rapport qui vient d'être présenté ? Je pense que tout le monde s'est exprimé. M. le Maire y a déjà répondu, le débat est donc terminé. Nous allons donc procéder au vote du compte administratif. Y a-t-il des oppositions ? 12. Y a-t-il des abstentions ? 2. Donc le reste est pour. 12 oppositions, 2 abstentions et le reste pour, le compte administratif est donc adopté.

M. le Maire réintègre la salle.

Monsieur le Maire, le compte administratif est adopté : 39 pour, 12 oppositions, 2 abstentions. Je vous redonne la parole.

M. LE MAIRE : Je vous remercie pour le vote de ce compte administratif qui marque je crois le sérieux de notre gestion. Très clairement il met en avant nos choix politiques, ces choix politiques sont opposés aux vôtres. Nous, nous sommes fidèles à nos valeurs, des valeurs de gauche avec le maintien d'un cap clairement indiqué pendant la dernière campagne, le service public et le haut niveau de service pour toutes et pour tous. Nous sommes une municipalité responsable, nous continuerons à l'être malgré les difficultés. Nous assumerons nos choix et nous participerons à l'effort de redressement national même si cela sera difficile pour nous. Voilà c'est un budget en équilibre, nous savons que les années à venir ne seront pas faciles mais nous y ferons face car le redressement des comptes publics c'est aussi tout simplement nécessaire pour l'avenir de notre pays».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1 (2 abstentions), le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (12 contre - 2 abstentions), décide :

- d'approuver le Compte Administratif 2013 et prend acte de la reprise au budget 2013 des reports de crédits détaillés dans les états joints,

- d'approuver le rapport sur les actions menées en matière de Développement Social Urbain.

M. le Maire ayant quitté la salle, n'a pas pris part au vote :

Résultats du vote :

- Nombre de membres en exercice : 55

- Nombre de membres présents : 50

- Nombre de procurations de vote : 3

- Nombre de suffrages exprimés : 53

Votes :

Pour : 39

Contre : 12

Abstentions : 2

Date de la convocation : 12 juin 2014.

Récépissé préfectoral du 27 juin 2014.